

PARLEMENT WALLON

SESSION 2022-2023

COMPTE RENDU AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé

Mardi 7 mars 2023

*Application de l'art. 161 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe.....	1
<i>Projets et propositions</i>	2
<i>Projet de décret modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé relatif à l'aide aux personnes lesbiennes, gays, bisexuels, bisexuelles et transgenres (Doc. 1213 (2022-2023) N° 1)</i>	2
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Roberty.....	2
<i>Exposé de Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	2
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, Mmes Vandorpe, Roberty, Lekane, Durenne, M. Heyvaert, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	3
<i>Examen des articles</i>	
Intervenants : M. le Président, Mmes Vandorpe, Durenne, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	6
<i>Vote des articles</i>	8
<i>Vote sur l'ensemble</i>	8
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	8
<i>Interpellations et questions orales</i>	8

Interpellation de Mme Goffinet à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le désert médical en province de Luxembourg »

Intervenants : M. le Président, Mme Goffinet, M. Florent, Mmes Bernard, Laffut, Roberty, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....8

Question orale de M. Janssen à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le projet de construction du centre d'accueil « Les Jacinthes » à Braine-le-Château »

Intervenants : M. le Président, M. Janssen, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....16

Question orale de Mme Durenne à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le suivi des travaux du groupe de travail « Bien vieillir » »

Intervenants : M. le Président, Mme Durenne, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....17

Question orale de Mme Durenne à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les établissements de santé bénéficiaires du dispositif REACT-EU pour la réparation des dommages causés par la pandémie de la covid-19 »

Intervenants : M. le Président, Mme Durenne, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....18

Question orale de M. de Lamotte à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le financement des services et réseaux d'aide et de soins spécialisés en assuétudes en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. de Lamotte, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....20

Question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la pénurie de dentistes et leur répartition en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, Mme Roberty, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....21

Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'inexistence des soins psychiatriques pour personnes séjournant à domicile (SPAD) dans l'avant-projet de décret modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé en ce qui concerne la santé mentale et ses services actifs en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....23

Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les suicides en prison »

Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....24

Question orale de M. Beugnies à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'impact du refus de la création d'un master en études de médecine à Mons et Namur sur la planification de l'offre de santé de première ligne en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....26

Question orale de M. Bellot à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les dangers de la dépendance à l'alcool pour la jeunesse » ;

Question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le plan Alcool »

Intervenants : M. le Président, MM. Bellot, Heyvaert, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....27

Question orale de Mme Galant à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'accompagnement des enfants atteints d'un cancer et de leur famille »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....29

Reprise de la séance.....30

Interpellations et questions orales (Suite).....30

Question orale de Mme Delporte à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'avis du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur la stratégie wallonne de sortie du sans-abrisme »

Intervenants : M. le Président, Mme Delporte, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....30

Question orale de Mme Durenne à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les actions de la Wallonie à la suite des décisions prises par le groupe ORPEA lors du conseil d'entreprise du 16 février 2023 »

Intervenants : M. le Président, Mme Durenne, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....31

Question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la prise en charge des personnes souffrant du trouble du spectre autistique »

Intervenants : M. le Président, Mme Roberty, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....33

Question orale de Mme Delporte à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'action de la Région dans le contexte de la crise de l'accueil »

Intervenants : M. le Président, Mme Delporte, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....34

Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le financement du secteur d'interprétation en langue des signes en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....36

Question orale de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les violences sexuelles sur les aînées »

Intervenants : M. le Président, Mme Bernard, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....37

Question orale de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la pression subie par les banques alimentaires »

Intervenants : M. le Président, Mme Bernard, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....39

Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le soutien aux familles monoparentales »

Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....41

Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le plan interfédéral contre le racisme »

Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....42

Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la lutte contre les violences faites aux femmes » ;

Question orale de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le nombre de féminicides en Belgique depuis 2017 »

Intervenants : M. le Président, Mmes Vandorpe, Bernard, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....43

Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la lutte contre la précarité menstruelle » ;

Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'accès aux soins et la prise en charge médicale des femmes » ;

Question orale de Mme Grovonijs à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la lutte contre la précarité menstruelle »

Intervenants : M. le Président, Mmes Vandorpe, Grovonijs, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....47

Question orale de M. Léonard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la nomination des femmes dans les conseils d'administration par la Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. Léonard, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....50

Question orale de Mme Laffut à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les initiatives en faveur de l'emploi dans le secteur de la construction en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, Mme Laffut, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....51

Question orale de M. Mugemangango à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la cellule de reconversion des travailleurs de Makro »

Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....53

Question orale de M. Florent à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le renforcement financier pour faire connaître et développer les ceintures alimentaires wallonnes »

Intervenants : M. le Président, M. Florent, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....55

Organisation des travaux (Suite).....56

<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites</i>	56
<i>Interpellations et questions orales retirées</i>	56
<i>Liste des intervenants</i>	57
<i>Abréviations courantes</i>	58

Présidence de M. Legasse, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 15 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission.

Notre arriéré étant relativement important, je vous demande avec insistance d'envisager le retrait des documents suivants :

- le rapport d'activités du Service public de Wallonie (SPW) Économie, Emploi et Recherche pour l'année 2020 ;
- le rapport d'activités de la Commission Chèques du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) pour l'année 2020 ;
- le rapport d'activités de la Commission consultative des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) pour l'année 2020 ;
- le rapport d'activités de la Commission Plan mobilisateur des technologies de l'information et de la communication (PMTIC) du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) pour l'année 2020 ;
- le rapport d'activités de la Commission consultative d'agrément des entreprises titres-services (ETS) du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) pour l'année 2020 ;
- le rapport d'activités de la Commission consultative Fonds de formation titres-services (FFTS) du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) pour l'année 2020 ;
- le rapport d'activités de la Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale (COMES) du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) pour l'année 2020 ;
- le rapport d'activités de la Commission consultative et de concertation en matière de

placement (COPLA) du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) pour l'année 2020 ;

- le rapport d'activités de la Commission Congé-éducation payé (CEP) du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) pour l'année 2020 ;
- l'avis A.1481 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon reportant l'entrée en vigueur de l'article 153, alinéa 2, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2019 modifiant le Code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé en ce qui concerne des dispositions relatives aux aînés ;
- l'avis A.1482 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'arrêté portant exécution du décret relatif à l'accompagnement orienté coaching et solution des chercheurs d'emploi ;
- l'avis A.1483 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'arrêté portant exécution de l'article 35 du décret du 6 mai 1999 relatif à l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi ;
- l'avis A.1509 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant modification des articles 7 et 43 de l'arrêté du 16 décembre 2021 portant exécution du décret du 10 juin 2021 relatif à la pérennisation des emplois créés dans le cadre du dispositif des aides à la promotion de l'emploi.

Je vous informe que, pour des raisons évidentes, il n'est pas envisagé le retrait du rapport final d'Idea Consult relatif à l'évaluation du dispositif des titres-services wallons pour la période 2018-2020.

Je vous demanderai de bien vouloir retourner vers vos groupes et de nous confirmer que nous pouvons retirer de l'arriéré les documents cités.

La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Je vous propose de prendre une décision lors de la prochaine réunion afin d'avoir le temps de l'analyse.

M. le Président. – C'est exactement ce que je suggérais.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE CODE WALLON DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ RELATIF À L'AIDE AUX PERSONNES LESBIENNES, GAYS, BISEXUELS, BISEXUELLES ET TRANSGENRES (DOC. 1213 (2022-2023) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé relatif à l'aide aux personnes lesbiennes, gays, bisexuels, bisexuelles et transgenres (Doc. 1213 (2022-2023) N° 1).

Je vous informe que l'amendement (Doc. 1213 (2022-2023) N° 2) déposé par M. Legasse, Mme Durenne et M. Heyvaert vous est distribué.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – Je propose M. Sahli.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Sahli est désigné en qualité de rapporteur.

Exposé de Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, depuis le début de ma prise de fonction comme ministre de l'Égalité des chances, j'ai eu l'occasion de beaucoup travailler pour améliorer la lutte contre les discriminations des minorités sexuelles et des personnes LGBTQIA+. C'était d'ailleurs inscrit dans notre Déclaration de politique régionale, ce qui ne vous a pas échappé.

J'ai beaucoup travaillé en collaboration avec le secteur associatif LGBTQIA+ wallon. Avant de commencer, je voudrais remercier le travail qu'ils ont effectué ces trois dernières années, que ce soit les maisons arc-en-ciel – sept en Wallonie – ou encore la fédération Prisme, parce qu'ils réalisent un travail remarquable. J'ai eu l'occasion d'aller, sinon dans chacune des maisons arc-en-ciel, en tout cas dans la

grande majorité d'entre elles et de rencontrer leurs travailleurs. Ils ont d'ailleurs beaucoup aidé le Gouvernement wallon dans le cadre du rassemblement d'informations pour essayer de lister quelles étaient les discriminations ou toutes les améliorations nécessaires à inclure dans notre plan de lutte contre la discrimination ou le plan d'inclusion des personnes LGBTQIA+ que nous avons adopté en mai 2022.

Vous savez que ce plan regroupe cinq objectifs stratégiques et 16 mesures qui sont concertées avec le secteur associatif en ce qui concerne notamment l'accès aux soins de santé. Nous avons travaillé sur ce volet à travers le soutien d'assistants sociaux dans les ASI, les maisons médicales ainsi que les pouvoirs locaux, notamment pour toutes les questions liées à la population et l'état civil pour les personnes qui sont en changement de leur statut, passant d'homme à femme ou l'inverse, ou pour les personnes intersexes. On y traite aussi de la question liée à la communication des services publics wallons à la fonction publique.

Au total, plus de 2,35 millions d'euros ont été mobilisés, ce qui veut dire que nous avons, sous cette législature, triplé les budgets qui sont dédiés à ces politiques dans un objectif d'inclusion et d'amélioration de nos dispositifs.

Une des mesures du plan était aussi de renforcer les maisons arc-en-ciel, puisqu'elles réalisent un gros travail, mais elles étaient fort justes au niveau de leur personnel pour pouvoir assumer toutes les tâches auxquelles elles étaient confrontées. Les demandes étaient aussi de plus en plus importantes. Il faut pouvoir répondre de manière adéquate aux besoins des personnes LGBTQIA+ et c'est l'objet du projet de décret que je vous propose aujourd'hui. C'est un projet qui est le fruit aussi d'un long travail de réflexion qu'on a mené avec la fédération Prisme, avec notre administration aussi à travers le SPW Intérieur et Action sociale puisque, depuis 2019, on a travaillé ensemble pour poser les bons constats concernant le dispositif et pour proposer des modifications qui soient susceptibles d'améliorer le travail des maisons arc-en-ciel, mais aussi la prise en charge des personnes LGBTQIA+. Le nouveau décret, ou du moins le projet de décret que l'on vous soumet, permet notamment de : préciser les missions décrétales des maisons arc-en-ciel et de leur fédération pour les adapter aux réalités de terrain ; élargir le public cible aux professionnels, mais aussi aux proches des personnes LGBTQIA+ ; mieux comprendre la diversité, en englobant notamment l'ensemble des réalités des différentes orientations sexuelles et identifications de genre – lesbienne, gay, bisexuel, trans, queer, asexuel et leurs alliés, ainsi que toutes les personnes qui ne se reconnaissent pas dans ces catégories.

Les maisons arc-en-ciel et la fédération Prisme verront leurs moyens augmenter considérablement puisque les sept maisons que nous avons sur notre

territoire vont passer chacune d'un financement de 40 000 à 100 000 euros par an. Quant à la fédération, financée à 70 000 euros par an.

Elle bénéficiera d'un financement de 140 000 euros pour faire face à ses besoins et aux objectifs que le Gouvernement lui a également confiés.

L'arrêté du Gouvernement wallon pris en exécution de ce décret qui prévoit le financement de ces opérateurs fait aussi l'objet d'une révision.

Vous le savez, l'arrêté du Gouvernement modificatif a été approuvé par le Gouvernement en deuxième lecture. Cela veut dire que l'avis du Conseil d'État sera sollicité dès l'adoption du projet de décret par le Parlement.

Ces moyens complémentaires et ce projet de décret permettent aux maisons arc-en-ciel et à la fédération Prisme de pérenniser leurs activités, d'en développer de nouvelles et d'œuvrer en faveur d'une meilleure inclusion.

J'imagine que vous avez, vous aussi, dans le cadre de vos travaux de parlementaire, eu l'occasion de voir le travail qu'ils font sur le terrain et parfois déminer des situations qui sont encore vécues comme difficiles pour les parents, pour l'entourage, pour la personne elle-même quand elle se rend compte que son orientation sexuelle n'est pas la majoritaire qui existe. Il faut rendre ces chemins plus faciles à travers un accompagnement professionnel, de la sensibilisation, de l'information qui se fait sur site ou bien de manière délocalisée, en lien notamment avec les écoles et avec d'autres opérateurs, afin de poursuivre les objectifs que l'on a cités.

Cette réforme était nécessaire, parce que les maisons arc-en-ciel voient leur public augmenter, parce que les besoins de certaines personnes LGBTQIA+ explosent, notamment sur la question des personnes transgenres. Les maisons arc-en-ciel disposent aussi d'une expertise reconnue en la matière et qui est au centre des réseaux associatifs LGBTQIA+.

Ce qui doit aussi nous pousser à agir toujours en faveur des personnes LGBTQIA+, des structures qui les défendent, ce sont surtout les violences homophobes dont nous avons malheureusement très souvent écho.

Nous avons souhaité, au niveau du Gouvernement, que la Wallonie soit une zone de liberté pour les personnes LGBTQIA+. Nous avons des législations qui sont relativement avancées et précurseuses. Nous avons aussi – c'est sans doute le plus difficile – un chemin à parcourir du point de vue culturel et éducationnel. Je suis ravie que nous ayons systématisé l'EVRAS pour les élèves de sixième primaire et de quatrième secondaire, parce que cela contribuera aussi à aborder ces questions liées à la sexualité, à la vie affective et au respect de chacun, quel que soit l'amour qu'il porte pour l'autre ou la manière dont il se sent.

On doit continuer à travailler pour arriver à ce que cette Wallonie soit exempte de discriminations. Ce décret nous permet d'avancer dans la bonne direction à travers le renforcement des maisons arc-en-ciel. Nous réaffirmons notre volonté de nous tenir aux côtés des personnes LGBTQIA+ en leur octroyant aussi de nouvelles missions, en élargissant le public cible.

Je remercie à nouveau tous les militants qui se battent quotidiennement pour plus d'égalité et de justice. La Wallonie et ce Gouvernement en particulier seront toujours à leurs côtés. Je suis disponible pour répondre aux questions que vous auriez, le cas échéant.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Ce projet de décret est l'occasion de rappeler que la lutte contre l'homophobie et la transphobie n'est pas terminée. Même si la société avance, on sait que les inégalités sont encore très importantes aujourd'hui. Il est important de donner les moyens pour y faire face, en luttant efficacement contre toutes ces formes de discrimination qui touchent les personnes LGBTQIA+.

Aimer la personne que l'on souhaite et qui nous aime en retour, c'est une des libertés les plus évidentes. Pourtant, c'est une des plus fragiles, et elle continue à être mise en question. On veut mener ce combat également. Il ne pourra se gagner qu'avec de la pédagogie et de la compréhension réciproque, et pas en opposant les uns aux autres.

On soutient bien sûr un texte tel que celui-ci, car il vise à améliorer la prise en charge des personnes LGBTQIA+. Je voudrais faire un petit arrêt sur le rapport d'Unia de 2022 qui dénonçait la hausse des discriminations liées à l'orientation sexuelle. Dans ce contexte d'augmentation des violences, et en sachant que les maisons arc-en-ciel sont précisément destinées à œuvrer pour le bien-être de la population LGBTQIA+, il est primordial pour nous de soutenir toute initiative législative prise en faveur d'un renforcement du bien-être des personnes confrontées à ce type de violence injuste et injustifiée.

On connaît le travail des maisons arc-en-ciel de la fédération Prisme. Le décret en débat aujourd'hui rentre aussi clairement dans la lignée que vous vous étiez donnée dans la mesure 3 du plan d'inclusion des personnes LGBTQIA avec le renforcement de leur secteur associatif.

On a quand même, vous vous en doutez, quelques petites interrogations à la lecture du projet de décret, notamment sur l'affectation précise des subventions ou le libellé du décret et l'encadrement des missions des

maisons arc-en-ciel. J'y reviendrai en partie dans les articles. Il nous semble aussi important d'obtenir des précisions sur le budget déployé dans un contexte budgétaire compliqué. Il ne faudrait pas non plus que ce budget soit déployé au détriment d'autres combats. Je sais qu'il n'est pas évident de pouvoir trouver le juste équilibre.

Dans le cadre de cette réflexion, l'Inspection des finances précise dans son analyse que « s'agissant d'une mesure ayant un impact budgétaire structurel et pérenne au regard de la situation budgétaire et financière critique de la Wallonie, il conviendrait de compenser cette mesure par des économies structurelles équivalentes ». Dès lors, savez-vous déjà quelles sont les économies structurelles que vous allez devoir faire ? Dans quel domaine allez-vous faire ces économies ?

Je voudrais souligner aussi que vous mettez l'indexation automatique. On ne peut que le souligner puisqu'on s'est battu dans d'autres textes pour pouvoir l'obtenir. Malheureusement, ça n'a pas été accepté. Ici, on a cette indexation automatique, avec les risques que ça comporte en cas d'inflation trop forte. On trouve que c'est parfois plus facile d'avoir l'indexation automatique et de ne pas devoir venir se battre chaque année pour l'indexation en partie des salaires. Ici, c'est précisé clairement dans le texte. On ne peut que le souligner positivement.

J'aurai des questions dans le cadre des articles, mais je voudrais m'attarder sur un point que je peux déployer maintenant quant à l'avis du Conseil d'État. Ce dernier conseille de libeller les motifs de discrimination différemment. Cet avis n'a pas été suivi puisque l'avant-projet de décret retient la lutte contre les discriminations sur la base de la transition médicale ou sociale, l'identité de genre et l'expression de genre. J'aurais donc voulu connaître la raison pour laquelle vous n'avez pas suivi l'avis du Conseil d'État en limitant la liste des discriminations visées dans les missions des maisons arc-en-ciel. Est-ce que c'est pour éviter d'élargir à outrance les missions et de les laisser se concentrer sur certains sujets ? J'aurais voulu comprendre pourquoi l'avis du Conseil d'État n'a pas été suivi sur ce point.

J'aurai après quelques petites questions plus précises dans le cadre des articles.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – Madame la Ministre, cette modification rejoint les préoccupations de notre groupe pour une Wallonie inclusive où chacun, chacune peut s'épanouir, quelle que soit son orientation sexuelle ou son identité ou expression de genre. C'est un nouvel engagement tenu au niveau du Gouvernement pour notre Déclaration de politique régionale.

Le renforcement du soutien financier répond également à une motion initiée par le Parti socialiste et cosignée par le Groupe MR et le Groupe Ecolo, ainsi

que le groupe des Engagés en mai 2021, qui a été adoptée par notre Parlement en faveur d'un renforcement de la lutte contre la transphobie.

Le cadre légal existe, mais il faut poursuivre nos efforts vers plus d'ouverture d'esprit et continuer le travail sur le changement des mentalités, car, malgré nos efforts, nous faisons face à un retour des courants obscurantistes qui prônent un rejet de l'autre toujours plus présent ou encore à des discours de haine de plus en plus importants, notamment sur les réseaux sociaux. Force est de constater que leur banalisation reste trop souvent acceptée.

Les phénomènes de dépression et d'anxiété ainsi que le taux de suicide et de tentatives de suicide sont sensiblement plus élevés chez les personnes LGBTQIA+ et en particulier chez les jeunes. En France, un jeune de 13 ans s'est suicidé récemment parce qu'il a été victime d'homophobie dans son école. Je cite un exemple français, mais gardons en tête qu'il existe aussi en Wallonie et en Belgique de nombreux témoignages d'enfants et de jeunes en mal-être déposés dans les centres PMS et les plannings familiaux. En 2017, dans l'étude *Être une personne transgenre en Belgique – Dix ans plus tard*, 45,1 % des répondants indiquaient avoir pensé au suicide et 6,9 % avoir fait une tentative de suicide.

L'action des maisons arc-en-ciel et de la fédération Prisme est aujourd'hui plus essentielle que jamais et doit être soutenue. C'est l'objet de ce décret qui vise aussi à démontrer toute l'importance de leur action au quotidien et de leur expertise. Le renforcement du secteur est une très bonne chose, mais il est nécessaire d'assurer une dimension de transversalité permettant de lier les acteurs du secteur LGBTQIA+ à d'autres acteurs de terrain. Dans le monde de la santé au sens large, trop de préjugés existent encore et tous les professionnels du *care* ne sont pas encore *friendly*. Il faut assurer un cadre médical respectueux de l'orientation sexuelle et de l'identité ou de l'expression de genre de toutes et tous.

Madame la Ministre, cette réforme était nécessaire et il est primordial de la soutenir parce qu'elle va dans le bon sens.

M. le Président. – La parole est à Mme Lekane.

Mme Lekane (PTB). – Nous allons soutenir ce texte qui actualise les définitions et les missions reprises dans le Code wallon de l'action sociale et de la santé et qui reprend la terminologie utilisée par les professionnels du secteur. Le fait de parler de personnes LGBTQIA+ permet d'inclure tout le monde.

En ce qui concerne les missions, les modifications consistent à inscrire plus précisément dans la loi ce que les maisons arc-en-ciel et la fédération font déjà dans les faits. Ces dernières sont satisfaites du décret et espèrent qu'il aboutira rapidement en vue de recevoir davantage de financements.

Ce qui sera essentiel, au-delà de ce nouveau décret, c'est que les fonds alloués au secteur correspondent bien aux besoins, ce à quoi nous veillerons dans le cadre du prochain budget.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). – Je remercie Mme la Ministre pour l'exposé de ce projet de décret que nous soutiendrons.

Dans la Déclaration de politique régionale 2019-2024, la Wallonie s'engage à aborder de manière intégrée la problématique de la discrimination à l'égard des personnes LGBTQIA+. Pourquoi avoir choisi d'omettre le « + » dans le texte ? Je ne sais pas si c'est une erreur ou un oubli. Le « + » représente toutes les autres identités, orientations et expressions qui ne sont pas représentées dans les autres lettres du sigle.

Le « + » représente, par exemple, les asexuels, pansexuels et agenrés. Je ne sais pas si c'est une erreur ; si c'en est une, nous déposerons un amendement.

Ma deuxième question porte sur le fait que le projet de décret ajoute des habilitations au Gouvernement. Pouvons-nous disposer des différents arrêtés du Gouvernement wallon ? Plus globalement, toujours dans votre exposé des motifs, vous indiquez que le projet de décret s'inscrit dans le cadre du Plan wallon d'inclusion des personnes LGBTQIA+ qui a été adopté par le Gouvernement wallon le 12 mai 2022. La mesure 3 du plan prévoit notamment que les maisons arc-en-ciel et la Fédération des maisons arc-en-ciel seront renforcées au travers d'un soutien financier accru et intégré dans un cadre décréto adapté aux réalités du terrain.

Madame la Ministre, vous êtes-vous basée sur une étude ou une évaluation de la politique publique en place en la matière justifiant concrètement le changement des dispositions ? Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). – Monsieur le Ministre, nous pouvons aujourd'hui être fiers d'être wallons et fiers d'être Belges. Ce n'est pas partout – dans les parlements – que cela se passerait comme cela, où l'on voterait ce genre de décret à l'unanimité, sans cris et heurts. Il faut quand même rappeler que, en Europe, les personnes n'ont pas les mêmes droits partout. C'est bien de le rappeler et, de temps en temps, relever la tête et être fiers de ce que l'on fait.

Sur le cadre, les maisons arc-en-ciel existent depuis maintenant quelques années et ont montré toute leur utilité et toute leur expertise dans le travail de terrain. Bien sûr, il s'agit de renforcer leur travail par des moyens supplémentaires. On ne peut dès lors que soutenir ce texte, ainsi que soutenir le travail et l'aspect transversal de leur travail avec d'autres acteurs de terrain.

On a parlé, il y a quelques mois, du travail dans les maisons de repos. Ce sont des choses qui apparaissent de plus en plus dans les maisons de repos pour les aînés. Comment vont-ils continuer à renforcer leur travail transversal, dans d'autres secteurs auxquels on ne pense pas automatiquement ? Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Merci à tous pour le soutien que vous apportez. Il est important de montrer que la Wallonie agit de concert et est soutenante à l'égard des minorités sexuelles et de leur diversité.

Concernant les économies structurelles, je les ai – car j'avais du mettre, dans le budget 2023, les augmentations de budget pour les maisons arc-en-ciel, mais aussi pour la fédération Prisme – détaillées de manière exhaustive, ainsi que la manière dont j'avais envisagé ces économies structurelles. Vous avez d'ailleurs noté que j'avais fait un peu plus que ma part, considérant que, quand c'est nécessaire et quand il y a des budgets à mobiliser pour atteindre des objectifs, il est important de contribuer à la diminution du déficit wallon. Je renvoie aux travaux budgétaires pour lesquels j'avais débloqué toutes ces économies structurelles. Cela a été mis en perspective et nous avons anticipé les remarques. En l'occurrence, pas celles du Conseil d'État, mais elles confirment le travail qui était nécessaire concernant le travail d'économies structurelles wallonnes.

L'avis du Conseil d'État nous a demandé de nous référer aux notions correspondantes indiquées dans le décret du 8 novembre 2008 relatif à la lutte contre les discriminations. Ce sont les notions suivantes : la discrimination fondée sur le sexe et les critères apparentés qui sont le changement de sexe, l'identité de genre et l'expression de genre, la discrimination directe ou indirecte fondée sur l'orientation sexuelle. Nous avons souhaité nommer clairement les choses en parlant de personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes.

Concernant la question sur l'habilitation au Gouvernement, comme évoqué dans mon exposé introductif, elle sera transmise dès réception de l'avis du Conseil d'État.

Madame Durenne, vous m'avez légitimement demandé pourquoi le « + » n'a pas été repris dans le projet de décret. Dans le commentaire de l'article 4, il est indiqué que le « + » pose un problème juridique parce qu'il se définit par essence par une possibilité presque infinie d'autres publics. C'est la raison pour laquelle il a été proposé de ne pas l'inscrire dans le

projet de décret, mais de se souvenir de ce sigle grâce au commentaire de l'article.

Concernant le renforcement financier et l'évaluation, comme évoqué dans mon exposé introductif, depuis le début de cette mandature, nous avons entamé une collaboration avec les maisons arc-en-ciel et la fédération Prisme à travers un comité d'accompagnement qui a lieu chaque année et qui a un rôle d'évaluation. C'est sur la base de leurs rapports d'activités que nous avons proposé des modifications.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Je n'ai pas compris votre explication selon laquelle vous n'avez pas suivi Conseil d'État sur le libellé et je la trouve un peu légère parce qu'elle permettait de préciser le propos.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). – Je remercie Mme la Ministre et j'ai eu la réponse à ma question dans l'entre-fait.

Les personnes se définissant comme étant agenes peuvent-elles se rendre dans une maison arc-en-ciel ? LGBTQIA a été élargi jusqu'au A pour former LGBTQIA et s'arrête là. Je comprends que cela posait un problème au niveau juridique, mais je me demande si ces personnes peuvent se rendre dans une maison arc-en-ciel.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Toutes les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, se posent une question sur leur genre ou leur identité sexuelle et ont le sentiment d'être un peu en décalage par rapport à la norme – pas au sens de ce qui est normal, mais au sens de la majorité – trouvent toujours une porte ouverte dans les maisons arc-en-ciel. De la même manière, des hétérosexuels se rendent dans les maisons arc-en-ciel parce que ce sont des lieux de grande tolérance. Je vous invite d'ailleurs à aller dans *tea dances* qui y sont organisés. Avant-hier, je suis allée à l'inauguration d'une exposition sur les femmes dans une maison arc-en-ciel. On parle beaucoup des homosexuels et des transgenres, mais moins du public féminin. Je leur ai donc demandé de travailler sur ces questions. À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, il y avait une magnifique exposition de mise en lumière des lesbiennes qui ont marqué l'histoire et qui la marquent encore aujourd'hui avec des éléments que l'on ne connaît absolument pas. Des personnes hétérosexuelles et de tous âges y étaient présentes. C'est un lieu de très grande tolérance qui peut nous aider à améliorer notre regard et à discuter avec des personnes transgenres.

On a peu parlé de la transidentité et entendre leurs témoignages sur leur cheminement et leurs difficultés, cela nous permet – à nous aussi, législateurs – de progresser en fonction de nos responsabilités. Il y avait des responsables qui travaillaient dans les écoles qui se sont dit qu'il était peut-être important d'avoir de la sensibilisation et de faire venir des personnes dans les différentes écoles pour pouvoir en discuter et pour que les enfants puissent poser leurs questions sans filtre sur la différence. C'est un lieu dans lequel j'invite chacun et chacune à s'y rendre.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). – Je tenais à remercier Mme la Ministre. Je pense qu'il est important de pouvoir le préciser lors de nos échanges.

M. le Président. – Un amendement (Doc. 1213 (2022-2023) N° 2) a été déposé.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'aide aux personnes lesbiennes, gays, bisexuels, bisexuelles et transgenres (Doc. 1213 (2022-2023) N° 1)

Pour l'examen de l'article 6, la parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Concernant l'article 6, sur les conditions d'agrément des maisons : « exigence d'au moins un équivalent temps plein, mi-temps, affecté aux missions de l'article 5 et habilitations du Gouvernement pour fournir des agréments ».

Dans la mouture actuelle, paragraphe 2, il est écrit : « le Gouvernement ou son délégué ne peut agréer qu'une maison arc-en-ciel par province de moins de 400 000 habitants, sans préjudice de la possibilité de créer une antenne décentralisée. Le Gouvernement ou son délégué ne peut agréer qu'une maison arc-en-ciel par province comptant entre 400 001 habitants et un million d'habitants, sans préjudice de la possibilité de créer deux antennes décentralisées ». Même chose sur les antennes.

Dans la nouvelle mouture, il semble que la possibilité de créer quatre antennes décentralisées soit effacée. Pouvez-vous nous donner une motivation ou une explication ? Y a-t-il un souci à voir quatre antennes décentralisées dans une province ? Si c'est le cas, ne vait-on pas éloigner encore plus les bénéficiaires des services proposés et les rendre moins accessibles ? Je pense notamment à la province du Hainaut qui est très

étendue et où le *far west* de la Wallonie picarde doit déjà pas mal se bouger pour obtenir quelque chose.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). – Concernant l'article 6, cinquièmement, pourquoi supprimez-vous, Madame la Ministre, les termes « et doivent être ouverts au moins cinq jours par semaine », sans le justifier dans le commentaire des articles. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Question un peu technique, Madame Vandorpe, mais intéressante. Il est vrai que nous en avons, à l'époque, une par province, mais que dans les grandes provinces, comme vous l'évoquez, il est important de pouvoir en créer d'autres. Le choix que l'on a fait, c'est plutôt que de travailler sur des antennes, on va créer et renforcer les maisons arc-en-ciel, puisque les antennes étaient disponibles dans le décret, mais n'ont jamais été activées. Il y avait un petit bonus de 2000 euros, ce qui ne correspondait pas aux attentes des maisons arc-en-ciel. Elles préfèrent avoir des budgets pour pouvoir fonctionner de manière pleine et entière, quitte à avoir des actions délocalisées dans des zones qui sont moins desservies et dans lesquelles il n'y a pas de maison arc-en-ciel, mais qui ne s'appellent pas en tant que telles « antennes ».

Finalement, les maisons arc-en-ciel s'y retrouvent davantage, puisqu'elles ont plus de budget à travers leurs maisons mères pour pouvoir développer leurs activités.

Concernant le fonctionnement, on a transformé les cinq jours par semaine, en minimum 20 heures par semaine, car cela correspondait plus aux demandes des maisons arc-en-ciel. Avoir des moments d'ouvertures pendant les périodes scolaires ou pendant lesquelles les gens travaillent, c'était parfois un peu vide. Ils ont donc préféré adapter à la demande et à des horaires, parfois un peu décalés, d'ouverture au public, pour essayer de coller au mieux à la demande de la population, qu'elle soit scolaire ou adulte.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Il y a vraiment lieu d'avoir cette réflexion sur cette décentralisation d'une manière ou d'une autre, même avec des partenaires. Je répète que le Hainaut va tout de même de Comines à la Botte du Hainaut. Quand il faut se déplacer jusqu'à Mons, les moyens de transport ne sont pas nécessairement évidents. Cela devient compliqué s'il faut faire trois heures de trajet en transports en commun pour avoir une rencontre. On arrive alors en dehors des heures d'ouverture proposées.

Pour la province de Hainaut comme pour d'autres, il y a lieu de travailler sur cette décentralisation, même via des partenaires.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). – Je me posais la question de ces heures d'ouverture, mais vous l'avez bien souligné, Madame la Ministre : pendant les heures scolaires ou les heures de travail, c'est compliqué. Ce sont donc des plages horaires assez creuses et l'important est de trouver un moment. Des horaires décalés conviennent particulièrement à plus de publics. Ce sont des endroits de tolérance et ils doivent être vraiment ouverts et pouvoir accueillir au maximum les personnes souhaitant s'y rendre.

M. le Président. – Madame Vandorpe, vous souhaitez aborder un autre article. Voulez-vous préciser lequel ?

Pour l'examen des articles 8 et 12, la parole est à Mme Vandorpe..

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Oui, le raisonnement est le même pour les articles 8 et 12. Dans la mouture actuelle, c'était « la subvention est affectée aux frais de fonctionnement ou de personnel ». Dans la nouvelle mouture, c'est « pour les frais de fonctionnement et de personnel ». La subvention va donc devoir couvrir davantage de frais. J'aimerais avoir une explication par rapport à la manière de fonctionner puisque, finalement, c'est ici cumulatif. La subvention sera peut-être revue à la hausse pour couvrir davantage de frais, mais on connaît l'indexation du personnel, et cetera.

Pourquoi a-t-on supprimé le « ou » ? Pourquoi n'a-t-on pas mis « et/ou » ? J'aimerais comprendre le choix qui a été opéré. Je pose la même question pour l'article 12.

M. le Président. – Y a-t-il une autre demande d'intervention sur ces articles 8 et 12 ? Je n'en vois pas.

La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Cette modification a été proposée par le SPW Intérieur et Action sociale. Dans les faits, la subvention qui était allouée à la fédération Prisme ou aux maisons arc-en-ciel couvrirait les frais de fonctionnement et de personnel. Prenons l'exemple d'un dispositif APE, puisqu'il y a par ailleurs des travailleurs APE. Pour un tel dispositif, bien que la Wallonie intervienne de manière importante, l'institution – ou l'association dans le cadre du secteur non marchand – doit verser un complément. Dans les faits, c'est parce que cela correspondait à la réalité que les modifications ont été prises en ce sens.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – On voit sur le terrain dans l'ensemble des associations qu'il faut un maximum de souplesse pour gérer les budgets correctement. C'est un point qui est souligné. Merci.

M. le Président. – Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur un autre article ? Je n'en vois pas.

Dès lors, il faut également évoquer l'amendement qui a été déposé. Cela vous paraît-il nécessaire ?

(Réactions dans l'assemblée)

Le primosignataire, j'entends bien. Je vais donc le faire moi-même.

Vous avez lu la justification. Pour l'alinéa 3, à l'article 11, au point c, « accordée » a été remplacé par « accordé ». Cela me paraît relativement simple.

En revanche, dans l'article 694/10 du CWASS, à l'alinéa 2 de l'article 11, 5°, les mots « le cas échéant » sont abrogés.

En réalité, « la reconnaissance » a été remplacée par « l'agrément » et il convient en conséquence de remplacer « accordée » par « accordé ». Vous aurez fait le lien orthographique.

Je ne sais pas si cela nécessite plus d'explications, mais, le cas échéant, j'essaierai d'en donner. Je ne vois pas de demande.

Vote des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer au vote des articles du projet de décret modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé relatif à l'aide aux personnes lesbiennes, gays, bisexuels, bisexuelles et transgenres (Doc. 1213 (2022-2023) N° 1).

Art. 1er à 10

Les articles 1er à 10 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Art. 11

À l'article 11, un amendement (Doc. 1213 (2022-2023) N° 2) a été déposé par M. Legasse, Mme Durenne et M. Heyvaert.

L'amendement (Doc. 1213 (2022-2023) N° 2) est adopté à l'unanimité des membres.

L'article 11 tel qu'amendé est adopté à l'unanimité des membres.

Art. 12 et 13

Les articles 12 et 13 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé relatif à l'aide aux personnes lesbiennes, gays, bisexuels, bisexuelles et transgenres (Doc. 1213 (2022-2023) N° 1).

À l'unanimité des membres, la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé recommande l'adoption du projet de décret par l'assemblée plénière.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

INTERPELLATION DE MME GOFFINET À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE DÉSERT MÉDICAL EN PROVINCE DE LUXEMBOURG »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Goffinet à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le désert médical en province de Luxembourg ».

M. Florent, Mmes Bernard, Laffut et Roberty se joignent à l'interpellation.

La parole est à Mme Goffinet pour développer son interpellation.

Mme Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, si certains chiffres sont parfois contestés, il existe une pénurie médicale et plus singulièrement en médecine générale dans le sud de notre pays, particulièrement dans les zones rurales, principalement en provinces de Namur et de Luxembourg.

Une pétition a été récemment lancée par une ophtalmologue qui lançait un cri d'alerte concernant le désert médical dans la province de Luxembourg. Elle mettait ainsi en lumière une pénurie désastreuse

d'ophtalmologues et d'autres spécialistes dans cette province, qui compte actuellement 13 ophtalmologues. Or, selon les chiffres belges, ils devraient être 29. En raison de l'âge moyen dans les 10 ans à venir, ils ne seront plus que quatre au lieu de 29, c'est-à-dire que six patients sur sept devront consulter un ophtalmologue en dehors de la province. Tous les patients ne savent pas se déplacer à Liège, à Namur, à Bruxelles ou ailleurs pour obtenir un rendez-vous de contrôle. Les spécialistes sont alors obligés de refuser de prendre de nouveaux patients pour cause d'un agenda déjà rempli, les délais supérieurs à un an.

Cette ophtalmologue alertait en disant qu'il fallait s'attendre prochainement à ce que des enfants ratent des années scolaires en raison d'une mauvaise vision, à ce que l'amblyopie ne puisse pas être prise en charge, et à ce que des patients plus âgés perdent la vue par manque de dépistage rapide de pathologies.

Cette pétition relève d'une spécialité, mais cette situation n'est pas unique et ne concerne pas uniquement l'ophtalmologie ou cette province.

J'ai un autre exemple concernant les spécialités : les gynécologues de l'hôpital de Libramont ont également également la sonnette d'alarme. En effet, le seul centre de PMS de la province de Luxembourg pourrait fermer, puisque deux gynécologues qui prenaient en charge ces consultations spécifiques devaient partir en mars, suite à des raisons personnelles.

D'autres gynécologues de l'équipe pourraient alors reprendre ces consultations, mais leur agenda était complet. Sans compter qu'ils devaient aussi se partager les patientes des médecins qui arrêtaient. Les sages-femmes, elles aussi, étaient déjà en sous-effectif.

Ensuite, d'autres éléments sont aussi inquiétants. Tout ne relève pas de votre compétence, mais je prends notamment le système de garde de médecine générale qui a dû fermer plusieurs week-ends en février. Le 1733 n'était plus accessible.

Se posent également des inquiétudes par rapport au financement des postes médicaux de garde de cette province.

À l'aire où l'on doit faire preuve de réflexion quant à la mobilité, je pense qu'il y a un problème dans la logique de devoir amener des patients ou des personnes ayant besoin d'un contrôle médical à faire des déplacements importants, que ce soit Liège, Namur ou autre, pour avoir un avis, une consultation ou faire de la prévention de santé, plutôt que stimuler l'attrait de médecins et d'offrir ces services d'une manière plus proche de la population.

Il est vrai que des choses ont été mises en place pour pousser des médecins à s'installer dans des régions plus difficiles, c'est-à-dire plus rurales. On peut constater que la situation, telle qu'elle a été décrite, montre que

ces mesures ne sont pas si efficaces que cela, en tout cas jusqu'à présent.

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a d'ailleurs récemment approuvé en première lecture ces sous-quotas minimaux qui sont relatifs aux spécialisations de médecine et qui seront applicables pour l'année académique 2022-2023. Là, 43 % des étudiants qui finissent le master en médecine cette année devront s'orienter vers la médecine générale avec un nombre absolu de 306 étudiants. Des sous-quotas sont également définis dans d'autres spécialités, notamment 15 étudiants minimum en gériatrie, six en biologie clinique, cinq vers l'anatomopathologie. Ces sous-quotas sont aussi censés garantir que suffisamment d'étudiants se dirigent vers la médecine générale, mais également vers des spécialités dites sous tension. Comment allez-vous, Madame la Ministre, vous assurer que ces jeunes spécialistes aillent aussi s'installer dans des zones rurales, de tension, dans des zones en pénurie ?

Des décisions sont prises en Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment par votre homologue Valérie Glatigny. On peut avoir un avis sur ces décisions, mais je vous avouer que je ne vois pas très bien ce qu'il y a en Wallonie. Je voudrais vous entendre sur les mesures que vous allez concrètement proposer dans le cadre de vos compétences, notamment en termes d'organisation des soins de santé de première ligne, pour faire face à cette situation grave dans cette province, même si cela ne se limite à pas à ce périmètre. Pourquoi la Région wallonne ne prend-elle pas ses responsabilités dans ce dossier ? Qu'allez-vous proposer et notamment quelles seront les mesures concrètes qui seront mises en place d'ici la fin de cette législature ? Quelles sont les mesures qui pourraient être prises pour attirer de nouveaux médecins dans ces zones ?

Je voudrais aussi savoir s'il existe un recensement ou un cadastre par spécialité, régulièrement mis à jour, mais qui soit un peu plus détaillé. J'entends que l'on a une analyse sur le paramétrage, le lieu, le temps de travail, tant au niveau médical et au niveau des médecins généralistes, mais aussi des spécialistes, et ce par province pour avoir une vision globale de la situation.

J'aimerais aussi vous entendre sur les travaux que vous menez avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je reprends notamment certains éléments aussi qui ont été communiqués par l'ABSVM, un syndicat qui a proposé des incitants à l'installation, notamment de médecins généralistes dans certaines communes et quartiers en plaidant pour une infrastructure communale gratuite, des primes mensuelles communales lors des études, l'exonération de taxe, le financement régional de frais de secrétariat, l'attribution des sous-quotas INAMI supplémentaires ainsi que l'extension de frais de déplacement. Avez-vous pris connaissance de leurs demandes ? Avez-vous des discussions avec eux ou

avez-vous réagi à cela ? Comment travaillez-vous avec ces différents organismes et médecins ainsi que vos homologues pour trouver une solution ? C'est vrai que dans le domaine de la santé, les compétences sont mixtes, les solutions à envisager sont quelque part éparpillées. Partant, quelles solutions préconisez-vous et quelle action souhaitez-vous mener pour répondre à cet enjeu de société important et aux cris d'alerte du corps, du *care*, mais aussi aux patients actuels et futurs ?

M. le Président. – La parole est à M. Florent qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Florent (Ecolo). – Monsieur le Ministre, effectivement, les constats, ont été brossés par ma collègue, sont interpellants pour la Province de Luxembourg. La pétition lancée par la doctoresse Lampe n'est en fait que le symptôme d'un problème généralisé à de nombreuses spécialités dans la province. Imaginez 13 ophtalmologues pour une population de 290 habitants alors qu'il y a 1 300 spécialistes des yeux en Belgique, il s'agit ici d'un problème très aigu.

On peut tirer des conclusions similaires avec d'autres spécialités : dermatologue, gynécologue et, bien sûr, des médecins généralistes également. Dans certaines communes rurales, vous avez un médecin pour 5 000 habitants. Seize communes sur 44 en Province de Luxembourg sont en pénurie selon l'IWEPS. J'ai tout à fait conscience que des pénuries de médecins ou de spécialistes ont lieu dans d'autres provinces et d'autres régions rurales évidemment. Simplement, il est vrai qu'en Province de Luxembourg, c'est suffisamment aigu – je vous avais questionné sur les mises au rouge temporaires qui ont dû avoir lieu dans certains services d'urgence des hôpitaux de la province. Voilà pour le constat.

Des solutions de terrain sont mises en place par différentes communes, par Vivalia ou même la province avec des structures de pratique de groupe, des maisons médicales pluridisciplinaires ou simplement des mises en commun de médecins généralistes. Des cabinets tremplin aussi afin d'accueillir de jeunes médecins. Comme je l'ai dit, tant la province que l'intercommunale ont mis avec des fortunes diverses certaines solutions de terrain. La Région est-elle associée à la sensibilisation vis-à-vis de cette pénurie ? Que met-elle en place pour se joindre aux efforts ?

Ma collègue l'a dit, la PSYM souligne six incitants, mais il repose tous également sur des efforts des pouvoirs publics que ce soit les communes et la Région. Ces idées ont bien sûr le mérite d'exister, mais observons néanmoins que cela repose à chaque fois sur des efforts des pouvoirs publics. On sait également qu'au niveau fédéral le contingentement aggrave cette situation de pénurie. Je me demande si, à terme, nous serons amenés à une certaine forme de régulation géographique afin de répartir les médecins qui sortent de médecine de manière plus harmonieuse sur

l'ensemble du territoire suivant les spécialités qui font défaut dans certains bassins. Cela se fait dans d'autres pays, comme l'Espagne, qui est plus étendue que la Belgique. Cela apporte une certaine forme de contrainte aux jeunes médecins, mais cela permet de réguler au niveau géographique. Madame la Ministre, avez-vous, de concert avec le ministre fédéral de la Santé, M. Vandebroek, des contacts, des réflexions pour résoudre de manière plus pérenne ce problème de pénurie de médecins ?

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Bernard (PTB). – Madame la Ministre, comme les collègues viennent de l'expliquer avec plusieurs exemples, la situation de l'offre médicale en province de Luxembourg est critique. Je voudrais ajouter quelque chose à ce qui a déjà été dit il y a quelques semaines par l'émission *#Investigations*, qui dressait un tableau sans appel. On pouvait y voir des patients désespérés, comme cette femme de Libramont qui expliquait qu'il faut attendre deux ou trois jours quand on a de la fièvre et qu'elle a mis un an à trouver un médecin traitant.

Un autre exemple est cette médecin, Julie Englebert, qui expliquait : « Tous les jours, je dois refuser des patients, dont certains qui ont déjà appelé une dizaine de médecins avant moi. Je ne sais même pas les rediriger parce que plus personne n'accepte de nouveaux patients. »

On pouvait également entendre dans cette émission qu'en 10 ans le nombre de généralistes dans la zone de garde d'Arlon était passé de 50 à 34, ce qui fait un tiers de généralistes en moins.

À cette pénurie de médecins généralistes s'ajoute le sous-financement des centrales d'appel et des postes médicaux de garde, avec comme résultat le fait que des centaines de personnes appelant le 1733, numéro de médecine de garde générale, sont tombées sur un répondeur les invitant à rejoindre directement le poste de garde le plus proche ; ce qui, dans la province de Luxembourg, signifie prendre la voiture, rouler plusieurs dizaines de kilomètres, sans garantie que le poste de garde où l'on va sera ouvert ou pourra prendre en charge le patient assez rapidement.

Manifestement, les mesures qui ont été prises pour inciter les trop peu nombreux médecins qui obtiennent leur diplôme à s'installer dans les provinces en pénurie ne fonctionnent pas ou ne suffisent pas.

Une piste que vous semblez avoir du mal à soutenir serait de former les médecins dans les zones en pénurie dès leurs études. Plusieurs recherches démontrent en effet une forte corrélation entre le lieu de formation des futurs médecins généralistes et le lieu où ils s'installent ensuite pour leur pratique. Namur accueille déjà aujourd'hui 55 % des étudiants de la province de

Luxembourg en bachelier. Y créer un master de spécialisation en médecine générale aiderait donc de manière très concrète à combattre la pénurie.

Les dernières prises de position que vous avez manifestées étaient d'en quelque sorte protéger Mme Glatigny dans son refus de créer un master en médecine générale à Namur. Pourquoi continuez-vous à défendre cette position ?

On sent que la question du manque de médecins commence à faire réfléchir dans la majorité. Ce week-end, dans la presse, Mme Linard disait que le concours d'entrée était un obstacle à l'augmentation du nombre de médecins, qui est nécessaire en Belgique. D'autres partis que celui de Mme Linard partagent-ils cette idée ?

Enfin, connaissez-vous des exemples à l'étranger ? En Allemagne, dans la région de la Forêt-Noire, dans la vallée de Kinzigtal, il y a une expérience de médecins qui se sont organisés de façon multidisciplinaire, en collaboration avec les mutuelles, avec l'accès gratuit pour une région qui compte 54 000 habitants...

M. le Président. – Puis-je vous inviter à conclure ?

Mme Bernard (PTB). – ... et une forte organisation de procédures de prévention, de sorte à éviter que les gens tombent malades. Si vous connaissez ces expériences, peut-on envisager de les copier en Wallonie ?

M. le Président. – Je ne voulais pas être discourtois, mais on approchait la minute de dépassement.

La parole est à Mme Laffut qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Laffut (MR). – Madame la Ministre, on l'a rappelé, il est un fait certain que les problèmes de santé ne manquent pas en province de Luxembourg, conséquence à la fois de sa ruralité, mais aussi de sa proximité avec le Grand-Duché de Luxembourg, où les incitants au travail sont nettement plus attractifs, inutile de le rappeler.

La province de Luxembourg est à elle seule un concentré de tous les problèmes que l'on rencontre à des degrés divers ailleurs :

- pénurie de soignants, généralistes, spécialistes, infirmiers ;
- infrastructures insuffisantes dans des domaines comme les cliniques du sein ou les maisons de ressourcement ;
- fragilité des services de soutien et de prise en charge, comme les maisons de garde et le 1733 durant ce mois de février.

Par rapport à la DPR et à ses ambitions en matière de pénurie médicale, on doit pourtant constater que des avancées certaines durant cette législature ont eu lieu, même si, pour beaucoup, ces avancées restent encore

trop souvent sujettes à critiques ou, à tout le moins, à questionnements.

Le soutien et le développement apportés au ASI ont permis et permettent encore, à chaque nouvelle création de maisons médicales, d'améliorer la situation des soins de première ligne. Cela sera-t-il suffisant au regard de l'avenir, au regard de la féminisation de la profession et du départ à la pension des praticiens les plus âgés ?

Si je me retourne vers ma commune, où la maison médicale existe depuis 2012, rien n'est moins sûr. Ce qui semblait établi est remis en cause par, notamment, un départ à la retraite, des exercices de charge à temps partiel ou encore des réorientations professionnelles.

Concernant la hausse des quotas INAMI, il faut souligner les résultats obtenus par la ministre de l'Enseignement supérieur, Valérie Glatigny, sur la relève des quotas INAMI pour la médecine, mais, comme elle le reconnaît elle-même, ni cette hausse ni les sous-quotas actuellement en discussion au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne résoudront, à eux seuls, la pénurie de médecins généralistes constatées dans certaines poches territoriales.

Sur base d'une cartographie de l'offre médicale et de l'objectivation des besoins qui en découlent, la Commission de planification de l'offre médicale annoncée dans la DPR et à laquelle participe la Wallonie a permis au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'approuver, début février, les sous-quotas minima relatifs aux spécialisations de médecine, y compris la spécialisation en médecine générale. Ces mesures prises pour 2022 et 2023 seront-elles cependant suffisantes pour faire face à toutes les pénuries en médecine spécialisée, à l'image de celles qui ont été souvent relevées dans l'actualité et qui concernent les orthodontistes ?

Sans oublier la question centrale de la répartition des médecins spécialistes sur le territoire wallon. On en a longuement parlé. Comme dénoncé dans l'interpellation, certaines zones sont en pénurie ou en voie de pénurie, alors que la spécialisation elle-même n'est pas en manque de praticiens. Attendre un an et demi voire deux ans pour un rendez-vous n'est pas acceptable au vu des risques encourus. On peut multiplier les exemples à partir d'autres spécialisations, tant ils sont nombreux.

Madame la Ministre, comment comptez-vous répondre à cette problématique ?

Envisagez-vous une répartition géographique ou une réforme profonde de l'organisation de ce système ? Je pense que c'est vraiment important.

Des incitants financiers ont également été mis en place au travers du fonds Impulseo, pour des montants annuels compris entre 7,7 millions d'euros et 10,4 millions d'euros, mais Impulseo I, la prime à l'installation de médecins généralistes, qui représentait

3,15 millions d'euros en 2021, nécessite une évaluation. Dans quelle mesure ce fonds a-t-il réellement contribué à l'installation de généralistes en zones de pénurie au-delà d'un effet d'opportunité ?

Enfin, nous attendons tous avec beaucoup d'impatience la concrétisation des Assises de la première ligne, qui se sont déroulées avec succès et qui ont pour objectif attendu de faire remonter, à partir de la base, des solutions adaptées au terrain.

D'autres aspects ne relevant certes pas des compétences régionales mériteraient également d'être abordés. La profession de médecin généraliste, pour ne parler que d'elle, mériterait d'être valorisée au sein même des universités, et peut-être plus particulièrement la pratique de la médecine générale en milieu rural qui, plus éloignée géographiquement des institutions hospitalières, offre aux médecins la possibilité de pratiquer une médecine très diversifiée.

Je ne voudrais pas terminer ce tableau sans saluer aussi les initiatives prises par les pouvoirs locaux, comme la création de maisons médicales ou le soutien en matière de logement, ni sans saluer l'immense travail réalisé par Santé Ardenne en province de Luxembourg. Ces volontés sont à souligner et à soutenir, car elles participent indéniablement à améliorer la situation.

Ce bref résumé de la situation vise à démontrer combien le sujet est important et préoccupant, mais aussi très complexe. Il vise également à réaffirmer notre attention et notre volonté de faire avancer les choses, pas uniquement en province de Luxembourg, mais partout en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Roberty (PS). – Madame la Ministre, la problématique de la pénurie des médecins et de la difficulté à trouver une offre médicale de première ligne de qualité est régulièrement abordée ici au sein de cette commission, et pas uniquement pour la province de Luxembourg. Nul ici ne contestera que l'accès aux soins de santé est une priorité pour chacun et chacune, peu importe d'où l'on vient.

Nous sommes tous convaincus que la première porte d'entrée dans le système de soins se fait de manière privilégiée via son médecin généraliste. Cependant, force est de constater – on l'a dit ici – que, faute de praticiens en médecine générale, il est de plus en plus compliqué pour certaines personnes de pouvoir obtenir un rendez-vous, voire de trouver un médecin proche de son domicile.

Sans revenir sur les éléments qui ont été pointés par ma collègue dans son interpellation, sauf erreur de ma part, la Wallonie n'est pas encore tout à fait compétente pour l'organisation des soins de première ligne concernant les spécialités dont elle parle.

Plusieurs pistes ont aussi été évoquées concernant, je cite ma collègue, « des choses qui ont été tentées pour pousser les médecins à s'installer dans les régions les plus reculées. » Je termine la citation « sans que celles-ci soient un succès ».

Madame la Ministre, de mon côté, je note que, lors de l'examen du budget 2023, des moyens ont été réinjectés dans le fonds Impulseo afin de faire face à la croissance des demandes.

Je note que le Gouvernement a débloqué des moyens pour favoriser et pour accroître la pratique groupée – une autre collègue en parlait – au sein des maisons médicales. Je note aussi que vous avez organisé les Assises de la première ligne afin de consulter les acteurs de santé concernés et ainsi coconstruire avec eux le modèle qui sera demain mis en place. D'une lecture à l'autre, concernant les moyens dégagés, le verre sera tantôt à moitié vide, tantôt à moitié plein.

Qu'en est-il justement des mesures du suivi des Assises de la première ligne Proxisanté ? Autre question que tout le monde devrait finalement aussi se poser : comme le laisse sous-entendre l'intervention de ma collègue, êtes-vous en mesure de contraindre, au niveau wallon, l'installation d'un professionnel de santé dans un bassin de vie plutôt qu'un autre ? C'est vraiment la question essentielle à se poser : êtes-vous responsable oui ou non de contraindre quelqu'un de s'installer à un niveau plutôt qu'à un autre ?

Dernière question, dans son intervention, ma collègue évoque aussi la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la concertation. Cependant, l'art de guérir est essentiellement resté de compétence fédérale. Comment les concertations entre les trois niveaux de pouvoir sont-elles assurées ? Merci pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Mesdames et Monsieur les Députés, on sent bien que la question de la santé est un point crucial en termes d'accessibilité. Comme cela a été évoqué par Mme Laffut avec beaucoup de justesse, on montre à quel point, dans la province de Luxembourg, on concentre quelque part tous les handicaps. On y a en effet d'abord la difficulté créée par la pénurie de médecins, ce que nous dénonçons depuis plusieurs années. C'est la raison pour laquelle j'ai salué le travail que la Communauté française a réalisé pour lever ce dossier qui nous empoisonne depuis des années et que personne jusqu'à présent n'a réussi à résoudre. Ces quotas INAMI sont levés pour enfin répondre aux problèmes de pénurie. Ces problèmes – je pense qu'ils sont la source – vont soulever d'énormes difficultés et elles se posent, d'année en année, de manière beaucoup

plus importante. On le voit, comme nous l'avions prédit, les problèmes explosent et provoquent d'énormes difficultés en matière d'attente, même si nous n'allons pas, chacun, faire le recueil des difficultés auxquelles on a été confrontés. Moi-même qui n'habite pas en province de Luxembourg, j'ai été confrontée à des listes d'attente de plus d'un an pour que mes enfants puissent aller chez l'orthodontiste. J'ai été éconduite un certain nombre de fois.

On voit donc à quel point cela pose des problèmes d'accessibilité dans la médecine en général, médecine de première ligne, mais aussi médecins spécialistes et particulièrement dans la province de Luxembourg.

Dans la répartition des compétences aussi – cela a été évoqué notamment par Mme Roberty –, on est dans un domaine qui touche principalement soit le Fédéral, soit la Fédération Wallonie-Bruxelles et, en bout de course, la Région wallonne. Pourquoi ? Parce que nous sommes dans l'organisation de la première ligne et donc, quelque part, nous avons les conséquences des actes qui sont posés ou qui ne sont pas posés à devoir gérer.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire quand on m'a posé plusieurs fois la question sur le recensement. Nous n'avons pas, au niveau régional, de source fiable pour obtenir des informations, en tout cas pour les spécialistes qui sont en exercice dans chaque commune. Pourquoi ? Parce qu'on a une source authentique à laquelle on peut se référer, qui est la banque de données CoBRHA, qui est gérée par l'autorité fédérale et qui reprend l'ensemble des prestataires reconnus par l'INAMI. La répartition géographique de tous ces prestataires de soins est régie par des facteurs émanant de différents niveaux de pouvoir que je vais décrire.

Il y a la loi du 10 mai 2015 relative aux professions de santé. C'est une compétence fédérale qui gère le système de contingentement régulant la force de travail de ces prestataires. Quant au quota global par communauté, il est fixé par arrêté royal. Seuls les sous-quotas – maximum ou minimum – pour les généralistes ou les spécialistes sont de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a mis en place une commission de planification francophone des sous-quotas des métiers de santé basés sur les données d'un cadastre qui se veut dynamique et permanent. Elle devrait permettre une estimation des besoins.

Nous avons demandé de participer aux travaux et nous avons été associés avec voie consultative, mais nous y participons avec énormément d'intérêt. Les travaux de cette commission dans le futur vont pouvoir aider à mieux comprendre les phénomènes liés aux différentes pénuries de prestataires de soins en Wallonie, et sans doute mettre en avant les solutions les plus adéquates pour y remédier.

Pour la médecine générale spécifiquement, vous savez qu'un certain nombre d'aides existent. On a des dispositifs régionaux, là encore des leviers qui viennent en bout de course, puisque nous ne sommes pas à la source pour activer le levier en autorisant beaucoup de médecins à la sortie, ni pour organiser et pour imposer l'installation aux médecins.

Ce serait facile d'imposer aux médecins de s'installer dans telle ou telle région. Je l'ai proposé plusieurs fois, je ne suis pas suivie. La seule instance qui peut imposer l'installation serait l'instance fédérale. Je répète que je l'ai suggéré, mais je n'ai pas été suivie. Il n'y a pas de majorité qui se dessine pour éventuellement imposer des numéros INAMI liés à l'installation, pour s'assurer d'une zone géographique.

Je conviens que cela peut poser un certain nombre de problèmes, mais du point de vue pratique, cela pourrait être une solution facile, peut-être trop facile. Je laisse chacun en juger. En tout cas, c'est une solution qui ne convainc pas à ce stade une majorité au Fédéral.

Nous avons quelques leviers : le levier Impulseo pour les médecins généralistes existe en Wallonie depuis 2014, suite à la sixième réforme de l'État. Nous avons trois axes d'intervention :

- la prime à l'installation des médecins généralistes dans les zones en pénurie ;
- un soutien financier dans le cadre de la rémunération des agents administratifs et des collaborateurs administratifs qui vont aider et soutenir les médecins ;
- une intervention dans les frais de télésecrétariat pour les médecins ou pour les groupements de médecins qui utilisent ce principe.

Impulseo n'est pas le seul outil pour favoriser l'installation de nouveaux médecins en zones de pénurie. Dans l'organisation et dans la réorganisation de la première ligne, à travers le travail que l'on a fait sur Proxisanté, nous avons des mesures pour agir sur différents aspects.

Une des mesures à laquelle je crois beaucoup et sur laquelle la Wallonie a beaucoup investi est la pratique groupée de médecine à travers les ASI, ce que l'on appelle les maisons médicales dans le jargon populaire, mais qui sont des associations de soins intégrés. Nous avons, sous cette législature, augmenté de plus de 20 % le nombre d'ASI qui existe sur le territoire de Wallonie.

Nous avons aussi un troisième levier qui est, dans le cadre des discussions que l'on a eues sur la PAC – la Politique agricole commune –, le souhait que j'avais émis d'avoir des soutiens financiers spécifiquement dans les zones les plus rurales et les plus reculées.

Un budget à l'engagement est prévu à l'initial 2023 pour lancer un nouvel appel à projets cette année dans le cadre de la programmation FEADER pour 2023-2027.

C'est le volet que je vous évoquais dans la Politique agricole commune.

Pour les résultats d'Impulseo, je ne vais pas reprendre ce que j'ai déjà eu l'occasion de détailler dans le cadre des différentes commissions ou parlements. Je vous ai expliqué quels étaient les résultats sur le nombre de communes en pénurie, le nombre de médecins, les évolutions, et cetera.

Par contre, dans le cadre de ProxiSanté, il y a un groupe de travail « Pénurie » et la note d'orientation devrait passer au Gouvernement ce vendredi. Nous avons reçu l'avis de l'inspecteur des finances, le dossier suit son cours, conformément à ce que j'ai eu l'occasion de détailler il y a deux semaines en commission.

Depuis 2015, nous subventionnons le projet de mettre en exergue la formation et la sensibilisation des professionnels de la santé aux outils e-santé en Wallonie.

C'est maintenant la Plateforme de première ligne wallonne, que l'on appelle la PPLW, qui gère ce projet. Il est soutenu par le Gouvernement, en partenariat avec l'INAMI.

Autre intervention, pour ce qui concerne les propositions de l'ABSyM, c'est une association qui va être intégrée dans les groupes de travail de la dernière phase du projet ProxiSanté, la construction du décret et de ses arrêtés d'application. Je vous confirme que la note d'orientation devrait passer vendredi au Gouvernement. Les représentants de l'ABSyM et d'autres parties prenantes devraient pouvoir émettre des propositions constructives, pragmatiques pour faire évoluer le paysage de la première ligne de soins en Wallonie. Elles sont consultées et parties prenantes.

Pour essayer d'être au plus proche des réalités luxembourgeoises, depuis le début de cette année, mon cabinet et l'AViQ se sont rendus à Bertrix, au siège de Vivalia, pour trouver des pistes de solutions ensemble sur les difficultés particulières que le Luxembourg rencontre dans le domaine médicosocial.

J'aurais pu, dans le cadre des exemples que vous avez évoqués en province de Luxembourg, vous parler aussi par exemple du centre de planning d'Arlon, qui, à travers sa demande en début de législature, cherchait depuis deux ans un médecin qui pratique des IVG. Je pense sincèrement – j'y étais attentive en tant que députée à la Fédération Wallonie-Bruxelles – que nous devons continuer à investiguer pour sensibiliser les différentes facultés de médecine à demander que des stages se tiennent sur la pratique des avortements en Belgique, et singulièrement en Wallonie, et demander que cela fasse partie intégrante du cursus, que des stages soient organisés pour susciter de l'engouement à l'égard des aspirants médecins.

Je terminerai en disant que nous multiplions les contacts et les réunions pour activer tous les leviers régionaux qui pourraient se présenter à nous. Dans les contacts que nous avons à travers la Fédération Wallonie-Bruxelles, à travers la sous-commission des quotas – où nous sommes partie prenante – et à travers les différents dispositifs de la Conférence interministérielle Santé, où nous avons eu l'occasion de discuter de la pénurie des médecins et de l'importance de lever ces quotas INAMI, dossier qui a abouti et pour lequel nous espérons que dans les prochaines années, nous pourrions avoir enfin les fruits de ce bel accord qui devrait lever des incertitudes sur les très nombreux Wallons et Wallonnes qui ont du mal à avoir accès aux soins de santé.

Nous devons continuer à implémenter la pratique de groupes de médecine, qui est aussi un obstacle. On a aussi, dans les médecins, des demandes qui n'existaient pas il y a 10 ans, de pouvoir mieux concilier la vie privée et la vie professionnelle. On propose à un médecin, que ce soit un médecin généraliste ou un médecin spécialiste, des conditions de travail qui ne sont pas considérées comme acceptables par les médecins aujourd'hui. Nous devons organiser et transformer la pratique médicale pour améliorer leur confort de vie et améliorer l'accessibilité des patients. Nous devons pouvoir considérer que dans les maisons médicales, certains avaient le sentiment que celles-ci étaient politisées. Par exemple, le PTB est investi dans deux ou trois maisons médicales. Ce n'est pas la pratique et la généralisation des maisons médicales. Il y a plus de 100 maisons médicales en Wallonie, ce sont des pratiques groupées de médecins qui font un travail de prévention, de promotion, à travers lesquelles on trouve des kinés, des psychologues, des médecins généralistes, et parfois des spécialistes qui permettent aussi à ces médecins de travailler de manière plus concertée, plus participative, et qui en tirent un bénéfice, pour lesquelles nous avons énormément de retours positifs de la part des patients.

Dès lors, je suis décidée à continuer de soutenir ce genre de projet, même si je dois avouer que la participation de la Wallonie est une participation plus faible que celle du Fédéral. Ce dernier, eu égard à ses compétences, met beaucoup plus dans la manne. Je voudrais aussi saluer les efforts consentis par le Fédéral à travers le soutien de ses ASI.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (Les Engagés). – Vous avez évoqué d'autres exemples. Vous évoquez et saluez la solution trouvée en matière de quotas INAMI. Pour moi, c'est une petite solution. Vu l'hémorragie actuelle, le développement ainsi que les besoins futurs, je ne pense pas que cette solution qui concerne les quotas INAMI va résoudre ce problème.

Il est vrai que chacun a ses compétences et que les compétences sont éparpillées. Cependant, je constate, en relisant les travaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de la Chambre, que les ministres se renvoient la balle. J'ai le sentiment qu'il manque une vision globale de la situation. Je plaide pour qu'il y ait une *task force* sur le sujet. Par exemple, l'organe interfédéral n'est pas encore mis en place. Il est vraiment nécessaire d'avoir une vision stratégique globale et que chacun et chacune des ministres ait les éléments de réponse, et relayer les différentes informations. C'est une bonne chose que vous puissiez avoir cette voix consultative à la commission de planification.

Je regrette que les données au niveau du logiciel CoBRAH ne soient pas encore totalement finalisées et disponibles, car avoir des données chiffrées est un élément important pour mener des politiques plus affinées.

Je n'ai jamais dit que rien n'avait été mis en place. Je voulais simplement évoquer le fait qu'en province du Luxembourg, mais pas uniquement, une hémorragie avait lieu et que des solutions à très court terme étaient à trouver pour rassurer l'ensemble des citoyens.

Enfin, j'aurais pu aussi aborder le problème de la dentisterie et de l'orthodontie. Il y a là également un très gros problème pour des soins qui devraient être faits préventivement.

En conclusion, je souhaite qu'au-delà de ce travail qui est mené à plus long terme, vous essayiez d'avoir une réflexion avec les différents niveaux de pouvoir, y compris les communes, pour trouver au moins une solution à plus court terme.

J'ai hâte de découvrir les résultats du travail qui a été mené dans le cadre de Proxisanté sur le volet « pénurie » tel que vous l'avez évoqué.

M. le Président. – La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). – Vous nous avez parlé des différents dispositifs régionaux, dont le fonds Impulseo et l'augmentation de 20 % du nombre d'associations de soins intégrés. C'est intéressant. Vous n'avez par contre pas eu l'occasion de dispatcher ces 20 % par rapport à la province du Luxembourg. Or cela aurait été intéressant via une question écrite d'avoir ce pourcentage afin de vérifier que l'on réponde aux problèmes aigus de pénurie mis en lumière.

En effet, c'est une avancée et l'on est tous conscient que cela ne résoudra pas l'ensemble du problème de pénurie, mais cela va dans le bon sens. Comme vous l'avez défendu, la solution pérenne – et je vous salue pour cela –, c'est une répartition géographique qui doit s'organiser au niveau fédéral. J'invite à former une coalition des bonnes volontés pour pouvoir avoir cette réflexion et surtout la concrétisation de cette dernière au niveau fédéral.

Sans cela, on n'aura pas de solution pérenne en province du Luxembourg. Je pense qu'il faut en être conscient. Chacun, chacune doit pouvoir le défendre au bon niveau.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – Merci, Madame la Ministre, pour vos explications. Je pense d'abord que l'on est face au problème de cet éparpillement des compétences. Il y a des compétences fédérales, des compétences communautaires, des compétences régionales.

Vous dites que vous êtes quelque part en bout de course, mais vous êtes quand même la première impliquée dans la question de l'offre de soins de première ligne. Je pense que dans ce cadre-là, vous devez – j'imagine que vous le faites, mais il faudrait peut-être le faire avec encore plus d'insistance – obtenir des chiffres ainsi que des éléments matériels qui vous permettent d'organiser ces soins de première ligne.

En plus des chiffres, il faut aussi obtenir le personnel, c'est-à-dire les médecins. Vous avez dit qu'il y a eu un accord au niveau de l'INAMI. Or, tout le monde sait que cet accord ne suffira pas. Il va continuer à manquer de médecins. Dans 10 ans, il faudra 3000 médecins supplémentaires puisqu'il y en a qui vont partir à la retraite. Je pense qu'il y a des démarches à faire pour obtenir une vision refédéralisée de l'organisation des soins de santé et pour repartir des maisons médicales dont vous avez parlé. Le PTB a été parmi les pionniers qui ont fondé les maisons médicales ; nous sommes très heureux des quatre que nous avons à l'époque. Il y en a maintenant bien d'autres qui ont vu le jour, chacune fonctionnant avec sa vision de société. C'est une très bonne chose.

Je vous ai parlé d'autres exemples qui existent à l'étranger. Je pense que cela vaut la peine de les étudier, et de voir si l'on ne peut pas, en ayant obtenu une augmentation du nombre de médecins, aussi trouver des pratiques innovatrices pour les régions en pénurie comme le Luxembourg.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). – Merci, Madame la Ministre pour ces éléments de réponse. Il est clair qu'à problématique complexe, les solutions ne peuvent être que multiples. On l'a dit, des avancées importantes ont lieu. Je ne vais pas rappeler celle des quotas. Je me permets de revenir sur Impulseo, où en effet il y a beaucoup d'argent qui est alloué à ce dispositif. Je pense qu'il est nécessaire d'avoir une évaluation précise de ce dispositif, et de pouvoir démontrer qu'il ne s'agit pas uniquement d'un effet d'opportunité.

Vous avez parlé de la répartition géographique, en regrettant de ne pas être suivie. Je pense qu'il y a plusieurs pistes. On doit tous s'engager ici à relayer cette

problématique au travers des différents niveaux de pouvoir. On pourrait essayer de faire autrement. Au lieu d'imposer, on pourrait, à l'instar de ce qu'il se passe pour les pharmacies, interdire l'installation dans certains endroits en fonction du nombre d'habitants. Ce sont autant de pistes à explorer.

Pour terminer sur une note un peu plus légère ou positive, j'ai envie de dire, qu'est-ce qu'ils ratent, tous ces médecins, de ne pas venir s'installer en province de Luxembourg. Ils ne franchissent pas le pas. Je pense qu'ils soient ophtalmologues, orthodontistes, dermatologues, la patientèle les y attend dans un environnement merveilleux.

Je vous remercie.

M. le Président. – Gageons, Madame Laffut, qu'ils ont entendu votre appel.

La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – J'aimerais simplement remercier Mme la Ministre pour les différents éléments qu'elle nous a livrés en réponse aujourd'hui. On comprend que la problématique est vraiment importante et qu'elle nous interpelle toutes et tous ici au sein de cette commission. L'intervention de ma collègue Laffut en tant qu'ambassadrice de sa région nous démontre à quel point on peut trouver des solutions novatrices, et donc comptez sur nous également pour être attentifs et attentives au niveau du groupe socialiste à essayer de vous aider à trouver des solutions les plus pérennes et les plus adéquates pour ce secteur.

M. le Président. – L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. JANSSEN À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE PROJET
DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'ACCUEIL
« LES JACINTHES » À BRAINE-LE-CHÂTEAU »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Janssen à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le projet de construction du centre d'accueil « Les Jacinthes » à Braine-le-Château ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Janssen (MR). – Madame la Ministre, je reviens vers vous concernant le projet de construction du centre d'accueil « Les Jacinthes », situé à Braine-le-Château en Brabant wallon. Ce centre de jour agréé pour les

personnes atteintes de polyhandicaps mentaux, mais aussi physiques, existe depuis plus de trente ans. Le travail réalisé avec les résidents porteurs de handicaps, mais aussi avec les enfants atteints de troubles de l'autisme, via le projet « EnVol », est de qualité.

En tant que ministre de la Santé et de l'Action sociale, vous avez eu l'occasion de visiter ce centre et de vous rendre compte du besoin urgent d'aide et de soutien dont l'ASBL a besoin pour mener son projet de construction à terme. Celui-ci vise également à augmenter le nombre de places disponibles, ce qui n'est pas à négliger dans le contexte actuel de saturation des centres d'accueil, où chaque place additionnelle est bienvenue et nécessaire.

Le soutien de l'AViQ, qui subventionne déjà une partie des travaux, s'avère plus que jamais nécessaire. Le montant prévu par l'AViQ sera-t-il revu à la hausse, afin de prendre en compte l'augmentation du coût des matériaux et l'inflation ? Si oui, dans quelles proportions par rapport à leur solde à financer ?

Quel est le délai à prévoir pour recevoir une réponse de l'AViQ ? L'ASBL a introduit une demande de prolongation de l'appel d'offres des adjudicataires jusqu'au 30 juin 2023, en espérant augmenter ses chances de recevoir de l'aide. Puis-je requérir une fois de plus toute votre attention pour ce centre d'accueil ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, j'ai effectivement eu l'occasion à la toute fin de l'année de m'y rendre, à l'initiative de Dimitri Legasse, ici président de commission, mais qui, à cette occasion, avait voulu attirer mon attention sur ce centre d'accueil de jour. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec la directrice, le président et des membres du conseil d'administration.

Ce service travaille dans des conditions très vétustes et indignes, pas par la faute de l'institution. À travers les plans d'investissements qui ont été consentis ces dernières années en Wallonie, nous avons beaucoup amélioré l'infrastructure dans le secteur du handicap, de la santé mentale et dans celui des maisons de repos. Quelques-uns n'ont pas abouti. « Les Jacinthes » en font partie pour différentes raisons. Les travaux avaient débuté en septembre 2020, il y a eu les années covid, et le travail a été arrêté au stade du « gros œuvre » à la suite d'une faillite de l'entreprise réalisant les travaux. L'ASBL n'a en soi pas subi de préjudice financier dès lors qu'aucune avance n'avait été consentie à l'entreprise.

Par contre, le chantier a pris un retard considérable. Et à la suite de l'augmentation importante des coûts de

la construction, à laquelle s'ajoute l'inflation, l'ASBL est désormais apparemment dans l'incapacité de poursuivre les travaux, sauf à bénéficier de moyens additionnels.

Ce n'est pas la première fois que je suis confrontée à ce type de situation au sens où, aujourd'hui, on a beaucoup d'infrastructures vétustes dans le secteur hospitalier, par exemple, du handicap ou de la santé mentale. Des demandes pourraient aussi être accordées pour l'ensemble des secteurs, ce qui aurait un impact financier de plusieurs centaines de millions d'euros, à charge de la Région.

Nous devons étudier quelle est la solution qui peut être menée pour permettre aux bénéficiaires de cette infrastructure et à ses travailleurs d'évoluer dans des conditions correctes. Ils font une part du chemin en proposant de vendre une partie de l'infrastructure, ce qui réduirait les montants qui sont nécessaires pour réaliser les travaux. À ma demande, l'AViQ a identifié des disponibilités dans le cadre de différents programmes d'investissement du secteur du handicap.

Avec l'AViQ, nous explorons des pistes en termes de réaffectation de moyens qui permettraient de dégager une solution, même partielle.

Je reste très attentive et il est prévu que je renouvelle le contact avec l'AViQ pour faire un *refresh* de la situation. J'y suis préoccupée et j'ai eu l'occasion de m'engager à essayer de trouver des solutions au bénéfice des travailleurs et des bénéficiaires qui sont des pensionnaires avec des handicaps particulièrement lourds.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). – Madame la Ministre, dans votre réponse, on entend bien que la volonté semble relativement unanime. Visiblement, le président de notre commission, M. Legasse, connaît bien le sujet également. Notre volonté à tous va dans la même direction et nous sommes bien conscients de ce par quoi ils sont passés avec l'augmentation des prix des matériaux et plus généralement les augmentations liées à l'inflation. Ensuite, il y a les difficultés qu'ils ont connues et qui n'étaient clairement pas de leur responsabilité.

Je ne peux que continuer à vous encourager et souligner cette volonté unanime à explorer les solutions possibles avec l'AViQ. Je répète que ce soutien nous semble primordial. C'est un cas parmi d'autres, mais on sait à quel point il est important de soutenir financièrement et moralement l'ensemble de ces centres de jour agréés pour garantir un accompagnement de qualité aux personnes atteintes de polyhandicaps mentaux et physiques dans notre Région. Il en va de notre responsabilité collective.

On ne peut pas abandonner ces personnes vulnérables et les laisser sans soutien. Nous devons les aider à vivre avec respect et dignité. On sait combien c'est cela qui permettra réellement de faire une différence dans leurs vies et de vivre dans des conditions optimales, tout en soutenant pleinement les équipes qui s'impliquent en ce sens. Je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE SUIVI
DES TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL
« BIEN VIEILLIR » »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le suivi des travaux du groupe de travail « Bien vieillir » ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Durenne (MR). – Madame la Ministre, dans le cadre des travaux du groupe de travail « Bien vieillir » dont l'objectif est d'envisager des actions en faveur de la qualité de vie des aînés en Wallonie, un plan d'action a été défini et des recommandations formulées. Parmi celles-ci, dans le volet « Bâti existant, rénovations, nouvelles constructions », la première recommandation qui se veut préalable indique ceci : « face à l'évolution des modes de vie et à la diversité des formes d'habitat, lancer une étude prospective afin d'anticiper les futurs besoins et attentes en termes d'habitat des futurs seniors, en vue, le cas échéant, de développer les formes adaptées d'habitat collectif ou individuel ».

Madame la Ministre, je voulais faire le point. Pouvez-vous m'indiquer si cette étude prospective a déjà pu être lancée ? Dans l'affirmative, où en est ce travail aujourd'hui ? Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, il est vrai qu'il est important de soutenir les modèles alternatifs d'accueil et d'hébergement pour aînés, c'était dans notre DPR. Il est cependant nécessaire de distinguer ce qui relève des compétences du logement et de la santé. Être senior ne signifie pas obligatoirement être dépendant. Mon rôle en tant que ministre de la Santé est de garantir

l'accompagnement, l'aide et l'accès aux soins, et ce, quel que soit le lieu de vie.

Plusieurs projets de nouvelles formes d'habitat existent déjà et sont soutenus, notamment dans le cadre de l'économie sociale. Je souhaite justement être attentive à ne pas tendre vers la mise en place d'un cadre trop strict ou rigide – puisqu'on est dans des projets pilotes et ils doivent pouvoir vivre et voir quelles sont les évaluations que l'on pourrait en tirer – qui freinerait la créativité des usagers et la possibilité de mettre en place un projet spécifique répondant à leurs besoins et attentes.

Pour le moment est en cours, dans le cadre du Plan de relance, le projet pilote permettant le développement de logements inclusifs et solidaires. On avait lancé un appel à projets pour 15 logements de 9 habitats ou 9 logements de 15 habitats, je ne me rappelle plus bien. Ce sont des habitats intergénérationnels, avec l'équipement de dernière technologie. C'est quelque chose sur lequel on mise, avec des conclusions du projet pilote qui seront un levier à la réflexion relative à l'évolution des modes de vie et à la diversité des modes d'habitat.

Nous essayons surtout de développer, sous cette législation, des formes d'habitat diversifiés et liés à la désinstitutionnalisation, conformément à l'attente des citoyens qui vieillissent, mais de le faire dans un cadre qui ne soit pas trop strict, en les laissant vivre et en considérant qu'il faudra sans doute quelques années d'existence pour pouvoir les évaluer et tendre, le cas échéant, vers une multiplication de ce type de dispositif.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). – Je remercie Mme la Ministre. Je voulais faire le point sur ce dossier. Comme vous le dites, il est très important de soutenir des modèles alternatifs d'hébergement. Il est vrai que le Plan de relance était l'occasion de lancer ces projets pilotes.

On ne pourra revenir vers vous ou vers votre successeur que dans quelques années pour avoir l'évaluation de tels projets. Quoi qu'il en soit, au niveau des communes, on développe déjà pas mal de projets intergénérationnels qui rencontrent un franc succès. Les habitats intergénérationnels sont la solution intermédiaire avant l'entrée en maison de repos. On ne peut donc qu'encourager à aller dans ce sens.

M. le Président. – Je vous rappelle que nous avons envisagé de participer à la Conférence internationale sur les soins de santé aux personnes âgées, qui se déroule les 15 et 16 juin 2023 à Copenhague, au Danemark.

Vu les nouvelles dispositions réglementaires par rapport aux voyages, même si ce n'est pas très populaire, je pense qu'il nous faut encore explorer cette idée ; les services y travaillent. Nous y reviendrons dans

le cadre d'une prochaine réunion de commission, et nous en reparlerons.

Je voulais simplement donner l'information. On l'avait envisagé à une autre époque et le temps a passé depuis lors, mais les services continuent d'y travailler.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES
ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ BÉNÉFICIAIRES
DU DISPOSITIF REACT-EU POUR LA
RÉPARATION DES DOMMAGES CAUSÉS PAR
LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les établissements de santé bénéficiaires du dispositif REACT-EU pour la réparation des dommages causés par la pandémie de la covid-19 ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Durenne (MR). – Madame la Ministre, début février, le Gouvernement wallon a annoncé avoir validé la liste des 345 établissements – 32 hôpitaux et 313 maisons de repos – qui bénéficieront du dispositif européen REACT-EU, visant à leur apporter un soutien financier pour la réparation des dommages causés par la pandémie de covid-19 et ses conséquences sociales. Ainsi, plus de 35 millions d'euros ont été libérés à cet effet, indiquez-vous dans un communiqué le 7 février dernier.

Grâce à ce nouveau financement, ces structures pourront prochainement acquérir du matériel ou mener des travaux d'infrastructures afin de répondre à leurs besoins en cas de nouvelle crise sanitaire.

En matière d'infrastructures, des salles pour mieux gérer les flux d'entrée et de sortie pourront notamment être aménagées. L'infrastructure de certains laboratoires pourra également être revue pour permettre la réalisation des analyses PCR, et des espaces de détente pour le personnel pourront être créés. Cette nouvelle enveloppe permettra également d'installer davantage d'appareils certifiés pour désinfecter les chambres, ou encore d'acquérir du matériel complémentaire d'oxygénothérapie et de ventilation.

Quels critères avez-vous choisis pour déterminer les 345 établissements qui bénéficieront de ce soutien ?

Concernant les conditions et le contrôle relatif à l'utilisation de ces moyens par les établissements choisis, quelles modalités et quels délais précis et particuliers avez-vous actés ?

Enfin, vous indiquiez également à cette occasion que les discussions concernant les accords non marchands pour la revalorisation des salaires et l'engagement de personnel supplémentaire dans les structures sociales et de santé étaient toujours en cours. Quelles ont été vos actions en la matière ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, comment s'est passée la procédure sur le choix des bénéficiaires de la mesure REACT-EU ?

Dans un premier temps, les hôpitaux et les établissements pour aînés concernés par la mesure ont été invités à manifester leur intérêt pour les financements proposés.

En septembre 2022, les institutions qui ont manifesté leur intérêt ont été invitées à confirmer leur demande avec une plateforme informatique sécurisée. Toutes les institutions se sont vues attribuer un budget par le Gouvernement wallon en fonction du nombre respectif de lits agréés.

Des contrôles seront effectués. Ils sont décrits dans les procédures de financement européennes et s'intéressent au respect strict des marchés publics, mais aussi au contrôle in situ des pièces comptables et des travaux effectués et/ou de matériel acheté.

Les contrôles du projet sont exercés par la Wallonie et par l'autorité d'audit, l'autorité de certification, la Cour des comptes belge, les services compétents de la Commission et de la Cour des comptes européenne. S'il devait y avoir non-respect des obligations, cela voudrait dire un refus ou une restitution du financement.

L'ensemble des documents requis – que ce soit le cahier des charges, les factures, et cetera – devront être transmis à l'AViQ au plus tard pour le 31 octobre de cette année. Toutes les subventions devront être liquidées maximum pour la fin de l'année.

Quant aux accords non marchands, vous le savez, le Gouvernement a débloqué en 2020 une enveloppe de 260 millions d'euros à l'horizon 2024, pour mettre en œuvre un nouvel accord-cadre tripartite pour l'ensemble du secteur non marchand.

Avec cette somme historique de quasi 1 milliard d'euros sur l'ensemble de cette période, le Gouvernement wallon a rencontré deux objectifs :

- revaloriser et améliorer les conditions de travail en allégeant la charge de travail ;
- aligner les barèmes des institutions wallonnes de santé sur les barèmes fédéraux, pour éviter de mauvaises concurrences. Cette revendication figure d'ailleurs parmi les premiers points du cahier de revendications syndicales et elle est d'une importance capitale pour le secteur des soins de santé en Wallonie, que ce soit public ou privé.

À la suite de cette décision, les partenaires sociaux se sont réunis très régulièrement pour négocier les mesures mises en œuvre. J'avais fixé le cadre, et les modalités devaient, conformément à la concertation belge et intrawallonne, décider entre partenaires sociaux, c'est-à-dire entre les employeurs et les organisations syndicales, les mesures qui devaient être mises en œuvre pour aboutir à la signature de ce nouvel accord-cadre qui a eu lieu en mai 2021.

À chaque fois et depuis lors, toute une série de conventions collectives de travail et de protocoles d'accord ont été conclus, que ce soit dans le secteur public ou dans le privé. Ce sont des mesures variables, en fonction des sous-secteurs de la santé, mais elles portent globalement sur de la revalorisation des barèmes, la création d'emplois ou encore sur des mesures d'aménagement du temps de travail en fin de carrière.

Je vais par exemple citer le cas des aides familiales. Il y a une revalorisation salariale, mais à partir de 52 ou 58 ans, elles peuvent gagner le même salaire qu'elles avaient en réduisant de 38 heures à 32 heures par semaine, ce qui permet d'écoler une aide familiale plus jeune. Ce sont des métiers qui sont plus difficiles sur l'ensemble de la carrière.

Pour ce qui concerne plus particulièrement le secteur des maisons de repos, les partenaires sociaux ont souhaité affecter les moyens alloués par le Gouvernement à la création d'emplois pour renforcer la présence au chevet des résidents, mais aussi à la mise en place de l'IFIC et aligner les barèmes régionaux sur les barèmes en place au niveau fédéral dans le secteur hospitalier. C'était notamment une condition préalable à l'accord. L'implémentation de ce modèle salarial a été confirmée en ce début d'année, avec effet rétroactif au 1er juillet 2022.

Puisqu'il n'y a pas d'obligation de passer à l'IFIC, on propose à chaque membre concerné par l'IFIC une sorte de grille d'analyse. Il voit s'il est gagnant ou pas dans le dispositif.

Le cas échéant, elle peut décider d'y adhérer ou non. Le choix reste libre pour les personnes, en sachant que

l'IFIC est un modèle principalement très attractif pour les personnes dans les dix premières années de leur carrière. Le montant de base, au niveau salarial, est beaucoup plus élevé en début de carrière pour les inciter à rester dans le secteur.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). – Madame la Ministre, vous m'expliquez que les différents établissements ont rentré leurs demandes et qu'une confirmation est intervenue un peu plus tard. Les établissements sont au nombre de 345. Je reviendrai peut-être vers vous avec une question écrite pour connaître le nombre de demandes introduites auprès de vos services. Je ne sais pas si plus de 345 dossiers ont été rentrés. Y en a-t-il plus ? Je reviendrai vers vous pour connaître la liste des établissements.

Pour le reste, je vous remercie beaucoup. À la suite de cette crise, qui sera – je l'espère – bientôt derrière nous, il est important, pour en tirer les leçons, d'acquérir du matériel ou parfois d'adapter les locaux, les différentes infrastructures. Au niveau des maisons de repos, comme cela a été souvent souligné et relevé, nous devons également faire face à un manque de personnel. Cela a été le choix de renforcer le personnel de ces établissements.

**QUESTION ORALE DE M. DE LAMOTTE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE
FINANCEMENT DES SERVICES ET RÉSEAUX
D'AIDE ET DE SOINS SPÉCIALISÉS EN
ASSUÉTUDES EN WALLONIE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Lamotte à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le financement des services et réseaux d'aide et de soins spécialisés en assuétudes en Wallonie ».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (Les Engagés). – Madame la Ministre, le 17 janvier, je vous ai interpellée sur le financement des services ambulatoires spécialisés en assuétudes, à la suite de la lettre ouverte de la FEDITO envoyée fin 2022.

L'ensemble des 26 services ambulatoires spécialisés en assuétudes reçoit globalement un montant de 2,3 millions d'euros par an. Il est le même depuis 2010. Le renfort « Get up Wallonia », soit la possibilité

d'ajouter un équivalent temps plein par service, ne change rien au sous-financement structurel.

Le montant évoqué de 2,666 millions euros n'est pas un refinancement. Il est en fait lié au Plan de relance, qui soutient les services face aux situations de détresse des usagers et des proches, exacerbées par la crise de la covid-19. Ce soutien s'arrête en 2024 et, aujourd'hui déjà, avec les indexations successives de 2022, de 12 %, les 68 000 euros octroyés pour un équivalent temps plein ne couvrent plus l'ensemble des charges salariales. Certains services peuvent donc conserver leur emploi temporaire « Get up Wallonia », mais doivent envisager ou procéder déjà à des licenciements de leur personnel. C'est une perte de ressources et d'expertises catastrophique, sans occulter bien sûr les impacts humains sur ce personnel en perte d'emploi.

Pourquoi n'évoquez-vous pas le problème des subventions facultatives ? Pouvez-vous y répondre aujourd'hui ? Qu'est-il prévu ? Vous vous êtes engagée à examiner les demandes pour 2023 sur la base des augmentations demandées. L'avez-vous fait ? Avez-vous une réponse à apporter à la plateforme ?

La FEDITO vous a transmis un état des lieux des besoins urgents. Votre cabinet en a-t-il pris connaissance ? Il n'a toujours donné pas de réponse.

D'après la FEDITO, 949 507,37 euros supplémentaires seraient nécessaires pour financer et assurer la survie des services ambulatoires agréés en 2023. Envisagez-vous de répondre à leur demande pour permettre le maintien des équipes ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, vous évoquez le problème des subventions facultatives, et plus particulièrement l'examen des demandes pour 2023 sur la base des augmentations demandées.

Les subventions facultatives ne sont pas octroyées dans le but de soutenir des missions agréées des services. Elles existent pour mettre en œuvre de nouveaux projets, pour déployer une offre de soins complémentaires, pour toucher un public cible différent ou encore pour s'établir dans une zone géographique en demande.

En aucun cas les opérateurs ne devraient souscrire à ce mode de financement, par définition instable puisque facultatif, pour rencontrer des missions de base.

Cela ne nous empêche pas de travailler sur une législation de ce secteur, puisque ma volonté est de permettre d'amener un cadre plus structurel au travail réalisé par les opérateurs lorsque cela s'avère nécessaire.

Nous sommes en train de définir les axes de travail pour réviser l'actuel cadre légal en vigueur. Cela ne se fera pas en un ou deux mois, même si c'est votre droit de revenir tous les mois pour voir l'évolution du dossier.

La question du financement des services spécialisés en assuétudes, la réflexion autour des subventions facultatives et leurs possibilités de pérennisation sont effectivement au cœur des travaux à venir. On va bien sûr solliciter officiellement le secteur des assuétudes pour mener à bien les objectifs de ce travail, qui sont concertés et soutenus par le secteur. On l'a déjà fait lors d'un comité d'accompagnement avec la Fédération des institutions wallonnes pour toxicomanes en assuétudes en décembre dernier.

Pour 2023, on a obtenu un budget pour ces services de 3 314 000 euros. On ne fait évidemment pas de coupes dans le secteur, je l'ai déjà expliqué au Parlement. C'est un budget qui vient compléter un financement de plus de 1 768 000 euros, que l'on a dégagé pour faire face à la crise covid, sans compter des enveloppes qui leur ont été octroyées pour soutenir les services dans la numérisation de leur cadre de travail.

Dans l'immédiat, c'est surtout la continuité des soins qu'il faut maintenir. C'est pour cela que l'on a dressé l'inventaire budgétaire détaillé pour chaque service spécialisé, dont les conclusions ne pourront mener à des généralités dans les problématiques rencontrées.

Je dis cela parce que les 26 services fonctionnent parfois de manière très différente. J'ai eu l'occasion d'aller à l'ASBL CAP Fly il y a quelques semaines pour prendre connaissance du travail quotidien effectué dans les services ambulatoires, et eux-mêmes m'ont dit que le financement est suffisant pour certains services. Il a été organisé de telle manière que les choses sont positives, néanmoins d'autres services sont en souffrance. L'objectif est de faire un inventaire de l'ensemble des services, qui fonctionnent de manière assez disparate, pour voir s'il est possible d'avoir une sorte de tronc commun dans l'agrément. Si je devais me calquer sur l'excellent travail de l'ASBL CAP Fly, que j'ai eu l'occasion de voir, d'autres services se verraient en déconnexion ou non agréés. Il faut essayer de voir quel est le tronc commun minimum qui doit être demandé dans le cadre de l'agrément pour essayer de les sortir des subventions facultatives.

On étudie toutes les possibilités pour que les services puissent aborder 2023 avec plus de sérénité encore. Je peux vous confirmer que c'est ma volonté. Je le dis de manière officielle ; je l'ai dit de manière officieuse lors des rencontres que j'ai pu avoir avec eux. Mon souhait, ainsi que celui de la Wallonie, est de conserver l'offre de soins actuelle, et c'est d'autant plus important que nous avons un gros *shift* dans la pratique des assuétudes, avec un nouveau public, qui n'est plus du tout celui lié aux héroïnomanes, avec la prise en charge spécifique et les méthadones, mais des suivis

psychologiques nécessaires pour toutes les dépendances liées aux personnes qui consomment de la cocaïne ou d'autres substances pour lesquelles il n'existe pas d'alternative, la méthadone ne s'appliquant pas dans la prise en charge, mais la dépendance psychique est importante. Il faut faire un travail de longue haleine avec eux. On doit pouvoir s'adapter à ce type de pratique, même si comme je l'ai évoqué, ce qui est important pour moi, c'est d'arrêter toute la question liée au trafic. Cette question est peut-être la clé dans la légalisation des produits et substances qui sont abondants dans l'ensemble de la Wallonie, de la Belgique et de l'Union européenne.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse, qui évoque la construction d'un cadre plus structurel pour ce type de soins et des services ambulatoires d'aide et de soins en assuétudes.

Il faut saluer le travail effectué par ces associations sur le terrain. Les consolider est, à mon avis, une nécessité.

Entre le moment où le décret sera voté et les arrêtés d'application seront en route pour financer ces services, il faut passer le cap de l'exercice 2023. C'est évidemment leur crainte, surtout en termes de perte de compétences et de réduction de personnel. Je vous demanderai de rester attentive à cette situation.

**QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA PÉNURIE
DE DENTISTES ET LEUR RÉPARTITION EN
WALLONIE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la pénurie de dentistes et leur répartition en Wallonie ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). – Madame la Ministre, la question de la répartition des prestataires de soins en Wallonie et des différentes pénuries nous préoccupe. La question concernant la répartition des dentistes en Wallonie est spécifique, car il y a peu de sources fiables sur le nombre de dentistes réellement en exercice et sur leur répartition géographique. Il s'agit également d'une question régie par des facteurs dépendant de plusieurs niveaux de pouvoir. De plus, la presse de ces dernières

semaines mettait une nouvelle fois le focus, par exemple, sur le manque important d'orthodontistes.

Afin de faciliter l'accessibilité aux soins dentaires, vous avez lancé un appel à projets à destination des maisons médicales pour l'établissement de quatre unités mobiles. En réponse à la question d'une collègue, vous précisiez il y a quelques mois qu'un seul dossier avait pu être retenu.

Avez-vous présenté un arrêté ministériel pour assurer le lancement de ce projet ?

Une réflexion pour une relance de l'appel à projets était également en cours. Avez-vous décidé d'y donner suite ? Sinon, pourquoi ?

La mise en place d'un système semblable à Impulseo a été explorée pour favoriser l'installation dans les zones en pénurie. Cette solution est cependant compliquée vu les frais nécessaires à l'établissement d'un dentiste.

Le projet Proxisanté, en particulier dans sa phase 3, devait notamment se pencher sur la question. Avez-vous intégré cette problématique ? Avez-vous déjà pu dégager des propositions concrètes ?

Dans le cadre de ses compétences, la Fédération Wallonie-Bruxelles a mis en place une Commission de planification francophone des sous-quotas des métiers de la santé. Le travail de cette commission doit se baser, selon les informations que vous avez pu nous communiquer, sur un cadastre dynamique avec une estimation des besoins. Cela devrait permettre, à terme, de mieux comprendre le phénomène des différentes pénuries de prestataires de soins. La Wallonie y participe avec une voix consultative.

De quelle manière intégrez-vous le travail de cette commission à votre réflexion pour trouver des pistes de solutions ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, il est important de recontextualiser et de redonner systématiquement toutes les informations pour les lecteurs et lectrices de nos débats ainsi que pour la postérité. Je m'excuse auprès des autres députés, car je vais être redondante par rapport à ce qui a été évoqué tout à l'heure dans le cadre de l'interpellation de Mme Goffinet et celles et ceux qui s'y sont joints.

Comme je l'ai déjà évoqué précédemment, en l'absence de structures identiques aux cercles de médecins généralistes, nous n'avons pas de source fiable pour obtenir les informations sur les dentistes réellement en exercice dans chaque commune.

Toutefois, la Wallonie, en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, a mis en place récemment une Commission de planification francophone des sous-quotas des métiers de santé basés sur les données d'un cadastre dynamique et permanent et une estimation des besoins. Les travaux de cette commission nous aideront à mieux comprendre les phénomènes liés aux différentes pénuries de prestataires de soins en Wallonie et, sans doute, à mettre en avant les pistes de solutions les plus adéquates pour y remédier.

Concernant l'appel à projets à destination des Associations de santé intégrée, appelées communément les maisons médicales, afin de créer des unités dentaires mobiles, un seul dossier a été sélectionné, car il rencontrait tous les paramètres de recevabilité.

Cette première unité de soins dentaires mobile sera lancée en Brabant wallon en 2023, dans la région de Wavre et d'Ottignies–Louvain-la-Neuve. La maison médicale de Limal va mettre sur pied ce projet, en partenariat avec la maison médicale Passerelle Santé de Louvain-la-Neuve et la maison de santé Clémentine à Ottignies. L'idée est de pouvoir prodiguer des soins dans les zones plus rurales, mais aussi d'aller chercher des personnes plus vulnérables qui, aujourd'hui, ont cessé tout soin dentaire.

Nous allons relancer rapidement un appel pour que trois autres unités mobiles puissent voir le jour. Il y a, en effet, un intérêt qui s'est manifesté du côté de Charleroi, de Liège, et du Luxembourg. Cela viendra aussi compléter l'offre – je vois que Mme Laffut écoute – dans le Luxembourg.

Pour ce qui concerne Proxisanté, les travaux de ce projet sont entrés dans la phase de construction du décret et de ses arrêtés d'application qui générera de nombreux groupes de travail. À l'instar des étapes précédentes, les représentants des dentistes seront parties prenantes à des degrés divers d'ailleurs en fonction des thématiques.

Cette thématique ne manquera pas d'être évoquée. J'en termine en vous disant que le Gouvernement wallon devrait passer la note d'orientation de Proxisanté vendredi, qui impulse la mise en place des groupes de travail que j'ai cités.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses. Je note bien qu'un nouvel appel à projets sera relancé. C'est une très bonne chose puisqu'un seul dossier avait pu être retenu.

Je note également que ce vendredi, vous passez une note d'orientation au Gouvernement concernant le projet Proxisanté – on avance – et que le travail est en cours avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous suivez le dossier comme à votre habitude, et je le suivrai pour le groupe socialiste prochainement pour en savoir plus.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'INEXISTENCE DES SOINS
PSYCHIATRIQUES POUR PERSONNES
SÉJOURNANT À DOMICILE (SPAD) DANS
L'AVANT-PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE
CODE WALLON DE L'ACTION SOCIALE ET DE
LA SANTÉ EN CE QUI CONCERNE LA SANTÉ
MENTALE ET SES SERVICES ACTIFS EN
WALLONIE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'inexistence des soins psychiatriques pour personnes séjournant à domicile (SPAD) dans l'avant-projet de décret modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé en ce qui concerne la santé mentale et ses services actifs en Wallonie ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, les soins psychiatriques pour personnes séjournant à domicile – qu'on appelle les SPAD – ont pour mission essentielle d'assurer la coordination des soins pour les patients psychiatriques séjournant à domicile, en apportant leur soutien en collaboration aux services généralistes de soins à domicile.

Des craintes remontent du secteur – notamment de la Fédération des initiatives d'habitations protégées – car les SPAD ne semblent pas intégrés dans votre projet de décret modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé en ce qui concerne la santé mentale.

L'avant-projet de décret a été présenté au Gouvernement en première lecture début octobre. Entre-temps, des groupes de travail ont eu lieu et la deuxième lecture – je suppose – devrait arriver courant mars.

On ne parle pas des SPAD dans le décret. Est-ce un oubli volontaire ou non ? Comment justifiez-vous cette absence ?

On sait que l'objectif de votre décret est de réunir l'ensemble des acteurs de la santé mentale dans un même document. Que comptez-vous faire pour les SPAD ? Envisagez-vous de les intégrer avant la deuxième lecture du texte ? Pourquoi ne pas intégrer un chapitre dans le cadre des initiatives d'habitations protégées – puisque en général elles en dépendent, les SPAD étant des services inscrits dans les missions et le financement des IHP depuis 20 ans ?

Dans le cadre de la crise covid, vous avez renforcé en personnel les SPAD, notamment en passant par celles-ci pour les psychologues covid. Comptez-vous pérenniser les budgets covid qui permettent un travail de terrain important de la part des SPAD ?

On le sait, des projets ont été mis en place avec certaines structures. Ce serait peut-être dommage de les abandonner. Ne craignez-vous pas de déstabiliser les services si on leur retire ? Pourquoi ne pas leur donner un statut pérenne plutôt que de prolonger les budgets comme c'est fait aujourd'hui ?

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, vous savez que c'est une matière dont la Région wallonne a hérité en 2014 dans le cadre de la réforme de l'État. Nous avons sur notre territoire 16 IHP qui ont développé un SPAD, à raison de deux à trois équivalents temps plein par projet. Un des objectifs du décret est de réunir l'ensemble des acteurs de la santé mentale dans un même document, et plus encore, à travers l'élaboration du plan stratégique qui sera mis en place pour cinq ans minimum, en concertation avec l'ensemble des représentants des soins en santé mentale.

Les SPAD sont des services totalement inscrits dans les missions et le financement des IHP depuis 20 ans. Leur réglementation reste inchangée, mis à part un toilettage et quelques ajouts en vue d'intégrer le dispositif dans le CWASS.

Deuxièmement, l'évolution et les nouvelles missions des SPAD devront s'articuler aux recommandations du dispositif Proxisanté, dont il faudra attendre la concrétisation. Pour rappel, Proxisanté a pour objectif de proposer une réforme de la première ligne d'aide et de soins pour la rendre plus efficace, en repensant l'organisation du système de santé régional.

L'objectif est de se donner les moyens pour répondre au mieux aux besoins de la population en organisant une offre de services et de soins qui est centrée sur les personnes, et ce, dans une approche territoriale.

Dans le cadre de la gestion de la crise covid, il a été décidé d'étendre les compétences des SPAD au bénéfice des maisons de repos, des maisons de repos et de soin, leurs résidents et professionnels ayant été éprouvés durement sur le plan psychologique. Les SPAD ont été renforcés de 48 équivalents temps plein à partir du 1^{er} juin 2020 pour un budget de 189 000 euros pour chacun des 16 SPAD pour un an. Bien entendu, les associations représentatives du secteur de la santé mentale ont été sollicitées sur l'avant-projet de décret.

Elles sont actuellement sollicitées pour les arrêtés du Gouvernement wallon, que ce soit Santhea, UNESSA, la Fédération des IHP, la FéWaSSM, les centres de référence et les plateformes de concertation en santé mentale. J'ajoute aussi que la rédaction du décret s'est basée sur les recommandations que les secteurs avaient pu faire parvenir à l'AViQ.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, merci pour les informations, mais vous ne faites malheureusement que confirmer les craintes du secteur, à savoir que l'on discutera des SPAD dans Proxisanté et que cela ne fera pas partie du décret Santé mentale. Or, pour eux, cet aspect est vraiment essentiel. Ils l'ont déjà signalé lors des discussions et concertations. Les SPAD doivent, selon eux, être un paragraphe compris dans les initiatives des habitations protégées et cela doit se retrouver clairement dans le décret Santé mentale. C'est vraiment leur crainte.

Ils se sont tournés vers nous pour nous dire qu'ils avaient peur, car il n'y a rien dans le décret Santé mentale, en plus de l'hypothèse où cela passerait du côté de Proxisanté. Pourtant, les SPAD doivent faire partie du décret Santé mentale, d'autant plus qu'ils dépendent des IHP. Je vous invite donc réellement à revoir votre position, car, quand le secteur interpelle l'AViQ ou le cabinet lors des différents échanges, on lui donne exactement la même réponse que celle que vous faites, à savoir : on en discutera dans Proxisanté. Pourtant, il est essentiel que cela se retrouve dans le décret Santé mentale. Je vous invite à retourner vers le secteur et à les écouter, pour faire bouger les lignes et amener les SPAD au sein de votre nouveau décret qui semble très ambitieux et répond à une demande du secteur. Les échos qu'on en a sont assez positifs et il serait dommage que cette partie ne s'y retrouve pas. Cela pourrait constituer un gros problème pour la suite. Je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES
SUICIDES EN PRISON »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les suicides en prison ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, en Belgique, les détenus sont en théorie accompagnés et très surveillés. L'an dernier, pourtant, 16 suicides ont été recensés derrière les murs de nos prisons belges, selon le ministre de la Justice.

Une coordinatrice de projet chez « Un pass dans l'impasse » déclare qu'en moyenne 150 cas de suicides sont constatés pour 100 000 personnes en prison, soit un pourcentage dix fois plus élevé que dans la population en général. Ce problème n'est pas neuf. Une étude réalisée par un chercheur de l'Université de Gand, en 2017, révélait que plus d'un suicide était comptabilisé chaque mois en prison et qu'un décès sur trois, derrière les barreaux, était lié à un suicide. L'étude précise aussi qu'un suicide sur cinq se déroule durant le premier mois d'incarcération, ce qui laisse penser que le choc de l'incarcération est difficile à passer.

L'OIP et « Un pass dans l'impasse » estiment que les établissements carcéraux disposent d'un nombre insuffisant de psychiatres. L'accès à un psychiatre est très compliqué et leur temps de disponibilité est réduit.

J'avais déjà eu l'occasion de vous interpeller sur le sujet lorsque les députés de Wallonie picarde avaient été invités à visiter la prison de Tournai.

L'ASBL « Un pass dans l'impasse » a fait une série de propositions. Tout est en suspens aujourd'hui, car les financements ont été arrêtés en 2022. Leur projet pilote devait initialement être poursuivi, mais son financement n'a pas encore été renouvelé. J'aurais voulu avoir votre point de vue sur cette coupe budgétaire et sur le financement, puisque les chiffres sont assez effrayants.

Quand on parle des prisons, je me permets à chaque fois de rappeler les recommandations et le rapport parlementaire réalisés consciencieusement et de manière très détaillée par Mme Véronique Salvi sous la législature passée. Vous l'aviez saluée et vous avez affirmé que les travaux avançaient dans le cadre de la réalisation de certaines recommandations.

Peut-on faire le point, puisque l'on n'a pas plus d'informations que la dernière fois que je vous ai interpellée ? Avancez-vous toujours dans l'ombre ? Cela pourrait paraître pour de l'inaction, mais je sais qu'il y a un gros travail qui est sur beaucoup de dossiers effectué dans l'ombre en préparation. Qu'en est-il sur ce dossier ? Quelles sont les mesures attendues pour pallier cette problématique ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je le fais systématiquement, je trouve que Mme Véronique Salvi a fait un travail remarquable quand elle était députée à

la Communauté française et à la Région wallonne où elle avait investigué et fait un travail parlementaire approfondi avec d'autres sur la santé dans les prisons et la santé mentale.

À l'époque, les conclusions étaient de proposer un financement d'un million d'euros pour un projet pilote qui n'avait pas été financé par ma prédécesseure, mais que j'avais pris à bras le corps quand je suis rentrée, en dégageant les budgets.

J'avais eu l'occasion de suivre ces conclusions en tant que parlementaire, je trouvais que c'était un travail de qualité qui nécessitait d'être mené. On était dans le cadre d'un projet pilote, comme c'est souvent le cas quand on teste des dispositifs : un projet d'une durée de trois ans sur la promotion de la santé, l'accompagnement des détenus en matière de santé mentale, la gestion des assuétudes et la réduction des risques dans les prisons.

L'objectif était de voir, sur base de l'évaluation, si c'était positif ou négatif, si on devait arrêter, réévaluer ou continuer.

Conformément aux dispositifs légaux en matière de marchés publics, un opérateur scientifique avait été désigné pour orienter les actions du projet sur base de recommandations scientifiques.

C'est l'occasion pour moi de vous parler de l'évaluation de l'initiative qui a été faite par ESPRist Liège qui corrobore en de nombreux points les éléments qu'avait pu soulever l'AViQ dans son rapport d'évaluation.

ESPRist Liège apporte un éclairage intéressant sur le choix des activités, sur les limitations importantes imposées par la Direction générale des établissements pénitentiaires, sur la difficulté pour certains établissements à sortir de la crise sanitaire. L'évaluation confirme aussi une ambition démesurée de l'appel à projets initial au regard de la réalité carcérale. Il fallait le tester, donc je n'ai pas de regret de ce point de vue. Il y avait un écart entre les objectifs poursuivis et la manière dont la réalité s'exerce au plan carcéral, puisque la plupart des objectifs initiaux du projet étaient inatteignables.

L'évaluation scientifique confirme aussi, comme l'AViQ a pu l'identifier, un manque de coordination institutionnelle dans la construction du projet.

Au vu des constats posés et dans l'intérêt d'une utilisation optimale des ressources publiques et des opérateurs impliqués dans les prisons, reconduire le projet dans les mêmes termes n'aurait pas été approprié du tout.

Par contre, une refonte complète s'impose, en mettant comme condition de départ l'organisation concrète des relations entre les différentes parties

prenantes, notamment sur le plan institutionnel. C'est, entre autres, ce point qui est au cœur des travaux liés à la réforme des soins en milieu carcéral, réforme que mon cabinet suit avec grande attention.

J'ai d'ailleurs eu l'occasion il y a deux semaines d'aller dans la prison de Lantin pour rencontrer notamment une partie des 70 détenues qui y sont, et d'aborder avec elles la question des soins de santé et la question de la santé mentale, pour coller avec les décisions prises courageusement par le ministre Vandenberghe au niveau fédéral.

En gros et en résumé, il est essentiel que le financement de la santé des détenus puisse être pris en charge par la sécurité sociale.

Ce n'était pas le cas précédemment, car c'était dans le budget « prisons ». Cela pose des problèmes en termes de financement et constitue une injustice. En tant que criminologue, de mon point de vue, la justice et l'incarcération doivent être réparateurs. On doit dès lors suivre et prendre soin des personnes détenues pour que, quand elles sortent, elles sortent meilleures que lorsqu'elles sont entrées, et pas l'inverse. La question des soins de santé me semble fondamentale, tout autant que celle de la santé mentale.

Mon Cabinet et l'AViQ participent pour le moment à un groupe de travail en collaboration avec le SPF Justice et le SPF Santé publique pour mettre en place un coordinateur de soin, comme expérience pilote dans la prison de Lantin. Pour être encore plus explicite, il n'est pas question pour la Région d'abandonner les détenus qui ont pu profiter des activités proposées par UPDI et par Un pass dans l'impasse, mais plutôt de permettre à l'ASBL de continuer à les proposer de manière plus ciblée, là où elles ont le plus de chances d'atteindre pleinement leur objectif d'influer sur la santé mentale des détenus et sur la promotion de leur santé.

On a également d'autres dispositifs. On a beaucoup évoqué Un pass dans l'impasse, qui est une très belle institution, mais ce n'est pas le seul opérateur qui propose des activités en milieu carcéral. J'ai eu par exemple l'occasion d'aller à la rencontre de l'ASBL I. CARE, mais aussi de l'ASBL Service Éducation pour la santé ou encore de l'ASBL SEPT. La Région soutient ces opérateurs et elle les soutenait déjà avant le lancement du projet porté par Un pass dans l'impasse. Elle continuera évidemment à les soutenir.

Voilà un peu l'évolution des travaux en cours pour permettre de réorienter utilement et de s'attaquer à la question de la santé mentale en soutien à des politiques fédérales, le plus efficacement possible.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Il y a un gros travail par rapport au financement des soins de santé en prison à faire au niveau du Fédéral. J'en conviens.

Cependant, il y a lieu de continuer à agir et à travailler sur nos compétences. Le rapport de Véronique Salvi était clair et riche.

Des contacts que nous avons pu avoir et de ce que contient le projet pilote, on constate un manque de coordination et d'échange entre les différents services liés au travail en prison. Il y a lieu de travailler aussi à cette coordination pour agir concrètement sur la situation des détenus, mais aussi du personnel qui en subit les conséquences, car il n'a pas les outils nécessaires pour régler certaines situations et il se retrouve dès lors parfois confronté à des situations catastrophiques.

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'IMPACT
DU REFUS DE LA CRÉATION D'UN MASTER EN
ÉTUDES DE MÉDECINE À MONS ET NAMUR
SUR LA PLANIFICATION DE L'OFFRE DE
SANTÉ DE PREMIÈRE LIGNE EN WALLONIE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'impact du refus de la création d'un master en études de médecine à Mons et Namur sur la planification de l'offre de santé de première ligne en Wallonie ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). – Madame la Ministre, comme vous le savez, la Wallonie manque de médecins : plus de la moitié des communes sont en pénurie de médecins généralistes et 40 d'entre elles sont même en pénurie grave. Les provinces de Namur et de Hainaut ne sont pas épargnées.

Malgré une situation globale légèrement meilleure pour la province prise dans son ensemble, il manque tout de même de médecins dans le sud de la province de Namur.

Autour de Mons, la situation est encore plus grave, avec des patients parfois obligés d'aller aux urgences, faute de pouvoir obtenir un rendez-vous avec un généraliste, et cela risque d'empirer, puisqu'un médecin sur deux a plus de 60 ans et partira bientôt à la pension. J'entends souvent des témoignages de personnes dont le médecin de famille est parti à la pension et qui ont des difficultés à trouver un autre médecin qui les accepte comme nouveau patient, tellement ils sont surchargés.

Plusieurs études montrent qu'il existe bel et bien un lien entre l'endroit où l'on étudie et l'endroit où l'on s'installe après en tant que médecin.

Compte tenu de ces éléments, pourquoi ne vous joignez-vous pas à vos collègues PS et Ecolo du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour faire pression sur la ministre compétente afin qu'elle valide la création de ces deux masters ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, je ne m'y joins pas parce que j'ai des collègues à la Fédération Wallonie-Bruxelles qui font leur travail.

Je suis ministre régionale et j'ai déjà un tiers du budget dans mes compétences au niveau de la Région wallonne. Cela me fait déjà pas mal de travail. Mes collègues, en l'occurrence Frédéric Daerden qui intervient au sein du Gouvernement en ce sens. Du point de vue parlementaire, je pense que Mme Kapompole a eu l'occasion de s'exprimer au niveau du groupe PS de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est à travers eux que mon parti s'exprime.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je rappelle qu'au débat de mercredi dernier au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en entendant les députés socialistes et écologistes, on ne pouvait comprendre qu'une chose : ils étaient à fond pour la création de ces masters en médecine. J'entends que vous prenez vos distances et que vous restez prudente par rapport à cela.

L'UMons et l'UNamur pouvaient créer ces deux masters. C'était une très bonne chose pour la santé publique. Surtout pour lutter contre la pénurie de médecins que connaissent le Hainaut, le Namurois et le Luxembourg. Faciliter l'accès aux soins de santé de première ligne, c'est faire en sorte que moins de gens tombent gravement malades, car ils ont par exemple attendu trop longtemps. Toute une série de maladies sont facilement guérissables si elles sont détectées à temps. Cela passe par l'accès aisé aux soins de santé de première ligne. Je ne trouve pas acceptable que l'on doive attendre des mois pour avoir un rendez-vous chez un spécialiste, ou que l'on doive tellement galérer pour voir un généraliste.

**QUESTION ORALE DE M. BELLOT À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES
DANGERS DE LA DÉPENDANCE À L'ALCOOL
POUR LA JEUNESSE »**

**QUESTION ORALE DE M. HEYVAERT À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE PLAN
ALCOOL »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, de :

- M. Bellot, sur « les dangers de la dépendance à l'alcool pour la jeunesse » ;
- M. Heyvaert, sur « le plan Alcool ».

La parole est à M. Bellot pour poser sa question.

M. Bellot (MR). – Madame la Ministre, dans une société « alcoolisante », l'alcool paraît être un sujet qui s'impose à l'attention des parents et des jeunes. Avec un premier verre d'alcool consommé en moyenne entre 12 et 14 ans, il est constaté que le jeune Belge consomme de plus en plus tôt. Ce fait est d'autant plus inquiétant que, selon des spécialistes, il s'agit d'un facteur d'appréciation du risque de dépendance contribuant à augmenter cette dernière.

En chiffres, ce sont 38 % de la population ayant consommé un verre d'alcool avant leurs 15 ans qui connaîtront une dépendance à vie. Comment analysez-vous les conséquences médicales engendrées par une dépendance à l'alcool due à une consommation précoce ? Quelle est votre action pour inverser cette tendance de l'âge ? Comment agissez-vous sur ce chiffre de 38 % ?

En outre, comment encadrez-vous les conséquences des dépendances déjà avérées auprès des jeunes ?

Au vu des conséquences addictives que l'alcool peut engendrer, son image ne peut plus être celle d'un réflexe ou d'une action s'imposant par une volonté d'intégration. Elle doit revêtir seule la notion de plaisir et de fête. L'image de l'alcool à renvoyer aux plus jeunes doit changer. Quelle démarche concrète activez-vous dans ce sens ?

Nous ne sommes pas tous égaux face à la consommation d'alcool et à sa dépendance. Cela concerne aussi les plus jeunes des consommateurs et il ne faut pas l'ignorer. En effet, 82 % des jeunes Belges

de 15 ans et plus boivent des boissons alcoolisées. Or cela ne fait pas de ceux-ci des dépendants. Pour y réagir, proposez-vous un support aux jeunes, mais aussi à leurs parents pour identifier les symptômes d'une consommation d'alcool pathologique ainsi que pour mieux encadrer la première approche de l'alcool par les enfants ?

M. le Président. – La parole est à M. Heyvaert pour poser sa question.

M. Heyvaert (Ecolo). – Madame la Ministre, je ne pouvais qu'attendre l'intervention de mon collègue du MR où un travail est également entamé sur l'alcool. Un gros travail est à entreprendre sur ce sujet. Je suis dès lors ravi de poser ma question en complément de la sienne. Nous espérons tous deux que cela fera avancer les choses.

On sait que le plan Alcool est toujours en discussion au niveau interfédéral. Je vous ai interrogée le mois passé et vous avez annoncé la tenue d'une réunion ce lundi 6 mars pour finaliser ce plan. Où en sont les discussions à ce stade ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Messieurs les Députés, en commençant à boire jeune, on augmente fortement les risques de problèmes graves liés à l'alcool une fois adulte. C'est ce qui ressort de différentes études scientifiques. Rappelons-le, les adultes restent de loin les plus grands consommateurs d'alcool, mais les jeunes restent plus vulnérables au produit. Notamment parce qu'ils le consomment parfois en plus grande quantité, c'est le phénomène de *binge drinking*, mais aussi parce que leur métabolisme et leur cerveau ne sont pas encore arrivés à maturité. Une consommation importante et récurrente peut donc impacter le développement cérébral, par exemple, le développement des fonctions exécutives.

De nouvelles tendances émergent aussi dans les comportements de consommation chez les jeunes. Notamment, une plus grande expérimentation de l'alcool chez ces derniers et des pratiques parfois à haut risque avec une propension plus importante à consommer jusqu'à l'ivresse ou bien jusqu'à la nécessité de soins ou de prise en charge pour des problèmes aigus. Trois grandes tendances sont observées : la banalisation de l'ivresse, le rajeunissement et la féminisation des consommateurs d'alcool, qui ont été objectivés non seulement en Europe, mais aussi en Belgique, y compris sur le territoire Wallonie-Bruxelles. Cela se voit aussi au travers des messages publicitaires diffusés par les alcooliers pour tenter de toucher à chaque fois un public plus jeune ou bien de pouvoir ouvrir la consommation

d'alcool à travers des messages auprès du public féminin.

En termes de conséquences médicales, lorsque la consommation d'alcool est problématique, celle-ci peut entraîner des conséquences inquiétantes sur la santé à long terme, que ce soit sur le plan physique, psychologique ou social. Outre les problèmes physiques et psychiques, la consommation excessive d'alcool implique également des risques sociaux.

En Belgique, en 2013, le coût pour la collectivité avait été estimé à 4,2 milliards d'euros par an. Plus largement, nous finançons une multitude d'opérateurs actifs dans le domaine de la réduction des risques et de la prévention des usages nocifs de l'alcool.

Dans le cadre de la Cellule générale de politique « drogues » et plus particulièrement sur le plan d'action interfédéral concernant la problématique de l'alcool, la Wallonie a développé une attention particulière aux mineurs puisque le projet de plan prévoit à ce stade d'étudier les possibilités d'un cadre réglementaire visant à optimiser l'âge de la première consommation, d'augmenter les contrôles de l'application de la réglementation en matière de vente d'alcool et de la publicité vers les mineurs.

Concernant ce plan, la structure – acteurs, timing, indicateurs – de l'ancien *draft* de la stratégie de lutte contre l'alcool 2017-2025 a été conservée. La stratégie adoptée comprend plusieurs phases : la première est l'audition des experts – ONG et le monde scientifique – qui n'ont pas d'intérêts commerciaux. Les objectifs stratégiques du plan suivent les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé.

Après validation, le projet de plan a ensuite été diffusé vers les secteurs. En Wallonie, toutes les mesures relevant des compétences en santé de la Région, c'est-à-dire celles relatives à la prévention et à la promotion de la santé, y sont abordées comme, par exemple, l'amélioration du dépistage et de la prise en charge précoce des personnes qui consomment de manière nocive ou ceux qui sont à risque de le devenir ou encore l'amélioration de l'accès et de la qualité des soins et de postcure. Le plan devrait être finalisé et présenté en Conférence interministérielle Santé d'ici la fin mars, je l'espère.

Enfin, au cours de ces dernières années, j'ai eu l'occasion d'aller à la rencontre des services en assuétude, notamment sur les drogues. Chaque fois, les professionnels m'ont tenu le même discours. Quelle que soit la région du territoire wallon, tous les professionnels m'ont dit que le pire problème n'était pas l'héroïne, la cocaïne, les amphétamines, mais c'était bien l'alcool. C'est compliqué, car l'alcool est partout.

Cela conduit – je vous assure, ce sont des assistants sociaux, des éducateurs, des médecins, des infirmiers, ils me disent tous la même chose – à des problèmes.

J'ai un point de vue sur les drogues, et sur les assuétudes. Je l'ai dit tout à l'heure, sur l'héroïne, la cocaïne, on aurait, je crois, un intérêt de santé publique à les légaliser pour pouvoir mieux contrôler et éviter toute la question liée au trafic. Mais nous avons une autre assuétude, qui elle a pignon sur rue, et qui est l'alcool.

Cette dernière conduit à d'importants dégâts, tant physiques que psychiques ainsi qu'à des problèmes sociaux et de déclassification. Je suis – notamment au FOREm – en contact avec des opérateurs qui cherchent à reclasser des gens, mais qui ont des problèmes d'alcool, et pour lesquels, tant que l'on n'aura pas résolu ce problème-là, on ne pourra pas les remettre à l'emploi.

Je pense que notre responsabilité est aussi de réfléchir à ces questions pour éviter que ce produit ne soit pas un produit comme un autre, et que toutes les mesures soient prises pour que – bien que légales – nous ne favorisions pas sa consommation.

Même dans cette enceinte d'ailleurs – je lance un appel. Ou dans d'autres ; je pense que la consommation modérée d'alcool doit être en permanence un signe de promotion et de prévention de la santé.

M. le Président. – La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). – Merci, Madame la Ministre. Comme vous l'avez bien souligné, il y a une grande acceptation sociale de l'alcool. Il fait partie de la fête. C'est comme tout produit – ce n'est pas à l'excès. On aime bien le bouillon, mais on ne mange pas 10 bols de bouillon, autrement on en est malade.

Quand on boit de l'alcool, c'est la même chose. Il faut savoir se mesurer. Il y a une grande acceptation sociale, et donc les nouveaux phénomènes tels que les consommations excessives, rapides, les *drunk blinking* sont dramatiques parce qu'ils engendrent énormément de difficultés chez les jeunes. On a des décès qui sont enregistrés chaque année.

En France, ils ont fait une évaluation de la loi Évin, qui interdit la publicité, et cetera. Aujourd'hui nous pouvons constater que ce Plan a eu très peu d'impact, parce qu'il ne suffisait pas de légiférer sur la publicité. Ce qu'il faut aussi, c'est agir à tous les niveaux de la société.

Je pense que cela commence dans les familles, dans les milieux de travail. Il faut accepter aussi de travailler dans la durée. Je ne crois pas que d'un coup de claquement de doigts, on va avoir des résultats.

Madame la Ministre, je plaide effectivement pour qu'à tous les niveaux des administrations et des acteurs, on puisse sensibiliser la population au danger que boire plus d'un verre ou deux verres tous les jours, cela représente un danger de santé publique.

M. le Président. – La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre, pour ces réponses. Je vous confirme, pour avoir travaillé pendant cinq ans dans un centre de crise pour toxicomane, les pires prises en charge étaient pour les personnes souffrant d'alcoolisme. C'étaient les pires prises en charge, parce que c'étaient les plus compliquées.

En termes de prévention, c'est pour cela que nous plaidons pour travailler sur l'interdiction des pubs. Envoyer les travailleurs – que ce soient les travailleurs sociaux, médicaux – faire de la prévention, dire qu'il faut faire attention à l'alcool, et en même temps avoir de grandes pubs dans leur dos, c'est quelque chose d'en fait inefficace.

Ne travailler que sur l'excès n'est pas suffisant. Il faut aller plus loin sur le changement culturel. Je rejoins M. Bellot sur le changement culturel, c'est un temps long – malheureusement, surtout en Belgique, où on est fort marqués par cet aspect culturel de l'alcool. Il ne faut plus perdre de temps.

C'est aujourd'hui qu'il faut prendre la mesure de cela, pour avoir des changements dans quelques années, peut-être dans plusieurs générations. Si on attend éternellement de s'attaquer à la pub, malheureusement, on y arrivera jamais.

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS
ATTEINTS D'UN CANCER ET DE LEUR
FAMILLE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'accompagnement des enfants atteints d'un cancer et de leur famille ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). – Madame la Ministre, le 15 février était la triste journée internationale du cancer de l'enfant. Quelque 420 enfants-patients sont touchés chaque année en Belgique par un cancer infantile ou une maladie hématologique.

La Fondation KickCancer a lancé à cette occasion un kit d'outils pratiques pour accompagner les jeunes patients atteints d'un cancer et leur famille dès le

diagnostic. Ce kit contient un calendrier des traitements, des renseignements administratifs, les droits et options scolaires ou encore un glossaire qui explique tous les termes médicaux.

La Wallonie étant impliquée dans le soutien lorsqu'un cancer survient, en exerçant notamment, en matière de soins, un rôle dans le soutien à la coordination et à la concertation de structures impliquées au domicile des jeunes patients, quelles ont été vos actions et mesures de soutien financier en la matière ?

Avez-vous décidé de soutenir la fondation KickCancer et son kit d'outils pratiques ?

Avez-vous acté de nouvelles mesures d'accompagnement des jeunes patients en CIM Santé ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, certains hôpitaux en Wallonie et à Bruxelles se sont spécialisés dans la prise en charge spécialisée des cancers chez les enfants. Ils sont notamment agréés pour une fonction « liaison pédiatrique » au sens de l'arrêté royal du 15 novembre 2010 fixant les normes auxquelles la fonction « liaison pédiatrique » doit répondre pour être agréée.

Ce type de fonction s'adresse aux jeunes patients atteints d'une pathologie chronique lourde qui s'est déclarée avant l'âge de 18 ans, tel que des affections hémato-oncologiques ou hématologiques sévères non oncologiques pouvant nécessiter une prise en charge complexe.

Cette fonction se compose d'une équipe pluridisciplinaire spécifiquement formée comprenant un pédiatre, des infirmiers, dont au moins un infirmier spécialisé en pédiatrie et en néonatalogie, et un psychologue. Cette équipe soutient l'équipe hospitalière du jeune patient pendant son traitement et met son savoir-faire pédiatrique pluridisciplinaire à disposition. La fonction « liaison pédiatrique » permet également de promouvoir la continuité du traitement hospitalier lorsque le jeune patient quitte l'hôpital pour poursuivre le traitement à domicile ou inversement.

Lors de la prise en charge d'un cancer chez l'enfant, l'encadrement social et psychosocial est tout aussi important que l'encadrement médical. Par ailleurs, l'impact émotionnel sur les parents et les proches ne doit pas être négligé, ce que l'on comprend tout à fait. Le diagnostic d'un cancer chez un enfant est l'un des drames ou épreuves les plus durs qu'une famille ait à surmonter. La sortie de l'hôpital et le retour à domicile

peuvent également être un facteur de stress important pour les enfants comme pour les parents.

En outre, une maison de répit pédiatrique composée d'une unité résidentielle et d'une équipe mobile devrait voir le jour en 2023.

Enfin, je vous signale que la Fondation KickCancer n'a pas introduit de demande de subvention en Wallonie et que l'accompagnement des enfants atteints d'un cancer n'a pas fait l'objet d'un point à l'ordre du jour de la CIM Santé.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Merci, Madame la Ministre.

Comme vous l'avez dit, c'est vraiment le pire drame pour une famille, pour des parents, d'avoir un enfant atteint du cancer.

Vous l'avez dit, plein d'initiatives sont mises en place. Je pense qu'il y a aussi un point – mais ce n'est pas de votre compétence – pour lequel il pourrait y avoir une concertation avec le Fédéral par rapport au remboursement de certains médicaments parce que les traitements sont parfois lourds, chers, et c'est parfois compliqué aussi pour certaines familles même si la majorité des soins est remboursée.

Une concertation pourrait peut-être être envisagée avec le Fédéral pour cet aspect.

En tout cas, je vous remercie pour toutes les initiatives prises dans ce domaine et je terminerai en rappelant que c'est vraiment le pire drame pour des parents de connaître cette situation.

- La séance est suspendue à 12 heures 5 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 3 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE MME DELPORTE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'AVIS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE WALLONIE (CESE WALLONIE) SUR LA STRATÉGIE WALLONNE DE SORTIE DU SANS-ABRISME »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Delporte à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'avis du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur la stratégie wallonne de sortie du sans-abrisme ».

La parole est à Mme Delporte pour poser sa question.

Mme Delporte (Ecolo). – Madame la Ministre, la Stratégie wallonne de sortie du sans-abrisme constitue un axe majeur du Plan wallon de sortie de la pauvreté 2020-2024. Le CESE a remis un avis d'initiative sur les projets en cours dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie, avec l'Observatoire du sans-abrisme, Housing First, les structures d'accueil, territoire « zéro sans-abri », et cetera.

Le CESE souligne le caractère complexe et multifactoriel du sans-abrisme ainsi que la nécessité d'une approche préventive en amont sur l'ensemble des politiques structurelles.

Avez-vous travaillé sur une définition harmonisée du sans-abrisme à intégrer dans le Conseil wallon de l'action sociale et de la santé et dans les différentes réglementations afférentes aux matières sociales ?

Dans le même ordre d'idée, que faites-vous pour harmoniser les échanges de données au niveau national et européen ? Prenez-vous en compte les typologies ETHOS ?

Où en êtes-vous dans le dénombrement des personnes sans-abri ou sans logement adapté ?

Les moyens que vous octroyez à l'Observatoire du sans-abrisme lui permettent-ils d'exercer l'ensemble des missions qui lui sont confiées, y compris dans la réflexion sur la dimension préventive ?

Comment adaptez-vous les politiques d'intervention aux publics cibles ? Quels projets spécifiques existe-t-il pour les publics « oubliés » ?

Au regard des interconnexions et des complémentarités des projets, de quelle manière communiquez-vous de manière régulière à l'ensemble des interlocuteurs sociaux et environnementaux les données et l'état d'avancement des projets de l'Observatoire, des maisons d'accueil et des territoires « zéro sans-abrisme » ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, c'est cette notion, beaucoup plus large que la notion du sans logement, qui est prise en considération par l'Observatoire du sans-abrisme. C'est cette typologie que l'on utilise pour travailler sur les expériences de dénombrement sur le territoire de Wallonie. C'est une méthodologie qui, au-delà de fait de compter les personnes à proprement parler, apporte aussi un éclairage sur les profils ou les événements qui ont conduit, dans le parcours de vie des personnes, à contribuer à l'absence ou la perte d'un logement.

La Fondation Roi Baudouin, chargée du dénombrement pour 2022, va diffuser ses résultats dans les semaines à venir. L'Observatoire a pour le moment une équipe de 3,5 équivalents temps plein, logés au sein du Service public wallon de l'action sociale. Elle est complète depuis le début de cette année. L'Observatoire a aussi un comité d'accompagnement avec des acteurs institutionnels : les cabinets, le ministre-président de l'Action sociale, le Fonds du logement, le Haut Conseil stratégique, le Service public de Wallonie Action sociale et l'IWEPS.

Puis, il réunit un comité de concertation des acteurs de la lutte contre le sans-abrisme qui regroupe l'expertise, aussi bien de terrain que scientifique, qui est nécessaire pour pouvoir accomplir ces missions.

Les groupes de travail menés par l'observatoire vont être rapidement mis en place dans un objectif de fournir des recommandations et des pistes d'action selon le public concerné. Les expériences « territoires zéro sans-abrisme » ont pour objectif de promouvoir des solutions innovantes en matière de prise en charge du public sans-abri, mal logé ou à risque de l'être, en incluant autant que possible une démarche préventive. J'ai déjà évoqué le fait de vouloir passer d'une démarche curative à une démarche préventive, l'objectif étant de diminuer fortement la prévalence du sans-abrisme dans les territoires sélectionnés et d'apporter aux publics cibles une amélioration qualitative de sa situation de vie, notamment en ce qui concerne les assuétudes, mais aussi les problèmes de santé mentale.

Les résultats relatifs au dispositif Housing First sont quant à eux très positifs. Le taux de maintien au

logement des personnes est particulièrement remarquable et avoisine les 90 %. Je suis heureuse que l'on ait pu étendre ces dispositifs sur l'ensemble du territoire de la Wallonie, c'était effectivement des retours de terrain que j'avais eus en début de législature, un mécanisme qui semblait très apprécié et très concluant de la part des acteurs de terrain. Cela se dénombre et se démarque, cela se confirme à travers les évaluations dont nous disposons.

Nous avons des moyens budgétaires actuels dans le cadre du Plan de relance qui s'étalent jusque 2024, mais je soutiendrai leur pérennisation dès lors que le déploiement de la stratégie de lutte contre le sans-abrisme et l'atteinte des résultats probants le nécessitera. Nous allons tester ces dispositifs à travers deux ou trois territoires. J'y travaille et j'ai eu l'occasion de me rendre il y a quelques jours à Barcelone pour voir comment ils organisaient la prise en charge des personnes sans-abri qui avaient des assuétudes. Souvent, chez nous, les personnes dépendantes de drogues ou d'alcool qui doivent consommer pendant la nuit ne sont pas acceptées dans les centres, ce qui pose des difficultés, puisque certains se retrouvent à la rue et ne sont pas pris en charge. Il était donc important de voir quelles étaient les pratiques de diminution de consommation acceptées pour éviter l'exclusion de personnes en grande précarité et en grande fragilité.

M. le Président. – La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre, pour ces informations. Le CESE insistait aussi très fort sur une approche globale et différenciée, centrée sur la personne. La façon dont vous venez de nous parler de ces parcours de vie me fait penser que c'est une notion que vous avez bien prise en compte. De même que la complexité des différentes situations des personnes semble être tout à fait prise en compte dans l'observatoire, c'est une bonne chose, comme l'approche préventive et pas uniquement curative.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES
ACTIONS DE LA WALLONIE À LA SUITE DES
DÉCISIONS PRISES PAR LE GROUPE ORPEA
LORS DU CONSEIL D'ENTREPRISE DU
16 FÉVRIER 2023 »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les actions de la Wallonie à la suite des décisions prises par le

groupe ORPEA lors du conseil d'entreprise du 16 février 2023 ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Durenne (MR). – Madame la Ministre, le 16 février dernier, la branche belge du groupe français de maisons de repos ORPEA annonçait, lors d'un conseil d'entreprise, une réorganisation majeure de ses activités en Belgique. Le groupe a ainsi annoncé le lancement d'un plan d'investissement de 90 millions d'euros ainsi que la fermeture de sept maisons de repos à Bruxelles et trois en Flandre.

Le plan d'investissement présenté comprend des investissements dans les soins et le parc de résidences, de nombreux bâtiments étant devenus vétustes, selon ORPEA. C'est également pour cette raison que certaines maisons de repos vont fermer en Flandre. À Bruxelles, le regroupement des sept maisons de repos est rendu obligatoire par une ordonnance régionale, indique le groupe.

Concernant le personnel, environ 400 personnes, les travailleurs des maisons de repos concernées seront transférés dans d'autres établissements du groupe, l'objectif étant, pour l'heure, de maintenir les 4 000 emplois en Belgique, assure encore la direction d'ORPEA.

Enfin, les choix concernant la réalisation du plan d'investissement, à savoir, d'une part, si le groupe français apportera les investissements nécessaires ou fera appel à un investisseur externe, et d'autre part, si le plan belge fera partie des priorités stratégiques du groupe d'ORPEA, seront tranchés le 14 mars lors du prochain conseil d'administration.

Avez-vous porté ce point à la connaissance de l'ensemble du Gouvernement lors d'un Conseil des ministres ? Avez-vous coordonné une réunion avec vos homologues régionaux à ce sujet ? Si aucune fermeture de maisons de repos n'est pour l'instant annoncée en Région wallonne, quelles ont été vos actions afin de préparer et d'anticiper les possibles conséquences pour les établissements wallons des changements opérés par ORPEA en Flandre et à Bruxelles ? Je pense notamment aux 400 travailleurs impactés par cette réorganisation, qui pourraient intégrer les maisons de repos wallonnes du groupe qui connaissent des problèmes importants de pénurie de personnel.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je partage évidemment vos inquiétudes par rapport à cette situation.

La décision du 16 février dernier relative au plan d'avenir d'ORPEA fait apparaître qu'à ce stade, les établissements situés en Wallonie ne seront pas impactés, contrairement à ceux situés en Flandre et, surtout, en Région bruxelloise.

Deux scénarios sont sur la table pour réaliser le plan d'avenir d'ORPEA. Dans le premier scénario, le groupe inclut les investissements en Belgique dans ses priorités stratégiques. Dans le second scénario, un investisseur externe, qui portera le plan, assurera l'avenir des résidences. Le 14 mars, le conseil d'administration du groupe ORPEA s'exprimera et décidera lequel des deux scénarios est considéré, de leur point de vue, comme le meilleur pour les résidences belges. Une restructuration du groupe est toujours possible.

ORPEA est une société privée. À ce titre, je n'ai pas la compétence pour intervenir dans ses décisions commerciales, mais il effectivement de mon devoir d'anticiper, via un plan d'action, d'éventuelles fermetures. C'est ce que nous avons réalisé. Nous avons eu l'occasion de le faire avec l'AViQ il y a quelques semaines déjà, en nous préparant à toute éventualité.

Ce point n'a pas été à l'ordre du jour du Conseil des ministres et n'a pas fait l'objet de discussions avec mes homologues des autres Régions ni avec la direction de la branche belge d'ORPEA avec laquelle les partenaires sociaux sont en étroite collaboration. Cependant, à ma demande et dès que l'on a appris cette possible décision du conseil d'entreprise, j'ai souhaité que des réunions se tiennent pour clarifier certains points de procédure et d'éventuelles actions qu'il convenait de poser rapidement si, à un moment, on devait être confronté à une restructuration ou à la fermeture d'établissements. Le cas échéant, la priorité sera portée à l'accompagnement des établissements via des inspections et un suivi régulier. Une *task force* serait également mise en place au niveau local pour associer les autorités communales et les services de l'AViQ pour la prise en charge des résidents et des familles. Complémentairement, l'AViQ pourrait collaborer avec le FOREm pour soutenir les travailleurs, à travers l'identification des établissements dans l'arrondissement en difficulté de recrutement, avec la mise en place de cellules de reconversion pour certains métiers n'étant pas en pénurie, si cela devait arriver chez ORPEA ou ailleurs.

En résumé, j'ai essayé de voir à travers le gestionnaire de crise et les dispositifs existants que nous avons mis en place à la suite de la crise du covid-19, pour pouvoir l'appliquer à une situation nouvelle, à savoir le risque potentiel qu'à un moment une institution vienne à prendre une décision qui aurait des conséquences sur les travailleurs et surtout aussi, sur des résidents en situation de fragilité et de perte d'autonomie.

On a mis en place une méthodologie à appliquer avec des concertations et des éléments nous permettant d'aborder au mieux la situation. On a donc déjà réfléchi à ces mesures à prendre si une situation devait se produire et aux accompagnements des personnes concernées. Évidemment, personne ne le souhaite.

L'objectif de la Wallonie est d'avoir des établissements permettant aux bénéficiaires d'avoir des conditions de vieillissement et de vie les plus optimales possibles tout en disposant du personnel travaillant dans des conditions respectueuses. C'est ce que nous cherchons à travers les dispositifs de l'AViQ et du service de l'action sociale de la Wallonie.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre. C'est vrai que ma question a un peu anticipé la réalité, puisque le conseil d'entreprise n'aura lieu que le 14 mars. On verra les décisions qui y seront prises.

Toutefois je pense qu'il était hyper important aussi au niveau de la Wallonie d'anticiper et d'avoir une méthodologie claire et précise, ce que bien sûr vous avez fait. Sans oublier que le résident et son bien-être sont toujours au cœur de l'action publique. Il valait mieux anticiper et voir ce qui sera décidé le 14 mars.

C'est un dossier que nous suivrons et nous reviendrons vers vous, le cas échéant. Je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA PRISE EN
CHARGE DES PERSONNES SOUFFRANT DU
TROUBLE DU SPECTRE AUTISTIQUE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la prise en charge des personnes souffrant du trouble du spectre autistique ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). – Madame la Ministre, nous vous savons attentive à la situation du grand nombre de parents et de familles qui se trouvent encore aujourd'hui en grande difficulté pour obtenir un rendez-vous ou pour trouver un centre susceptible de prendre en charge leurs proches atteints d'autisme.

Vous avez pris ce dossier à bras le corps afin de faire progresser les possibilités de prise en charge, mais la situation est encore compliquée et les listes d'attente chargées. Comment assurez-vous une meilleure prise en charge pour ces personnes et une augmentation peut-être de l'offre d'encadrement ? Avez-vous programmé l'ouverture de nouvelles places ? Avez-vous procédé à un état des lieux pour identifier clairement les besoins ? Sinon, pourquoi ?

L'opérationnalisation des projets liés au plan autisme double diagnostic initié par le gouvernement précédent, avec un budget de 10 millions d'euros, a été fortement retardée à la suite des crises successives, il faut le rappeler. Où en est-on au niveau de la réalisation de ces projets ? Face à la demande, que mettez-vous en place pour accompagner ces structures dans leur réalisation ?

Des discussions avec le Fédéral ont été initiées, mais certaines difficultés ont peut-être été entre-temps rencontrées. Qu'en est-il aujourd'hui ? Avez-vous de nouveau porté cette question au sein de la CIM Santé afin d'avancer éventuellement vers des mesures plus transversales ? En 2022, un nouveau centre de référence en autisme a ouvert au CHU-UCL Namur, centre qui devait permettre de réaliser plus de diagnostics et des diagnostics aussi plus précoces. Disposez-vous déjà d'informations sur l'impact de l'ouverture de cette nouvelle structure ? Merci pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, les personnes atteintes de troubles autistiques sont des personnes que nous devons suivre de manière importante, puisqu'on doit faire monter en puissance les dispositifs pour permettre de les diagnostiquer au plus tôt et d'avoir des prises en charge les plus optimales possibles.

Les services pour jeunes sont subventionnés selon quatre niveaux qui correspondent aux types de handicap, allant de niveau 1 pour la déficience intellectuelle légère au niveau 4 pour les jeunes atteints de troubles du spectre de l'autisme.

Le niveau 4 correspond au financement le plus élevé, qui permet en gros aux institutions d'engager le plus de personnel ou de professionnels possible en suffisance au regard de la complexité de la pathologie et de sa prise en charge.

Chaque année, de nouvelles places sont créées, notamment pour les personnes qui présentent un trouble du spectre autistique grâce, entre autres, aux places dites nominatives. La cellule de suivi des personnes prioritaires, qui traite environ 500 situations par an, a la possibilité de créer de nouvelles places spécifiquement

dédiées aux personnes en fonction du type de handicap et de la situation d'urgence.

L'année dernière, 200 nouvelles places ont été créées, dont une part importante pour des personnes autistes ou présentant un double diagnostic.

Comme vous l'évoquez, la réalisation des différents projets retenus dans le cadre de l'appel à projets de 2016 est aujourd'hui à des stades d'avancement différents. À ce jour, quatre nouvelles places pour adultes et 18 pour des jeunes ont pu être créées. D'autres devraient pouvoir être créées dans le courant de cette année-ci. La cellule Infrastructures du secteur Handicap de l'AViQ se tient à la disposition des services pour les aider dans les différentes étapes de leur projet si la situation leur semble trop complexe et s'ils veulent faire progresser les dossiers pour lesquels ils ont eu des autorisations.

En ce qui concerne les demandes par rapport au secteur de l'accueil et de l'hébergement, le 2 mars 2023, 213 adultes présentant de l'autisme sont actuellement en recherche active d'une solution d'accueil ou d'hébergement.

Il est difficile d'identifier le nombre de jeunes en recherche d'une solution dans la mesure où, selon la procédure en vigueur, ceux-ci s'adressent directement aux services résidentiels ou d'accueil de jour et ne sont pas rencontrés automatiquement par le bureau régional de l'AViQ. Les enfants autistes peuvent être accueillis dans d'autres types de dispositifs tels les centres de revalidation fonctionnelle et les services de pédopsychiatrie ou être soutenus par des services d'accompagnement.

Il est important de signaler que, outre ces différents types de solutions d'accueil ou de soins pour les enfants autistes, la place naturelle d'un enfant en journée reste à l'école. Si l'on peut déplorer le fait qu'un certain nombre d'enfants présentant un trouble du spectre autistique soient déscolarisés, la plupart de ces enfants fréquentent une école.

Laurent Heyvaert expliquait à quel point il est important de dire ce que nous faisons de bien en Wallonie et en Communauté française. Le fait que France n'ait pas les mêmes priorités conduit à ce que des milliers d'enfants soient pris en charge au sein des établissements relevant de la Communauté française sur notre territoire. Il en va de même pour les personnes adultes présentes dans les services résidentiels. Nous sommes ravis de les accueillir, car cela représente 5 000 emplois d'éducateurs afin de les encadrer avec beaucoup de professionnalisme.

Avec votre casquette de députée de la Fédération Wallonie-Bruxelles, vous savez que la formation à l'intégration des enfants présentant un trouble du spectre autistique est importante pour faire progresser chaque enfant et lui permettre d'avoir plus d'autonomie en fonction de ses spécificités.

Compétente en matière de réadaptation fonctionnelle suite à la sixième réforme de l'Etat, le centre de référence pédopsychiatrique du CHU UCL Namur, en partenariat avec Vivalia, a ainsi été créé. Ce centre a débuté en 2022 ses activités dans les locaux du CHU UCL Namur ainsi que dans ceux du centre de revalidation pédopsychiatrique « La Porte bleue » à Libramont. Il prévoyait, in fine, de doubler la capacité de la Wallonie en termes de diagnostics. Il était prévu qu'il atteigne sa vitesse de croisière au milieu de cette année. Il sera donc intéressant de faire le point à ce moment-là.

Le centre de référence Jean-Charles Salmon à Mons a été refinancé, lui permettant d'augmenter de 20 % le nombre de diagnostics annuels.

Deux nouveaux centres pédopsychiatriques ont également vu le jour récemment, « La Porte bleue » à Libramont et le Mènolou du CHU Tivoli, et accueillent des enfants entre cinq et douze ans.

La prise en charge de l'autisme reste une priorité pour moi, et je veillerai, dans la mesure des possibilités budgétaires, à soutenir d'autres initiatives permettant d'accroître l'offre en Wallonie.

L'objectif est que le diagnostic se fasse le plus tôt possible, que le suivi soit régulier et qu'il y ait une meilleure prise en charge. Il ne suffit pas d'avoir un premier rendez-vous. Le suivi permet un meilleur développement et une meilleure gestion de la situation, permettant à la personne de prendre un maximum d'autonomie en fonction de ses spécificités et du type d'autisme auquel elle est confrontée.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – Mme la Ministre n'a pas démenti mon introduction, à savoir que nous la savons attentive aux demandes du secteur et des familles, puisqu'elle vient de faire un beau tour de la situation avec nous.

Je reviendrai dans quelques mois pour refaire le point avec vous et voir où l'on en est. Je pense que ce dossier intéresse énormément de députés dans notre commission.

**QUESTION ORALE DE MME DELPORTE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'ACTION
DE LA RÉGION DANS LE CONTEXTE DE LA
CRISE DE L'ACCUEIL »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Delporte à Mme Morreale,

Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'action de la Région dans le contexte de la crise de l'accueil ».

La parole est à Mme Delporte pour poser sa question.

Mme Delporte (Ecolo). – Madame la Ministre, vous savez que la Belgique connaît actuellement une crise de l'accueil : des dizaines de demandeurs d'asile sont contraints de dormir dehors, principalement en Région bruxelloise, faute de places débloquées par l'État fédéral. Cette situation doit nous interpeller et nous pousser à agir à notre niveau également.

La justice a condamné des milliers de fois l'État belge et ordonne à Fedasil de trouver une solution d'hébergement pour les demandeurs d'asile laissés à la rue. Pour l'instant, le Gouvernement fédéral s'assied sur ces décisions de justice, ce qui est assez révoltant.

Pourtant, les écologistes – et je pense particulièrement à mon collègue député fédéral, Simon Moutquin – proposent des solutions pragmatiques et équilibrées. Force est de constater que la secrétaire d'État n'est pas du côté des solutions.

Aujourd'hui, en Belgique, des milliers de personnes, après avoir fui les horreurs de leur pays, après avoir parcouru des milliers de kilomètres, sont dans des états de détresse et de souffrance qui ne peuvent pas nous laisser indifférents. Face aux carences de l'État fédéral, les Régions et les communes doivent se montrer créatives, comme on l'a vu avec l'arrivée des réfugiés en provenance d'Ukraine.

Comment vous positionnez-vous par rapport à la crise de l'accueil des demandeurs d'asile en Belgique ?

Pourquoi la Région wallonne semble-t-elle ne pas anticiper l'accueil sur son territoire, qui demanderait d'agir sans attendre de nouvelles mesures du Gouvernement fédéral ? Quelles solutions sont mises en place en vue d'accueillir en Région wallonne les demandeurs d'asile actuellement en rue ?

Vous m'indiquiez récemment que, suite à une rencontre avec le collectif DISCRI, des pistes pour soutenir les collectifs en 2023 ont été évoquées. Qu'en est-il ?

Qu'avez-vous entrepris, dans le cadre de vos compétences régionales sociales et de santé, en vue de soutenir les communes et les opérateurs permettant d'héberger et accompagner les personnes migrantes ? Avez-vous eu des contacts avec le Gouvernement fédéral à ce sujet ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, l'accueil des demandeurs de protection internationale est du ressort de l'autorité fédérale. Quand cela ne fonctionne pas au niveau fédéral, on a toujours tendance à se retourner sur les entités fédérées. Pour autant, en termes de financement, c'est aussi compliqué pour la Région, dont je ne dois pas vous décrire les difficultés financières. Puisque ce dossier nous tient particulièrement à cœur, j'ai tenté d'agir et d'apporter une aide à ces personnes.

Plusieurs subventions ont été octroyées pour soutenir les collectifs citoyens actifs dans l'encadrement et le soutien des personnes en transit sur le territoire de la Région wallonne. C'est ce que l'on a appelé les « transmigrants », comme on l'a fait dans le cadre du confinement. Depuis 2020, près d'un million d'euros ont été débloqués, d'abord à la Régionale PAC Namur et, ensuite, au DISCRI, pour répondre aux besoins élémentaires des transmigrants.

Concernant l'année 2022, une subvention a été octroyée au DISCRI pour la période d'avril à décembre, d'un montant de 150 000 euros afin de venir en aide aux personnes migrantes via un soutien aux collectifs citoyens, le tout chapeauté par une coordination.

Outre ces financements spécifiques, les dispositifs mis en place dans le cadre des compétences de la Wallonie peuvent également être accessibles aux demandeurs de protection internationale.

Concernant l'hébergement d'urgence, la réglementation relative aux abris de nuit prévoit que ceux-ci doivent assurer un accueil inconditionnel aux personnes en difficultés sociales dépourvues de logement, que ce soit en hébergement collectif d'urgence pour la nuit, par exemple. Ils sont tenus d'héberger toute personne qui en fait la demande ou de lui fournir, le cas échéant, les coordonnées des services d'urgence sociale, d'abris de nuit ou de maisons d'accueil les plus proches, ainsi que de communiquer les itinéraires pour y accéder.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique d'intégration des personnes étrangères, certaines initiatives locales d'intégration – ASBL, communes et CPAS – sont financées pour proposer gratuitement un accompagnement juridique et social aux personnes étrangères. Il s'agit d'un accompagnement dans diverses démarches, telles que la recherche d'un logement, d'une école, d'une formation, l'inscription auprès d'une mutuelle, les procédures de droit de séjour, et cetera. Ces services peuvent donc recevoir les personnes étrangères, quel que soit leur statut, et leur apporter une aide adaptée à leur situation de séjour.

Bien que votre question concerne essentiellement les compétences fédérales, force est de constater que notre

Région, dans le cadre de ses compétences et des miennes en particulier, essaie de rencontrer, via les dispositifs que je viens de citer, les besoins et les attentes des personnes en situation de grande vulnérabilité, en ce compris les personnes en demande de protection internationale.

Enfin, le DISCRI travaille à l'élaboration d'une demande de subvention qui couvrira, dans une proportion estimée par la Commission wallonne et la plateforme, les ressources humaines nécessaires au suivi du travail des collectifs.

Cette demande de subvention ne m'est pas encore parvenue, mais je ne doute pas que je vais la recevoir prochainement.

M. le Président. – La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). – Ce n'est effectivement pas simple, avec le sentiment d'injustice, de devoir pallier les compétences du Fédéral. Vous le faites et l'on peut vraiment vous remercier d'avoir pris ce dossier à bras-le-corps. Il ne faut pas non plus se mettre la tête dans le sable : il faut commencer par accepter que la migration est un phénomène qui ne s'arrêtera pas. Ce ne sont ni les murs, ni les barbelés, ni les pires politiques migratoires restrictives qui empêcheront des exilés de venir chercher une vie meilleure ici et de vouloir s'intégrer dans notre société.

Il est important que l'on mette le paquet sur les politiques d'intégration des personnes étrangères. Vous avez parlé de différents services d'accompagnement. Il faudra poursuivre dans cette voie.

Nous plaidons par ailleurs pour un plan de répartition au niveau des demandeurs d'asile qui se ferait sur toutes les communes en Belgique, comme cela a déjà existé. Le Fédéral va apparemment augmenter les subsides pour les initiatives locales d'accueil. C'est peut-être un début de solution.

Il faut en tout cas s'y préparer et continuer dans la voie qui a été ouverte.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE
FINANCEMENT DU SECTEUR
D'INTERPRÉTATION EN LANGUE DES SIGNES
EN WALLONIE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité

des chances et des Droits des femmes, sur « le financement du secteur d'interprétation en langue des signes en Wallonie ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, en novembre, je vous interrogeais sur l'augmentation des moyens et la pérennisation du projet de partenariat entre les services SISW et l'Epée, Service d'interprétation en Langue des Signes francophone, qui ont pu, grâce à une subvention faîtière de 85 000 euros octroyée en 2021 et 2022, unir leurs forces face aux demandes croissantes et à la pénurie d'interprètes en Wallonie.

Vous vous étiez montrée affirmative et optimiste en affirmant que le budget devrait être reconduit pour les années à venir, comme prévu dans le plan Accessibilité wallon.

Conformément à la demande de votre cabinet, une demande de subvention facultative a été déposée fin décembre pour l'obtention de la subvention liée à la collaboration entre les deux services.

Dans un communiqué de presse, vous réaffirmiez récemment mettre en place un plan Accessibilité 2022-2024 au bénéfice des personnes en situation de handicap visant en particulier à « améliorer l'accès des personnes sourdes aux services publics, numéros d'appel, et cetera, en soutenant l'interprétation en langue des signes et le système d'interprétation à distance ».

Force est de constater qu'à ce jour, la demande de subvention permettant aux deux services d'interprétation de renforcer leur offre de service et d'accroître de facto l'accessibilité des sourds dans leurs démarches quotidiennes n'a pas encore reçu de réponse.

Par ailleurs, la promesse du renforcement du Relais-signes à hauteur de 122 500 euros n'a pas été suivie d'effet.

On s'interroge sur la suite qui sera donnée à ces projets. Pourquoi n'avons-nous pas de réponse trois mois plus tard ? Pouvez-vous rassurer le secteur sur l'octroi de ces subventions pour l'année 2023 ? Pourriez-vous en assurer leur pérennisation ? Allez-vous tenir vos engagements ?

On sait que vous êtes très attentive à l'inclusion des personnes en situation de handicap. Vous incitez les services à travailler en partenariat au profit de ces mêmes personnes. On a ici un exemple concret qui fonctionne entre la SISW et l'Epée. On espère que vous serez rassurante et positive.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, d'habitude, quand je fais des promesses, je les tiens. Quand je m'engage, je le respecte.

Pourquoi cela n'a-t-il pas encore été traité ? Pour une raison pratique : quand le budget 2023 est voté – aux alentours de la fin décembre –, les administrations et les cabinets font les arrêtés de l'année qui se termine. Cela signifie par exemple que l'inspecteur des finances termine toujours aux alentours du 5 décembre un nombre énorme d'arrêtés de subventions pour l'année 2023. En l'occurrence, mon inspecteur des finances avait eu quelques soucis de santé, de sorte qu'il y avait énormément de dossiers qui ont été traités – ce qu'il a fait, et je l'en remercie.

Cela veut dire que l'administration a géré en janvier et février toutes les demandes d'exécution d'arrêtés de 2022 et commence à traiter, en 2023, les demandes de subventions facultatives. On dit toujours aux associations, qui bénéficient de subventions facultatives, que c'est aux alentours du mois de mars que l'on commence à entamer les dossiers de demandes facultatives pour l'année en cours.

Je vous le confirme – je le dis pour que cela soit écrit – : je me suis engagée à reconduire le budget de 85 000 euros qui a été octroyé au service d'interprétation des sourds de Wallonie et à l'Epée. Les deux services m'ont adressé une demande de subvention facultative qui vise à pérenniser, augmenter le budget consacré à ce partenariat. La demande est en cours de traitement au sein de l'administration et devrait être traitée favorablement.

Le plan d'accessibilité dont vous parlez intègre effectivement la volonté de mettre en œuvre un décret-cadre sur lequel je travaille pour assurer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux bâtiments, aux espaces qui relèvent du public, aux services, aux événements, à l'information et à la communication – je pense que le chantier est immense. L'objectif est d'étendre le recours des services publics wallons au « facile à lire et à comprendre » ainsi qu'une interprétation en langue des signes pour certains types d'information.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Vous répondez de manière rassurante pour les 85 000 euros pour l'année 2023. Je regrette que vous ne soyez pas plus rassurante sur l'aspect pérenne des choses pour cette association, puisqu'ils mettent en place des choses. Il y a du personnel qui travaille pour qu'il y ait une facilité et une fluidité dans les demandes. Ce serait dommage, après deux ou trois ans – même si on prolonge encore

par la suite –, de couper cet élan qui est très positif pour les personnes qui en bénéficient.

Je retiens de votre intervention qu'il y a des lenteurs administratives, des soucis de santé de certaines personnes, et cetera – on peut bien sûr entendre ces problèmes. On peut les rassurer pour cette année-ci, mais il faudra absolument réfléchir à la pérennisation, surtout que c'est un point sur lequel vous avez envie de travailler – vous le mettez en avant notamment via le plan Accessibilité.

Il y a vraiment lieu d'en encore travailler sur ce dossier. Je ne manquerai pas de revenir encore quand l'occasion se présente sur ces différents points.

**QUESTION ORALE DE MME BERNARD À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES
VIOLENCES SEXUELLES SUR LES AÎNÉES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les violences sexuelles sur les aînées ».

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Bernard (PTB). – Madame la Ministre, les violences sexuelles n'épargnent malheureusement pas les personnes âgées. L'association « Gang des vieux en colère » rapporte des faits assez terribles.

En Flandre, il y a peu, une vieille dame de 89 ans a été violée dans une maison de repos et de soins de la région d'Anvers. Le coupable, qui avait réussi à s'introduire de nuit dans l'établissement, a été condamné à huit ans de prison et à une amende de 10 000 euros. Cependant, en dépit du jugement qu'elle avait elle-même sollicité, la résidente a demandé l'euthanasie, préférant la mort à une survie qu'elle considérait comme cauchemardesque. Peu de temps avant, une vieille dame avait été prise en charge par les urgences de l'hôpital Notre-Dame de Charleroi après avoir été abusée par un autre patient.

Le Gang des vieux en colère fait toute une déclaration : « On avait appris que plusieurs amies avaient été violées ou harcelées gravement, mais on était loin d'avoir tout entendu. Les auteurs de crimes sexuels choisissent la plupart du temps leurs proies parmi les personnes isolées et vulnérables, celles qui souffrent d'aphasie ou de maladie d'Alzheimer, que leur maladie met dans l'incapacité de se défendre. Le plus souvent, les auteurs se trouvent parmi les membres du

personnel. D'après notre propre recueil de données, celles des recherches de criminologues et de l'Association de lutte contre la maltraitance, la moitié des viols recensés sur la dernière décennie ont été commis par du personnel.

Parmi les violeurs figurent aussi en nombre des résidents masculins qui s'en prennent aux résidentes sans défense. Moins nombreux, sévissent les délinquants sexuels inconnus qui arrivent à se faufiler à l'intérieur de l'institution en attendant la nuit, et parfois des membres mêmes de la famille », explique l'association.

Toujours selon cette association, les viols relèvent d'un « faisceau de manquements graves des institutions ». Elle pointe une absence de vérifications à l'embauche, un manque de personnel, surtout la nuit, et un contrôle insuffisant des entrées et des sorties.

Comment expliquez-vous que dans des maisons de repos ou des maisons de repos et de soin, les femmes ne puissent pas être en sécurité ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je connais bien le « Gang des vieux en colère », puisque j'ai eu l'occasion de travailler avec lui, notamment dans le cadre du groupe « Bientraitance » que nous avons mis en place au niveau de mon cabinet, avec l'AViQ.

Même si elle ne concerne pas la Wallonie, lorsqu'une situation de faits de violence dans une maison de repos est rapportée sur le territoire belge, je la regarde avec beaucoup d'attention. Le « Gang des vieux en colère » n'est pas venu vers nous avec des situations en Wallonie en lien avec ce que vous avez évoqué, concernant ces faits précis, mais un partenariat réunissant aussi d'autres organisations, telles que Respect Seniors, a été mis en place en 2021 dans le cadre du développement du plan Bientraitance. Ce groupe de travail a été mis en place à mon initiative, à la suite des recommandations qui avaient été faites dans le cadre des conséquences de la crise du covid-19.

En 2021, une étude coordonnée par l'Université de Gand a montré que 8,4 % des personnes âgées de plus de 70 ans ont subi des violences sexuelles au cours des 12 derniers mois. Les résultats de ces recherches montrent que les aînés sont toujours sexuellement actifs après l'âge de 70 ans. Je pense que personne n'en doutait, mais les réactions des gens sont parfois étonnantes. Ce n'est pas parce qu'on est âgé que l'on n'a pas de vie affective et sexuelle – tant mieux –, mais les personnes âgées peuvent toujours être victimes de violences sexuelles directes ou indirectes, y compris des viols.

En Wallonie, depuis 2019, le Code wallon de l'action sociale et de la santé impose aux maisons de repos et de soins de développer un projet de vie institutionnel qui prévoit des dispositions relatives à la vie relationnelle, affective et sexuelle des résidents.

Chaque fois que je vais dans une maison de repos, j'aborde la question de la sexualité et de la vie affective, des personnes qui souhaitent se mettre en couple, ou qui ne souhaitent pas se mettre en couple, mais qui se mettent ensemble momentanément. D'autres se quittent, vivent des situations similaires à celles de la vie active, où les choses sont beaucoup plus compliquées au moment de la rupture. Dans d'autres situations encore, les personnes se retrouvent abusées, soit par des résidents, soit par des membres du personnel, des visiteurs ou des professionnels. Cet aspect est contrôlé et encadré par le service d'inspection de l'AViQ.

Concernant l'absence de vérification à l'embauche, les travailleurs des maisons de repos doivent fournir un certificat de bonne vie et mœurs à l'embauche, qui est également contrôlé par le service d'inspection de l'agence. Je rappelle que j'ai considérablement renforcé le nombre de personnes qui s'occupent des inspections au sein de l'AViQ.

Concernant ce dernier point, je souhaite tout de même souligner que les maisons de repos sont des lieux de vie ; une maison. Cela veut dire que les résidents sont libres de recevoir les personnes qu'ils souhaitent sans être dans l'obligation de le signaler à l'établissement. Cela me semble tout à fait sain qu'il en soit ainsi.

Pour répondre à votre question sur les mesures spécifiques que nous mettons en place pour contrer ces violences faites aux aînés, nous avons financé l'ASBL Respect Seniors, qui a pour mission principale de mener des actions de sensibilisation spécifiquement sur la maltraitance, pour porter une assistance aux aînés qui en sont victimes, notamment par la mise sur pied de la gestion et du suivi d'un numéro d'appel téléphonique gratuit. L'ASBL travaille en coordination avec la police et avec le parquet quand elle est amenée à traiter des faits d'abus sexuel, comme ceux que vous rapportez dans votre interpellation.

L'AViQ organise régulièrement des formations ainsi que des journées thématiques sur la vie relationnelle, affective et sexuelle des résidents, tant à destination des résidents que du personnel des maisons de repos.

La dernière a eu lieu il y a 15 jours, aux alentours de la mi-février, en partenariat avec l'agence, Respect Seniors et AditiWB Wallonie, qui a permis aux participants d'échanger sur les bonnes pratiques en matière de respect de l'intimité, de la sexualité des aînés en maison de repos. Grâce à ces différentes actions que nous déployons et sur lesquelles on a mis ces dernières années un focus bien particulier, ainsi qu'aux partenariats que l'on entretient, on incite toujours

d'avantage le secteur des maisons de repos à organiser une politique interne qui puisse mettre l'accent sur le respect de l'intimité des aînés, sur la prévention des risques et sur la mise en place de stratégies adaptées aux violences sexuelles.

J'aurais aussi pu vous parler du salon « enVIE d'amour » et de tous les partenariats que l'on mène avec les institutions autour de ces réalités, que l'on a développées. Je vous invite d'ailleurs à vous rendre au prochain salon, c'est extrêmement intéressant.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les éléments de réponse que vous avez apportés. Pas mal d'initiatives existent, mais les problèmes restent présents. Vous l'avez dit vous-même : 8,4 % de personnes victimes de violences sexuelles. J'ai évoqué l'exemple d'Anvers, mais aussi celui d'une résidence de Charleroi. Il y a aussi de l'attention à apporter au personnel en suffisance disponible dans les maisons de repos et maisons de repos et de soins, justement pour pouvoir rassurer les résidents, notamment la nuit.

Il y a peut-être également un rappel à faire du côté des services d'aide aux victimes qui existaient dans les communes, et dont les financements ont été retirés récemment, pour avoir encore plus de possibilités de prendre en charge et d'assister les personnes âgées qui seraient victimes de violences sexuelles.

**QUESTION ORALE DE MME BERNARD À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA
PRESSION SUBIE PAR LES BANQUES
ALIMENTAIRES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la pression subie par les banques alimentaires ».

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Bernard (PTB). – Madame la Ministre, les banques alimentaires font face depuis longtemps à une hausse continue du besoin d'aide alimentaire. En une décennie, la quantité de denrées distribuées a doublé, passant de 10 675 tonnes en 2010 à 22 013 tonnes en 2020.

En 2022, cette hausse a été particulièrement marquée, le nombre de bénéficiaires ayant augmenté de

18,2 % entre janvier et décembre. Concrètement, cela représente 210 000 personnes qui ont été bénéficiaires des banques alimentaires. Parmi ces 210 000 personnes, un quart avait moins de 18 ans, et près de la moitié moins de 25 ans. Ce sont essentiellement des jeunes qui sont bénéficiaires des denrées distribuées par les banques alimentaires.

Cependant, le volume des denrées à distribuer n'a augmenté que de 3 % par rapport à 2021.

La quantité de denrées disponibles par bénéficiaire est donc passée de 125,4 kilos en 2021 à 109,9 kilos en 2022. Pour maintenir le volume de denrées distribuées, les banques alimentaires ont dû acheter elles-mêmes des quantités plus importantes de produits. Ceci a été possible grâce au Fonds social européen – FSE+ – et à des dons financiers de particuliers et du Gouvernement fédéral.

Selon la Fédération belge des banques alimentaires, on peut s'attendre à ce que le besoin d'aide alimentaire continue à augmenter. On a déjà évoqué l'augmentation du prix du caddie pour les personnes et les prix de l'alimentation. Toutefois, le budget du FSE+, exceptionnellement augmenté durant la période covid-19, diminuera d'un tiers en 2024, ce qui représente 2 900 tonnes de moins de denrées disponibles qu'en 2022.

En dehors des aides fournies dans le cadre d'appels à projets, pourquoi n'avez-vous toujours pas apporté aux banques alimentaires un soutien financier structurel réellement à la hauteur de leurs besoins ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, vous savez que les crises consécutives liées au covid-19, aux inondations, à l'augmentation du coût de l'énergie, à l'arrivée de réfugiés ukrainiens sont lourdes de conséquences pour le secteur de l'aide alimentaire.

La pression est indéniable et elle nous revient de tous les secteurs et de tous les travailleurs. La demande augmente fortement et les dons diminuent.

La question des approvisionnements reste au cœur des préoccupations de l'ensemble des organisations d'aide alimentaire. Les sources d'approvisionnement du secteur sont variées, mais deux des sources les plus importantes des approvisionnements sont le FEAD et la récupération d'inventures alimentaires. Le volet FEAD est fédéral.

Pour la récupération d'inventures alimentaires, des projections actuelles montrent que les sources vont encore diminuer dans les prochaines années, puisque les

collectes d'invendus alimentaires se développent. D'une certaine manière, c'est une bonne chose, parce que cela fait moins de gaspillage, mais d'un autre côté, quand l'on sait que ces invendus allaient dans les banques alimentaires, on comprend directement à quel point le problème peut être plus accru pour ceux qui travaillent sur les invendus alimentaires au bénéfice des personnes les plus précarisées. Même si les invendus alimentaires sont une source d'approvisionnement depuis une dizaine d'années, en ajoutant des denrées fraîches comme des fruits et des légumes, le secteur a développé de nouvelles organisations logistiques qui se professionnalisent peu à peu.

Pour ce qui concerne la Wallonie, on a essayé d'aider comme on le pouvait. On peut intervenir à travers l'agrément des épiceries sociales et des CPAS. Comment ai-je fait pour trouver un moyen d'intervenir dans les sources de financement vu les demandes importantes ? Je me suis dit que l'on pouvait agréer davantage, mais que l'on pouvait donner aussi des moyens, de manière conjoncturelle cette fois-ci, en disant que, dans le cadre de la crise covid, des étudiants étaient privés de job d'étudiant, se retrouvaient sans rentrée financière tout en devant continuer à payer leur kot et se nourrir. On a donné des moyens pour les services qui faisaient des colis alimentaires. On a lancé des appels à projets hyper simplifiés, notamment à destination des banques alimentaires, mais aussi de toutes les plateformes. Je l'ai proposé pendant le confinement.

Ensuite, il y a eu les inondations et d'autres personnes sont venues.

Puis, avec les réfugiés ukrainiens, des demandes particulières sont arrivées et j'ai également renforcé les moyens.

Enfin sont arrivées les questions de lutte contre la précarité et l'on s'est demandé comment on pouvait y répondre de manière conjoncturelle. En trois ans, nous avons mis grosso modo 9 millions d'euros. Ici, pour 2023, nous avons débloqué 8 millions d'euros, c'est-à-dire quasi la même chose que ce que nous avons mis en trois ans. C'est énorme. C'est un montant inédit et que l'on n'a jamais mis en Wallonie, parce que l'on sent qu'il y a cet appel d'air. On a l'impression que, si la Wallonie n'intervient pas, les autres ne le font pas non plus ou qu'il n'y a pas de solution alternative qui semble se débloquent. On doit donc être le filet social pour éviter que les gens se trouvent dans une précarité extrême. Beaucoup de travailleurs et de familles monoparentales viennent. Il y a des situations très compliquées.

Les derniers appels à projets que l'on a lancés, comme le ministre-président, ont rencontré un grand succès. Ils ont pu soutenir près de 200 opérateurs. Le prochain appel à projets, à hauteur de 8 millions d'euros, comme je viens de vous le dire, est fait en concertation avec l'Observatoire wallon de l'aide

alimentaire. C'est une enveloppe qui a été allouée dans le cadre de la crise énergétique. Pourquoi y ai-je travaillé là aussi de manière conjoncturelle et pas structurelle ? Parce que je n'ai pas de levier là-dessus, mais on le fait à travers des besoins conjoncturels en se disant : « Nous ne pouvions pas intervenir sur le prix de l'électricité en tant que tel, mais nous avons essayé de prendre des mesures au pouvoir d'achat et au pouvoir vivre. » C'est comme cela que l'on a fait des prix mobilité pour les aides familiales, pour les aides-ménagères, ou encore un gros appel pour l'aide alimentaire.

Ma compétence actuelle, qui se limite à l'agrément des épiceries sociales et des restaurants sociaux, ne me permet pas de m'engager sur des moyens structurels. Cependant nous suivons de près l'évolution et nous y répondons de manière conjoncturelle en discutant aussi avec les entités fédérées, donc avec le Fédéral et avec le secteur, dans le cadre notamment des travaux Food Wallonia. Vous devez savoir que je pilote plusieurs mesures pour renforcer l'approvisionnement des organismes d'aide alimentaire, l'accès des ménages précarisés à une alimentation de qualité, la récolte de données liées à l'aide alimentaire.

Ces travaux autour de Food Wallonia vont permettre, d'ici peu, d'avoir une vision la plus précise possible des besoins du secteur et de la meilleure façon de le soutenir sur le moyen et le long terme. Par ailleurs, je reste attentive aux difficultés rencontrées par le secteur de l'aide alimentaire.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – Merci, Madame la Ministre. Vos compétences sont ce qu'elles sont, et vous avez mis en place des initiatives conjoncturelles. Vous avez aussi dit que vous étiez en contact avec les autorités fédérales. À mon avis, avec les autorités fédérales, il faudrait pouvoir aller un peu plus loin que ce qui est prévu jusqu'à présent, d'autant plus que pendant la crise qui a augmenté le nombre de gens qui ne mangent pas à leur faim, des groupes agroalimentaires font des surprofits.

Je pense que c'est une direction dans laquelle il faudrait pouvoir se diriger avec vos collègues du Fédéral, pour pouvoir arriver à un blocage des prix ou obtenir une taxation des surprofits de ces grands groupes agroalimentaires. Sinon, on va se retrouver – comme les Restos du cœur ont été obligés de le faire cette semaine – à devoir appeler aux dons et à retourner à la charité qui existait il y a des dizaines d'années. En principe, les États que nous avons construits devraient pouvoir éviter ce retour à la charité, qui consiste à laisser les gens dans la jungle, où le plus fort gagne à la fin.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE SOUTIEN
AUX FAMILLES MONOPARENTALES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le soutien aux familles monoparentales ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, la Journée internationale des droits des femmes se tiendra prochainement. Plusieurs questions arriveront dans la foulée concernant ce thème. Cette question-ci concerne les familles monoparentales. Une famille avec enfants sur quatre est monoparentale. Plus de 81 % de ces familles sont dirigées par des femmes, et 47 % sont à risque de grande pauvreté.

Vous aviez annoncé des actions concrètes de soutien aux familles monoparentales. J'aimerais faire le point avec vous aujourd'hui. Sommes-nous dans les temps ? Aucune présentation n'a encore été faite. Les projets ont-ils pris du retard ? Où en sont ces projets ?

En outre, en juin dernier, le Gouvernement wallon a marqué son accord pour la mise en place d'un nouveau dispositif expérimental, avec 19 points relais pour les familles monoparentales implantés au sein des centres de service social répartis sur les cinq provinces wallonnes, et un centre d'appui à destination des professionnels. Les points relais ont-ils ouvert ? Si oui, où sont-ils situés ? Combien de personnes sont-elles mobilisées ? Pouvez-vous faire un bilan des actions de soutien aux familles monoparentales ?

Vous aviez également promis d'actualiser le site « Seul.e avec enfants ». Où en est-on ?

Enfin, vous aviez déclaré creuser la piste du renforcement des services d'aide aux familles et aux aînés wallons dans des actions de soutien à la parentalité. Ce travail a-t-il été finalisé ? Pouvez-vous nous en dire plus ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je ne vous fais pas l'injure de vous dire à quel point la proportion

est importante : 80 % des familles monoparentales ont à leur tête une femme.

Pour soutenir les familles monoparentales, je finance, dans le cadre du projet 258 du Plan de relance, la mise en place de 19 points relais spécialisés dans le soutien et l'accompagnement des familles monoparentales. Ces relais sont déjà implantés au sein des Centres de service social et répartis sur le territoire wallon. Nous en avons six à Liège, trois à Namur, six dans le Hainaut, deux dans le Brabant wallon et deux en province de Luxembourg.

Un centre d'appui géré par la Fédération des services sociaux a également été constitué. Les recrutements viennent de se clôturer et les formations des travailleurs sont en cours. Ils ont la responsabilité d'assurer une prise en charge holistique des parents solos grâce à un travail collectif et communautaire, ainsi que grâce au renforcement d'un réseau d'acteurs locaux qui peuvent venir en aide à ce public cible.

Le projet commence à s'installer concrètement en Wallonie puisque certains points relais ont débuté leurs activités et d'autres le seront d'ici la fin de ce 1er trimestre. Cela représente 19 équivalents temps plein au niveau des points relais et 4 équivalents temps plein au niveau du Centre d'appui. Les activités collectives mises en place visent, entre autres, à lutter contre l'isolement par le partage d'expérience entre pairs, à améliorer l'accès aux droits et aux services par des séances d'informations. Elles permettent aussi d'aborder les problématiques fréquemment rencontrées telles que la garde d'enfants, la charge mentale, l'endettement, la recherche de logement, les violences conjugales, les freins à l'emploi, les conséquences d'une séparation, la santé, les reports de soins, l'alimentation, l'énergie, et cetera.

Concernant le site « Seul.e avec enfant », il ne s'agit pas d'une simple actualisation. En effet, le projet du PRW vise à retravailler le contenu et le design du site, ainsi que l'organisation de l'information pour aboutir à une version du portail plus adaptée au public concerné. À l'issue du 1er trimestre 2023, il est prévu d'initier un processus d'alimentation du site en s'appuyant sur les points relais familles monoparentales. Des démarches ont d'ailleurs été initiées en ce sens par notre administration au niveau du Service public Intérieur et Action sociale pour obtenir l'aide de l'administration Digital pour créer un tout nouveau site. Celui-ci sera créé par un service spécialisé, sera plus ergonomique et identifiable. Sa mise en ligne est prévue pour la fin du premier semestre.

Par ailleurs, nous sommes toujours en train d'examiner la meilleure manière de renforcer le soutien à la parentalité à travers les SAFA. Je ne manquerai pas, le cas échéant, de vous tenir informée.

Dans le cadre du plan Genre, vous devez également savoir qu'une expérience pilote va être menée pour contribuer à la levée des freins identifiés pour l'accès aux formations des chefs de famille monoparentale. C'est comme cela que le montant des indemnités de garde d'enfants pour ce public particulier sera augmenté pour tous les demandeurs d'emploi chefs de famille monoparentale qui suivent une formation professionnelle, quel que soit l'opérateur d'enseignement ou de formation. La mesure devrait entrer en vigueur dans le courant du second semestre 2023.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – On constate que les choses évoluent et se mettent en place. Il faut continuer à travailler. On sait que de plus en plus de familles se retrouvent dans cette situation.

S'il est vrai qu'il y a 80 % de femmes, les papas solos se battent également pour trouver des solutions avec une pression professionnelle différente et importante aussi. Il y a vraiment lieu de continuer pour les familles monoparentales de manière générale. On avance, on sait que la société évolue. Il y a donc lieu de travailler correctement à ces situations familiales.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE PLAN
INTERFÉDÉRAL CONTRE LE RACISME »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le plan interfédéral contre le racisme ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, la lutte contre le racisme constitue l'une des priorités du Gouvernement wallon. Le plan interfédéral contre le racisme est d'ailleurs en cours d'élaboration. En réponse à une question de ma collègue Mme Roberty, vous annonciez en novembre dernier que la situation semblait se débloquer et que les travaux étaient enfin effectivement en cours. Le plan devrait être adopté dans le courant du premier trimestre 2023.

C'est la raison pour laquelle je me permets de revenir vers vous en ce début du mois de mars pour savoir où en est ce plan.

A-t-il enfin été finalisé ? Les négociations ont-elles avancé au niveau du Fédéral ?

Son adoption est-elle, comme planifié, imminente ?

Si oui, quand nous sera-t-il présenté ?

Du point de vue des mesures régionales, le projet devait être soumis au Gouvernement wallon, avant d'être adopté par la conférence interministérielle Racisme.

Où en est-on dans ce plan ? Il nous semble qu'il n'a pas encore vu le jour.

Pourquoi ces mesures n'ont-elles pas encore été validées ?

Avez-vous travaillé avec votre collègue le ministre du Logement, puisque vous aviez annoncé que l'emploi et le logement figuraient parmi les discussions et les points importants ?

Quelle a été la nature de ces discussions ?

Attendez-vous encore le plan interfédéral ou un plan régional sortira-t-il ? Où en sont les travaux ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, vous me permettez à chaque fois de faire le point sur l'évolution des dossiers.

Je me rends compte que l'on doit parfois mieux communiquer, parce que l'on travaille tellement que l'on n'a pas toujours l'occasion de pouvoir dire ce que l'on fait ou d'en informer suffisamment la population.

Le plan interfédéral de lutte contre le racisme est toujours en cours d'élaboration.

C'est vrai qu'en novembre dernier, je disais que le ministre flamand, M. Bart Somers, chargé de sa coordination, nous avait annoncé sa volonté de voir le plan adopté dans le courant du premier trimestre. Visiblement, les délais ne seront pas strictement respectés, malgré l'avancée de nos travaux.

J'ai eu l'occasion de le croiser aux vœux au Palais royal et de lui expliquer en tête-à-tête que, pour moi, c'était aussi important d'avoir ce plan le plus rapidement possible, que je veux le retrouver et que la date du 21 mars était une belle date pour aboutir.

La forme qu'empruntera le plan nécessite de longues négociations et de larges concertations avec les administrations et la société civile, pas spécialement pour ce qui concerne la Wallonie, puisque l'on peut

avancer. L'intérêt est d'avoir ce fameux plan au plan intrabelge.

Il est composé d'une partie transversale qui reprend les mesures purement interfédérales que toutes les entités s'engagent à mettre en œuvre et les annexes propres à chaque entité fédérée.

Concrètement, les Régions, la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Fédéral auront chacun pour ce qui les concerne, une annexe contenant leurs mesures. La Wallonie, contenant l'ensemble des mesures régionales, est sur le point d'être finalisée.

Plusieurs intercabineaux regroupant l'ensemble des cabinets wallons ont déjà été organisés, pour aboutir à des mesures concertées, cohérentes et répondant aux besoins du terrain, avec plus d'une trentaine de mesures qui devraient être adoptées. Je ne peux encore en dévoiler le contenu. Celui-ci fera l'objet d'une validation au sein du Gouvernement wallon. Le cas échéant, on pourra communiquer.

Quelles sont les prochaines étapes pour aboutir à l'adoption de mesures wallonnes ? On doit d'abord faire la dernière validation par les cabinets, présenter le plan à la société civile et l'adopter au niveau du Gouvernement. Sachez que la consultation de la société civile a déjà eu lieu dans le cadre des groupes de travail de la conférence interministérielle « Racisme » et de la coalition NAPAR et Unia qui ont été entendus.

Mon collègue Christophe Collignon, que vous avez cité, a participé activement aux travaux, que ce soit dans le cadre de ses compétences Pouvoirs locaux, mais aussi dans celles liées au Logement. Il a l'intention de déposer des mesures qui s'inscrivent largement dans sa note d'orientation du plan de lutte contre la discrimination dans l'accès au logement qui avait été adopté en début de législature Pierre-Yves Dermagne.

On ne doit pas relâcher nos efforts pour aboutir rapidement à ce plan interfédéral. Les mesures wallonnes sont autonomes. Le cas échéant, si un plan intrabelge ne devait pas aboutir, nous mettrions les actions en œuvre en Wallonie de manière autonome. Toutefois je ferai tout mon possible et ce qui est en mon pouvoir pour que ce plan attendu depuis plus de 20 ans voie enfin le jour.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Cela donne l'impression que l'on avance par petits pas, c'est parfois une politique à tenir. Je ne vais pas faire grief de ce fonctionnement.

Je suis contente de vous entendre dire que si jamais cela ne fonctionne pas au niveau du Fédéral, on avancera de notre côté. C'est important à souligner.

Comme vous le disiez, vous avez votre travail dans l'ombre et nous sommes parfois en attente. C'est vrai que je reviens avec beaucoup de questions simplement pour faire le point, mais cela permet d'avoir un état des lieux de la situation de manière régulière.

QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES »

QUESTION ORALE DE MME BERNARD À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE NOMBRE DE FÉMINICIDES EN BELGIQUE DEPUIS 2017 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, de :

- Mme Vandorpe, sur « la lutte contre les violences faites aux femmes » ;
- Mme Bernard, sur « le nombre de féminicides en Belgique depuis 2017 ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, tous les mois, en Belgique, au moins deux femmes meurent au simple motif qu'elles sont des femmes : 24 décès au moins l'an passé et déjà trois depuis janvier. C'est le terrible constat fait par le collectif « Stop féminicide ».

Où en est le Gouvernement wallon dans sa lutte contre les violences faites aux femmes ? C'est l'occasion une nouvelle fois ici de faire le point. Lorsque l'on vous interroge sur le sujet, vous nous répondez généralement – et c'est important – par l'augmentation du nombre de places d'hébergements, que l'on salue.

Envisage-t-on la pérennisation de ces places d'accueil ? Pourquoi n'y a-t-il pas d'autres actions concrètes et d'autres mesures ?

Les budgets ont triplé depuis le début de la législature. On sait que les places coûtent cher, mais à quoi servent également ces montants ?

En réponse à une question écrite en novembre dernier, vous annonciez vouloir rencontrer, dès 2023,

certaines des recommandations de l'AMA qui a réalisé une étude sur l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Vous citez l'augmentation du nombre de formations consacrées aux violences intrafamiliales : « Un plan de formation spécifique au secteur pour les années 2023-2024 est en cours de finalisation, avec le concours des pôles de ressources en violences conjugales ». Qu'entendez-vous par « avec le concours des pôles de ressources en violences conjugales » ? Nous sommes déjà début mars, pourquoi n'avons-nous pas encore entendu parler de ce plan ? Où en est-il ? Pouvez-vous nous en dire plus sur ce plan ? En termes de temporalité, allez-vous pouvoir tenir le cap ?

Allons-nous avoir des mesures concrètes d'ici la fin de l'année 2023 ? Où en sommes-nous ?

Outre l'hébergement, il faut travailler en amont sur la prévention, l'éducation et la sensibilisation. Cela fait-il partie des objectifs du plan ? Pouvez-vous faire le point aujourd'hui sur les réponses concrètes apportées en amont des violences ?

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Bernard (PTB). – Madame la Ministre, demain en Espagne, en Amérique latine, mais aussi dans toute la Belgique et en Wallonie, les femmes se mettront en grève. Elles manifesteront pour demander une augmentation drastique du salaire minimum qui concerne surtout les secteurs – majoritairement féminins – comme les titres-services et pour un refinancement des services publics comme les crèches.

Elles manifesteront aussi pour une politique sérieuse de lutte contre les violences faites aux femmes. Au niveau national, mais aussi régional.

Tous les mois, en Belgique, au moins deux femmes meurent au simple motif qu'elles sont des femmes.

Le collectif Stop Féminicide a dénombré au moins 183 décès depuis 2017 et 24 l'année dernière. Cette année, déjà trois femmes au moins ont été tuées pour le simple motif qu'elles sont des femmes.

Depuis que vous êtes ministre, vous avez pris certaines mesures, mais je pense que c'est le moment de les remettre dans leur contexte.

Vous dites que d'ici 2026 il y aura 31 % de places en centres d'accueil pour femmes victimes de violence, dont 31 % en plus par rapport à 2019. C'est effectivement louable. Au vu de la situation sur le terrain, c'est loin d'être suffisant.

À l'occasion de la journée pour les limitations de la violence à l'égard des femmes, en novembre, une directrice de refuge expliquait ne pouvoir répondre qu'à

une demande d'hébergement sur quatre, voire sur cinq, car son établissement est le plus souvent complet.

Quand on discute avec d'autres travailleuses de terrain, elles font le même constat. Vous avez aussi annoncé récemment l'ouverture de dispositifs interdisciplinaires à Liège et Namur, c'est une bonne nouvelle. Cependant, d'après mes informations et je voudrais que vous nous éclairiez sur le sujet, à Namur, l'ouverture de l'espace VIF est annoncée depuis 2019. Elle était censée avoir lieu en 2021, mais ce n'est apparemment pas encore le cas, alors qu'il y a, en Flandre, des centres multidisciplinaires qui existent depuis 2016. Il devrait y en avoir, depuis la fin de l'année, neuf en tout.

Autre exemple : les chambres d'accueil d'urgence qui offrent aux victimes un accueil pour quelques jours, le temps de trouver une solution à plus long terme. Dans une ville comme Liège, il n'y a qu'un seul endroit dans ce type d'hébergement. Le résultat est qu'une femme qui veut quitter son domicile pour échapper à un compagnon violent doit parfois attendre plusieurs mois pour être accueillie, un laps de temps qui peut, dans le pire des cas, se révéler fatal.

Madame la Ministre, si la lutte contre les féminicides est une priorité pour vous – je pense que c'est le cas –, avez-vous la possibilité d'accélérer les investissements de manière à pallier la totalité du manque de places disponibles d'ici l'année prochaine ? Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Mesdames les Députées, merci à l'intérêt que vous portez à cette problématique importante.

Depuis 2020, au moins 76 féminicides ont eu lieu dans notre pays.

On les a tuées parce qu'elles étaient des femmes et du fait des coups assésés par leur ex-conjoint. En général, la violence dans le couple touche environ une femme sur quatre. Près de 50 000 dossiers sont enregistrés chaque année par les parquets. Et ce n'est que le chiffre noir de violence qui est montré, car il y a aussi tous les faits qui ne font pas l'objet de signalements ou de poursuites.

Je suis navrée en vous entendant, Madame Vandorpe. J'avais un peu l'impression que ce qui pouvait apparaître comme action du gouvernement ou en tant que ministre des Droits des femmes était uniquement un nombre de places. Il est vrai que j'en parle beaucoup et souvent, car 31 % du nombre de places en plus constitue un des marqueurs de cette

législature et j'en suis fière. À l'entame de cette législature, je n'imaginai pas être en capacité d'ouvrir autant parce que l'infrastructure ne relevait pas tout à fait de mes compétences, puis nous avons essayé de trouver des dispositifs en augmentant d'abord le personnel dans les institutions pour pouvoir accueillir plus de femmes. Cela a constitué un premier volet tandis qu'un deuxième volet s'est développé à travers les infrastructures dans le cadre du Plan de relance et les 30 millions d'euros dont nous avons pu bénéficier et dans lequel j'ai proposé d'ajouter un aspect « genres ». Cela a permis au secteur de créer de nouvelles places d'accueil. À travers ma casquette « économie sociale », comme la Maison Khadja Nin qui dispose de places d'accueil ou encore d'autres endroits qui accueillent des femmes, notamment à Verviers. Des AIS ont acquis des bâtiments dans le cadre de l'économie sociale et les mettent en location à des coûts réduits pour les centres et les collectifs de lutte contre les violences conjugales et familiales.

Ce n'est évidemment pas la totalité de la politique de lutte contre les violences conjugales. S'il s'agit de la partie visible de l'iceberg. Je vous assure que nous avons travaillé d'arrache-pied pour accentuer les efforts de lutte contre le fléau de la violence à l'égard des femmes.

On a établi un monitoring intermédiaire puisqu'un Plan de lutte intrafrancophone contre les violences faites aux femmes a été présenté au Gouvernement le 23 février dernier. Ce sont 40 mesures à mettre en œuvre en Wallonie via ce plan ; 15 d'entre-elles ont déjà été réalisées et 23 sont en cours de réalisation. Il n'en reste que deux qui n'ont pas encore été lancées.

Dans les 38 mesures réalisées ou en cours de réalisation, nous avons notamment l'adoption de la première lecture par les trois gouvernements francophones de l'accord de coopération pour la généralisation de l'EVRAS. Cela va permettre aux enfants de sixième primaire et de quatrième secondaire d'avoir au moins, pendant leur cursus, des cours qui seront principalement dispensés par des centres de planning familiaux, par exemple. On se rend compte que malgré les législations, beaucoup d'informations sur la vie affective, relationnelle et sexuelle ne sont pas données spécialement par les parents. Cette EVRAS est nécessaire pour le changement de culture. Nous sommes donc contents d'avoir obtenu cet accord. En conséquence, nous avons des opérateurs qui sont labellisés, 85 000 élèves en Wallonie, un budget de 3,8 millions d'euros qui va permettre de financer ces animations et les centres locaux de prévention de la santé qui coordonnent l'actualisation des besoins des écoles avec les offres d'animation en Wallonie.

Les budgets affectés à la lutte contre la violence faite aux femmes sont consacrés à l'accompagnement ambulatoire qui permet de suivre les victimes de violences conjugales dans leurs démarches avec des services de dispositifs agréés. On a renforcé également

la ligne d'écoute « Violences conjugales » : le numéro d'appel 0800 30 030 était accessible à l'époque 5 jours sur 7 pendant les horaires de bureaux – un service lancé par ma collègue Éliane Tillieux. Ce numéro est dorénavant accessible 24 heures sur 24. Par ailleurs, les heures de tchat ont également été augmentées en passant de 2 à 20 heures sur la semaine. Nous avons aussi créé une ligne téléphonique pour les auteurs d'infraction à caractère sexuel : le service d'écoute et d'orientation spécialisée. Nous avons financé des appels de lutte contre le sexisme, de lutte contre les violences gynécologiques et obstétricales.

Près de 50 % des mesures du Plan de lutte contre les violences faites aux femmes concernent la prévention. Plusieurs de ces mesures sont en lien avec l'EVRAS et l'accord de coopération dont je viens de parler. Le Plan de formation en violences spécifiques au secteur de l'hébergement a été coconstruit avec le secteur pour répondre à leurs besoins.

On a organisé 35 journées de formations prévues pour 2023. Elles débuteront dès le mois d'avril et seront dispensées par les pôles de ressources spécialisées en violences conjugales. Pourquoi ?

Parce que ces pôles de ressources forment des gens, mais, dans les mailles de la raquette, il y a encore des trous qui sont trop gros, et donc il y a parfois des assistants sociaux, des éducateurs, la police ou encore des personnes du secteur associatif qui ont des contacts d'une manière ou d'une autre et qui pourraient détecter des symptômes d'isolement, de manipulation, des alertes qui devraient pouvoir faire en sorte que le suivi de la personne s'enclenche et éviter que la situation ne dégénère et que l'on en arrive au féminicide.

Comme les pôles de ressources sont des formateurs spécialisés dans la question des violences conjugales, l'objectif est que l'on ne le fasse pas uniquement avec ceux qui sont au contact quotidiennement avec les violences conjugales, mais avec tous ceux qui, de près ou de loin, pourraient être en contact avec des gens qui sont dans cette situation, parce que cela peut arriver à beaucoup de personnes, et pas uniquement parmi celles qui sont dans une situation socio-économique faible.

Depuis le début de la législature, j'ai également été attentive à lutter de manière structurelle contre la saturation des places d'accueil. Ainsi, divers appels à projets ont été lancés. Je ne vais pas revenir sur ces 31 % de places en plus. Je pense que j'en ai déjà parlé.

Par ailleurs, toutes les victimes de violences conjugales ne souhaitent pas être hébergées en maison d'accueil. On a donc également pérennisé et renforcé l'accompagnement spécialisé en ambulatoire via l'agrément et le subventionnement de 14 services spécialisés dans l'accompagnement des victimes de violences entre partenaires et des violences fondées sur le genre.

D'autres demandes d'agrément sont en cours d'analyse. Deux services sont également agréés pour la responsabilisation des auteurs de violences. C'est aussi important de prendre en charge les auteurs de violences. Les mettre en prison, cela protège en attendant, mais il y a un travail à faire sur le plan psychologique, sur le plan comportemental avec ces gens. Il faut donc agir en amont. Il y a vraiment un travail important à faire avec Praxis.

Enfin, de manière à lutter activement contre les féminicides, j'ai également accordé, en 2022, une subvention de plus de 60 000 euros à la création d'un projet pilote de dispositif interdisciplinaire à Liège. La Wallonie, la Ville et la Province de Liège ainsi que les pôles de ressources spécialisés en violences conjugales et intrafamiliales se sont unis pour mettre en place un premier dispositif, que l'on pourrait considérer comme les soins intensifs des violences conjugales.

Pourquoi ne l'a-t-on pas fait depuis 2016 ? J'ai été députée jusqu'en 2019 et j'ai eu des contacts avec des collectifs qui luttent contre les violences conjugales et familiales qui m'ont dit : « Ne faites surtout pas les Family Justice Center de Flandre en Wallonie, cela ne conviendra absolument pas, c'est très judiciaire, cela tourne autour de la police. Nous venons avec un tissu associatif qui est très différent et vous devez venir avec des solutions. »

À l'époque, j'ai rencontré Mme Greoli pour lui expliquer qu'il ne fallait pas ce dispositif-là. Ensuite je suis devenue ministre et j'ai rappelé ces gens qui étaient venus me voir quand j'étais députée et je leur ai dit : « On va mettre en place un dispositif qui convient. Dites-moi ». C'est comme cela qu'on a notamment construit le dispositif interdisciplinaire que l'on va mettre en place, le fameux DIViCo.

La personne chargée de coordonner ce réseau d'acteurs devrait être engagée dans les prochaines semaines. Inspiré de différents modèles québécois, ce dispositif peut être considéré comme les « soins intensifs des violences conjugales » dans la mesure où une situation inquiétante est mise « sous monitoring ». C'est vraiment pour éviter les féminicides. On sent qu'il y a une situation potentiellement critique ou problématique, tout le monde se met ensemble, et l'on évite de travailler en silo ; on regarde, on suit la personne, et l'on propose des mesures pour éviter que la situation ne bascule.

Les professionnels des différents secteurs vont mettre en commun leurs efforts pour réaliser une lecture claire des éléments à risque et des moyens pour les prévenir. Le DIViCo vise, en prévenant les dangers, à améliorer la sécurité des victimes et de toute personne impliquée, réduisant ainsi considérablement les risques de féminicide, d'infanticide ou encore de suicide.

Ce sont des efforts considérables et constants. Il ne suffit pas de légiférer ou de se dire que l'on ne va dispenser que deux heures de cours. On doit mettre tout cela en place. On doit essayer d'agir de front et en augmentant les moyens pour éviter que des situations extrêmes ne se produisent ou pour, encore plus fondamentalement, que les comportements changent et ainsi éviter que la société patriarcale dans laquelle nous vivons ne conduise à des comportements violents comme ceux que nous connaissons.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour ce bilan que vous venez de nous dresser en la matière.

On sait que cette thématique vous tient à cœur. Vous en faites ici la démonstration.

Chaque drame sera toujours un drame de trop. Cela souligne la nécessité de la partie prévention.

Il faudra également bien penser à opérer une répartition sur l'ensemble du territoire. Dans certains coins retirés de la Wallonie ou dans des zones plus rurales, il est parfois compliqué d'effectuer certaines démarches pour des raisons de mobilité. Il faut également avoir cela en tête lorsque des projets pilotes ou d'autres projets sont mis en place.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – Merci, Madame la Ministre, pour le bilan des actions entreprises. Il y a pas mal d'initiatives en matière de prévention pour essayer d'empêcher que l'irréparable se produise. Un certain nombre de problèmes subsistent. Vous avez parlé de 31 % de places supplémentaires, mais de nombreux intervenants indiquent que ce n'est pas suffisant. Il faut continuer à creuser de ce côté-là.

Vous avez parlé du centre de Liège, mais vous n'avez pas répondu à propos de celui de Namur.

(Réaction de Mme la Ministre Morreale)

On peut éventuellement revenir plus tard sur ce sujet.

Des centres interdisciplinaires devraient être multipliés.

Vous avez dit qu'il y avait pas mal de judiciarisation en Flandre. Dans le même temps, nous savons que pas mal de féminicides arrivent parce que la situation n'avait pas suffisamment été prise en charge d'un point de vue judiciaire : des plaintes déposées non suivies, et cetera.

Il y a encore des réflexions à avoir concernant la prise en charge de toutes les situations problématiques.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA LUTTE
CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE »**

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'ACCÈS
AUX SOINS ET LA PRISE EN CHARGE
MÉDICALE DES FEMMES »**

**QUESTION ORALE DE MME GROVONIUS À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA LUTTE
CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, de :

- Mme Vandorpe, sur « la lutte contre la précarité menstruelle » ;
- Mme Vandorpe, sur « l'accès aux soins et la prise en charge médicale des femmes » ;
- Mme Grovonijs, sur « la lutte contre la précarité menstruelle ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser ses questions.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Je ne comprends pas pourquoi ces deux questions ont été liées puisque la seconde porte sur l'accès aux soins et la prise en charge médicale des femmes. Considère-t-on que la menstruation est une maladie ? Je n'en sais rien. Je sais néanmoins que Mme la Ministre saura répondre à mes questions.

Madame la Ministre, la Journée internationale des droits des femmes sera célébrée demain, le 8 mars. En Belgique, les femmes doivent dépenser en moyenne 5 300 euros sur une vie pour leurs menstruations, soit 11 à 12 euros par mois. Vous avez soutenu un projet pilote de lutte contre la précarité menstruelle en 2022, toujours en cours aujourd'hui, à hauteur de 440 000 euros.

L'état des lieux du projet s'avérant positif sur le territoire des trois nouvelles provinces visées par le projet – Liège, Charleroi et Namur –, vous avez annoncé – et nous en sommes heureux puisque nous l'avions réclamé dès le début – étendre le projet aux

deux provinces non couvertes jusqu'ici : le Luxembourg et le Brabant wallon.

Les engagements sont-ils tenus pour ces deux provinces ? La distribution de serviettes s'y est-elle concrètement organisée ? Sinon, pourquoi n'est-ce pas encore effectif ? Comment l'enveloppe budgétaire est-elle répartie ?

La pérennisation du projet est-elle envisagée ?

Outre l'accès à des protections, l'enquête de Synergie Wallonie pour l'égalité entre les femmes et les hommes appuyait sur les réels besoins présents en termes de sensibilisation et d'accès aux soins. Entendez-vous d'autres projets en ce sens ? Entendez-vous vous limiter à la distribution de serviettes hygiéniques ?

Le projet pilote en place n'a-t-il pas permis d'éveiller les consciences sur les autres aspects de la précarité menstruelle ? Quelles leçons en tirez-vous ? Sur quelles autres mesures et actions travaillez-vous ?

Pourquoi ne s'attaque-t-on pas à la base du problème, à savoir la précarité et la précarité des femmes ? Quelles sont les mesures concrètes que vous apportez ou entendez apporter ?

C'est pour élargir un peu le débat sur la précarité menstruelle qui est, à la base, la précarité tout court.

Je me permets d'enchaîner sur ma deuxième question qui concerne l'accès aux soins et la prise en charge médicale des femmes. C'est un enjeu majeur, un sujet longtemps ignoré : contraception, IVG, prévention des pathologies cardiovasculaires, des cancers, dépistage des violences. Malgré de réelles avancées, il reste encore beaucoup à faire pour une prise en charge optimale de la santé des femmes.

Les rapports de genre peuvent avoir des conséquences déterminantes sur la façon de soigner et de se faire soigner. En effet, les codes sociaux liés aux genres féminin et masculin influencent l'expression des symptômes, le rapport au corps, le recours aux soins de la part des malades, mais aussi l'interprétation des signes cliniques et la prise en charge des pathologies par les professionnels de santé.

Je prends comme exemple l'infarctus du myocarde, sous-diagnostiqué chez les femmes, car considéré souvent à tort comme une maladie d'hommes stressés au travail. Une femme qui se plaint de douleurs dans la poitrine se verra plus souvent prescrire des anxiolytiques, tandis qu'un homme sera, lui, dirigé vers un cardiologue.

J'aimerais faire le point sur cet enjeu important. Travaillez-vous sur ce dossier ? Nous n'avons pas encore vu de proposition concrète. Encore une fois, peut-être y travaillez-vous dans l'ombre ? Un état des lieux ou une enquête en Wallonie ne devraient-ils pas

être réalisés pour chiffrer et avoir une vision plus claire de ce qu'il se passe chez nous ?

M. le Président. – La parole est à Mme Grovonius pour poser sa question.

Mme Grovonius (PS). – Madame la Ministre, sous votre impulsion, le Gouvernement a débloqué une enveloppe de plus de 400 000 euros en 2022 afin de soutenir les associations dans la distribution de protections hygiéniques gratuites. Comme l'a dit ma collègue, grâce à ce financement, des distributeurs ont pu être installés et des actions menées dans trois provinces sélectionnées, ce qui a permis de distribuer pas moins de 800 000 serviettes en 2022. C'est dire si ces moyens consacrés étaient nécessaires et que l'aide ainsi apportée est essentielle et doit être pérennisée. Récemment, la question du soutien à la distribution de ces protections dans le milieu carcéral a également...

M. le Président. – Je crains qu'il ne faille recommencer, parce que vous étiez identifiée au début sous le nom de Mme Roberty.

Mais M. le Secrétaire me signale que non.

Mme Grovonius (PS). – J'en reviens à la question du milieu carcéral, puisqu'il y a eu récemment tout un questionnement par rapport à la distribution de ces protections hygiéniques dans ce milieu. Plusieurs associations avaient interpellé par rapport à cette problématique face aux manques et aux difficultés qui étaient rencontrés par les détenues.

J'ai quelques questions dans ce cadre. Allez-vous prochainement présenter au Gouvernement une réforme du cadre légal, afin de pérenniser les actions mises en œuvre en faveur de la lutte contre la précarité menstruelle ? Si oui, quelles sont ces actions envisagées ? Quels moyens financiers sont prévus ? Vont-ils pouvoir devenir des moyens structurels ?

Pourriez-vous également préciser les actions développées en province de Namur plus spécifiquement, et les partenariats noués dans le cadre de cette province ? Quels sont les moyens consacrés par la Wallonie pour soutenir les détenues, en mettant à disposition des dispositifs hygiéniques dans le milieu carcéral ? Y a-t-il eu des discussions dans ce cadre avec vos collègues du Fédéral ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Mesdames les Députées, en 2022, j'ai soutenu un projet pilote de très grande ampleur, puisque l'on avait proposé que pour 440 000 euros, on débloque, sous la houlette de Soralia, un projet sur la précarité menstruelle.

Un an après son lancement, le projet a montré toute sa pertinence. C'est comme cela que les équipes de Soralia ont établi des partenariats avec plus de 200 structures dans les institutions wallonnes qui relèvent de mes compétences, à savoir principalement les institutions qui accueillent les publics fragilisés, comme les foyers d'hébergement, les maisons médicales, les centres de planning familial, les centres de formation, les lieux d'accueil d'urgence, les abris de jour, les abris de nuit, et cetera, pour qu'elles deviennent des points de distribution. L'opération a permis l'installation de plus de 100 distributeurs dans les structures, quand les infrastructures les permettent, pour augmenter la disponibilité des protections et permettre aux femmes de se fournir anonymement. Cette opération a permis de distribuer gratuitement près d'un million et demi de protections périodiques.

Pendant ce projet, on a non seulement donné anonymement des protections hygiéniques, mais on a aussi donné des dépliants d'information qui sont adaptés aux besoins et aux spécificités des différents publics, c'est-à-dire les discussions autour de l'intersexualité, des femmes racisées, des femmes d'origine étrangère, de jeunes femmes, de femmes qui sont dans la rue, de femmes transgenres, sur la santé menstruelle, pour aussi les accompagner et accompagner les distributions.

Pour la province de Namur, Madame Grovonius, plus de 298 000 protections hygiéniques ont été distribuées, 15 distributeurs installés. Tous les secteurs qui avaient placé ces distributeurs disent unanimement qu'il y avait des attentes énormes, qu'il y avait des besoins, et l'on se rend compte que c'est aussi une approche intéressante en matière de santé, qui n'était pas abordée jusqu'alors. Certains centres de planning m'ont dit : « Comment n'y avait-on pas pensé avant pourquoi a-t-on attendu si longtemps ? Une fois que le projet est arrivé, quel bonheur cela a été ! »

La liste des partenaires ne cesse d'augmenter et l'équipe de Soralia Namur s'assure d'une couverture des territoires la plus complète possible, surtout dans le sud de la province, où il y a plus de problèmes de mobilité et de précarité. Vous évoquez souvent cela, Madame Vandorpe, par rapport à la Wallonie picarde, où la mobilité et la précarité sont des difficultés avérées.

Sur base de ces résultats qui sont particulièrement positifs et encourageants, j'ai décidé de pérenniser ce projet et de l'étendre aux deux autres provinces wallonnes qui n'avaient pas encore été couvertes, à savoir le Luxembourg et le Brabant wallon. Une enveloppe de 675 000 euros sera octroyée à partir du mois d'avril pour que l'on ait une unité sur l'ensemble de la Wallonie et pour essayer aussi de professionnaliser davantage le projet. Il y aura autour de Soralia Liège la coordination pour toute la Wallonie avec un renouvellement de la subvention qui permettra de financer, en plus de l'achat du matériel et du personnel pour coordonner l'importante logistique qu'impose une

telle quantité de protections. La pérennisation du projet au-delà de la période de subvention 2023 est en cours de réflexion.

On s'est dit que l'on allait tester, dans un projet pilote de grande ampleur. Si c'est positif, j'essaierai de l'installer sur la Wallonie. Ensuite, on l'installe sur toute la Wallonie. Puis, ce sera sa pérennisation, le cas échéant. Elle sera évaluée au regard du bilan du projet après son extension à toutes les provinces et la réorganisation de sa coordination.

Il est vrai que la lutte contre la précarité menstruelle dépasse clairement la question économique. Elle implique aussi un meilleur accès à la sensibilisation, à la santé, à l'éducation notamment.

L'enquête de Synergie Wallonie – vous l'avez peut-être déjà lue – l'a bien démontré –, notre projet pilote en tient compte –, en dehors de la distribution des dépliants et de la sensibilisation et d'informations relatives à la santé menstruelle, la distribution de protections permet aux opérateurs de créer du lien avec le public, de l'informer sur l'offre de soins, sur les services, puis de mettre en place, s'il le faut, un accompagnement.

La distribution gratuite de protections menstruelles n'est parfois qu'une première étape réalisée par les opérateurs sur le terrain, comme c'est le cas au travers, par exemple, de la distribution de préservatifs. Ici, nous sommes dans une accroche qui peut permettre d'entamer des discussions.

En parallèle du projet pilote, un accord de coopération sur la généralisation de l'EVRAS entre la Région wallonne, la COCOF et la Fédération Wallonie-Bruxelles, a été approuvé en première lecture par les trois Gouvernements en décembre dernier.

Cela veut dire qu'à partir de la rentrée prochaine, la généralisation de l'EVRAS va s'opérer par l'intervention obligatoire des centres de planning dans toutes les classes de sixième primaire et de quatrième secondaire de l'enseignement ordinaire et spécialisé.

La santé menstruelle y est une question fréquemment abordée par les professionnels.

De plus, comme vous le soulignez, il convient évidemment de s'attaquer à la précarité des femmes en général, ce qui nécessite des mesures structurelles. Dans les leviers qui sont les nôtres, on a souvent fait le check de toutes les compétences en Région wallonne. On a rarement des dispositifs qui nous permettent de travailler sur le pouvoir d'achat en tant que tel. Cela nous renvoie souvent à des matières qui relèvent du Fédéral. Il n'en demeure pas moins que cela fait partie de nos priorités. C'est vrai que d'autres leviers wallons sont mobilisés notamment dans le cadre du plan de sortie et de lutte contre la précarité.

En ce qui concerne la distribution de protections hygiéniques aux femmes détenues, qui relève du Fédéral, ma Collègue Lalieux a développé un projet en ce sens. En mai dernier, elle a annoncé mettre 300 000 produits périodiques, pour les années 2022 et 2023, à disposition des femmes détenues. Je vous ai expliqué également que j'étais allée, il y a environ deux semaines à la prison de Lantin, rencontrer des femmes détenues et j'ai eu l'occasion de discuter avec elles de la mise à disposition de protections hygiéniques. Elles m'ont confirmé qu'elles en disposaient.

Pour ce qui concerne la prise en charge médicale des femmes, le Gouvernement wallon travaille activement à la réduction des inégalités de genre en matière d'accès aux soins de santé et de prise en charge médicale.

Je vous rappelle qu'à cet égard, il existe le plan Genre qui s'étale jusque 2024 dans lequel il y a deux mesures en lien avec la santé :

- La mesure 40 qui vise à mener des campagnes de sensibilisation tant auprès du corps médical que de la population sur les symptômes spécifiques aux femmes de maladies chroniques les plus courantes et de poursuivre le soutien à certains programmes de dépistage des cancers du sein et du col de l'utérus. Des groupes de travail rassemblant des associations du secteur de la santé, dont certaines sont spécifiquement actives en matière de santé des femmes, ont été instaurés. Ces groupes collectent des informations et analysent les spécificités des femmes face à certaines maladies sur la nouvelle interface du site infosanté.be.
- La mesure 41 ensuite, vise à soutenir les associations qui réalisent des actions de sensibilisation et d'information afin de prévenir et de lutter contre les violences gynécologiques et obstétricales, tant à l'égard des femmes, que des personnes transgenres, non-binaires et/ou intersexuées. Dans ce cadre-là, mais également en lien avec le Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes, la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la COCOF ont lancé, en juin dernier, un appel à projets conjoint relatif à la prévention et à la lutte contre les violences gynécologiques et obstétricales. Cette mesure va permettre l'organisation de formations à destination des professionnels, de journées d'information et d'une campagne de sensibilisation auprès des étudiants, mais également le développement d'un jeu vidéo sur les violences gynécologiques.

On a aussi la programmation wallonne en promotion de la santé en ce compris la prévention qui a été construite en prenant en compte la dimension du genre. Cette dernière fait donc partie des objectifs transversaux de cet outil. Un suivi de ces objectifs est prévu par le comité de pilotage du Plan qui va se mettre en place dans les prochaines semaines.

Enfin, la généralisation de l'EVRAS, déjà évoquée, va aussi permettre de renforcer l'information et la sensibilisation des filles et des femmes en matière de santé sexuelle et reproductive.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – En ce qui concerne la lutte contre la précarité menstruelle, on voit déjà le succès aujourd'hui, donc la pérennisation sera essentielle. On peut déjà tirer une conclusion maintenant avec une vision globale sur l'ensemble du territoire, ce qui est essentiel. Il faut aussi éveiller les consciences et il faudra pouvoir travailler sur ce point-là autrement que par une sensibilisation via un petit document. Il faudra pouvoir aller plus loin avec de vraies campagnes qui seront menées.

Concernant la prise en charge médicale et l'accès aux soins, là aussi, la sensibilisation sera essentielle, aussi bien pour le grand public que pour le secteur médical avec une vision du genre qui doit être mise en place pour pouvoir lutter contre ces inégalités encore existantes aujourd'hui.

Je crois que, là aussi, on aura l'occasion de revenir sur ces différents points qui méritent une attention particulière.

M. le Président. – La parole est à Mme Grovonius.

Mme Grovonius (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse. Je pense qu'aujourd'hui, la priorité est de faire en sorte que toutes les personnes qui ont leurs règles – même les plus fragilisées – puissent vivre cette période de leur menstruation de la manière la plus digne, et sans inquiétude.

Pour résumer, en 2022, c'était 440 000 euros grâce auxquels plus de 1,5 million de protections hygiéniques ont pu être distribuées dans les provinces concernées. Je pense que cela démontre à quel point cette aide est nécessaire et essentielle en Wallonie. Je vous remercie, Madame la Ministre, pour tout ce qui a déjà pu être fait et pour ce qui continue à être fait.

Je ne peux que vous inviter à pérenniser ces actions qui sont essentielles.

**QUESTION ORALE DE M. LÉONARD À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA
NOMINATION DES FEMMES DANS LES
CONSEILS D'ADMINISTRATION PAR LA
WALLONIE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Léonard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la nomination des femmes dans les conseils d'administration par la Wallonie ».

La parole est à M. Léonard pour poser sa question.

M. Léonard (PS). – Madame la Ministre, on le sait, la Région wallonne nomme différents administrateurs dans plusieurs conseils d'administration d'entreprises dans lesquelles la Région investit du capital.

À l'approche de la Journée internationale des droits des femmes, il est bon de se demander si notre Région nomme, à des postes clés, autant de femmes que d'hommes ou si la disparité entre les genres existe aussi chez nous dans ce domaine.

Face aux défis que rencontre notre société dans le domaine de l'équité entre les genres, la Wallonie ne devrait-elle pas servir d'exemple aux sociétés privées, et ce, en accordant autant de responsabilités à des femmes qu'à des hommes tout en garantissant bien entendu l'inclusion des personnes qui se définissent comme non binaires ?

Une attention particulière est-elle menée dans le but d'atteindre la parité dans les nominations, par la Région wallonne, d'administrateurs ?

Quel est, à ce jour, Madame la Ministre, le rapport femmes-hommes dans ces nominations ? Conformément à l'objectif de féminiser l'administration régionale repris dans la Déclaration de politique régionale, quelles actions avez-vous menées ?

Enfin, quelles mesures comptez-vous prendre d'ici la fin de la législature ?

Je vous remercie déjà pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, bienvenue dans la commission. Je n'ai pas souvent l'occasion de

vous accueillir – enfin, ce n'est pas moi qui vous accueille, mais c'est à moi que vous posez la question. Votre question porte à la fois sur le régime applicable aux organismes publics et le régime applicable aux administrateurs qui représentent un outil financier régional dans une entreprise privée. Les deux se voient appliquer la règle de mixité intégrée en 2007 aux décrets administrateurs publics du 12 décembre 2004.

Ces derniers imposent aux deux tiers – par exemple, comme le Conseil économique et social de Wallonie – et aux groupes politiques qui doivent proposer au Gouvernement wallon la nomination d'administrateurs publics, une règle de mixité. Cela veut dire, plus précisément, que si le proposant a droit à deux mandats, il doit proposer des personnes de sexe différent. S'il a trois administrateurs, il faut qu'il y en ait au moins un des deux qui soit de sexe différent.

S'il existe une règle qui impose une forme de mixité au stade de la proposition de nomination, la règle de parité prévue par les décrets n'est absolue que dans le cas de la désignation de deux administrateurs. Partant, il n'existe pas de règle imposant in fine le rapport de mixité dans la nomination de l'ensemble des administrateurs publics.

Dans ce contexte et conformément à la mesure n° 7 du plan Genre, une évaluation des décrets du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public a été menée. Une évaluation qui a permis de constater que si la situation a évolué positivement depuis l'instauration de la règle en 2017 où seuls 16 % des administrateurs publics des OIP régionaux étaient des femmes.

Aujourd'hui, le rapport de deux tiers – un tiers n'est pas atteint dans la plupart des organes de gestion concernés. Cela veut dire qu'en 2021, plus de 30 % des organismes d'intérêt public entrant dans le champ d'application ont un conseil d'administration qui contient encore moins d'un tiers de femmes. Ce constat regrettable s'explique par la formule d'opérationnalisation de la mixité que je vous ai exposée.

C'est la raison pour laquelle j'aimerais proposer au Gouvernement des adaptations du décret pour renforcer l'effectivité de la mixité parmi les administrateurs publics, mais aussi – je l'espère – pour atteindre la parité lors de la prochaine législature.

Le débat doit encore intervenir au sein du Gouvernement, je n'en dis donc pas plus à ce stade, mais garantir une meilleure répartition de genres, en ce compris dans les conseils d'administration des OIP, est un objectif que j'aurai à cœur de défendre d'ici à la fin de la législature, parce que je pense aussi qu'il appartient aux institutions publiques de montrer l'exemple.

Pour le volet des entreprises privées participées, les mêmes règles de mixité s'appliquent aux

administrateurs publics qui exercent leurs fonctions dans les entités dans lesquelles les organismes visés par le décret du 12 février 2004 détiennent directement ou indirectement une participation qualifiée au sens du décret, à l'exception des participations à caractère temporaire ou des entités ayant obtenu une dérogation motivée par un arrêté du Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à M. Léonard.

M. Léonard (PS). – Madame la Ministre, j'avais d'abord déposé cette question auprès de votre collègue chargée de la Fonction publique, puisque je parlais, dans un premier temps, de nominations. Je me réjouis en fin de compte de la redirection vers votre commission, au vu de vos réponses encourageantes. J'apprécie le travail réalisé en la matière. Il ne faut pas nier une certaine évolution.

Ce qui est dommage, c'est que c'est souvent à l'approche de la Journée des droits des femmes que les témoignages se multiplient. C'est dommage dans un sens, même si par ailleurs, cela fait avancer le débat et cela permet de revenir avec un certain nombre d'informations au quotidien, mais cela me permet surtout de faire le focus.

J'entends votre future proposition et je m'en réjouis. Même si je ne suis pas toujours pour imposer, je pense que dans certains domaines, le fait d'imposer fait évoluer les mentalités et les choses. Dans ce cadre, cela ne peut être que positif. Comme vous l'avez dit, il faut montrer l'exemple. J'attendrai avec impatience votre future proposition.

**QUESTION ORALE DE MME LAFFUT À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES
INITIATIVES EN FAVEUR DE L'EMPLOI DANS
LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION EN
WALLONIE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Laffut à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les initiatives en faveur de l'emploi dans le secteur de la construction en Wallonie ».

La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

Mme Laffut (MR). – Madame la Ministre, en Région wallonne, le secteur de la construction ne manque ni de talent ni d'ambition. A contrario, force est de constater le manque criant de main-d'œuvre dans le secteur. La Région bruxelloise a décidé de prendre le

problème à bras-le-corps, avec des initiatives telles que le développement du pôle de formation et d'emploi constructiv.brussels, un centre de formation dédié au secteur de la construction, ou encore la mise en œuvre de l'accord entre Constructiv et Fedasil à Bruxelles, afin d'identifier des profils prêts pour le marché du travail, de former ou de réorienter certains demandeurs d'emploi et d'établir des contacts avec des entreprises.

La Région wallonne a également quelques initiatives en la matière, que ce soient des synergies avec le FOREm ou l'IFAPME, ou encore des campagnes ou des événements ponctuels. Malheureusement, même si la bonne volonté existe en la matière, notre Région manque cruellement de projets pragmatiques tels qu'observés notamment en Région bruxelloise.

Quelles initiatives seraient transposables chez nous, moyennant éventuellement des modifications et des ajustements par rapport à ce qui se fait ailleurs ? Quelles sont les demandes du secteur de la construction ?

Comment comptez-vous encourager certains demandeurs d'emploi à rejoindre ce secteur innovant et ambitieux ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, dès juin 2020, le FOREm a mis en œuvre un dispositif de monitoring et de veille des conséquences de la crise sanitaire en matière d'emploi, ainsi qu'un plan de relance en soutien aux activités des entreprises wallonnes, accompagnés par un organe de pilotage sectoriel.

Cela signifie que sept secteurs clés de l'économie wallonne, dont la construction, ont été rencontrés. Vous vous souvenez d'une rencontre que nous avons eue avec le ministre de l'Économie, le ministre-président et moi-même, les grands patrons du secteur de la construction, mais aussi les fédérations, pour appréhender leurs besoins spécifiques et leur proposer un plan d'action commun.

Concernant spécifiquement la construction, différents enjeux ont été identifiés : renforcer l'orientation des demandeurs d'emploi vers le secteur de la construction – à l'époque, il y avait comme une forme de challenge d'ouvrir 1 000 places de formation dans le secteur de la construction et de les remplir, ce qui a été fait – ; augmenter le nombre de formations dans la construction et travailler sur les savoir-faire comportementaux – *soft skills* – liés aux métiers ; raccourcir les formations de manière à intégrer plus rapidement les entreprises ; assurer un suivi des demandeurs d'emploi formés jusqu'à ce qu'ils aillent à

l'emploi ; augmenter et améliorer les collaborations locales entre le FOREm et les représentants sectoriels.

Pour répondre à ces enjeux, le FOREm collabore avec le secteur, d'une part, au travers de ses centres de compétence Construction – Construform Hainaut, Construform Liège et FOREm Wallonie Bois – qui déploient une offre de formation aux métiers du secteur au départ au travers du comité stratégique Construction, qui se réunit 4 à 6 fois par an, pour traiter de l'attractivité des métiers et de formations. De ces comités découlent des actions telles que des jobdays. Il y en a pour le moment. Pour qui voudrait travailler comme conducteur ou conductrice de bus, on recherche très activement ces profils. Il suffit d'avoir son permis B et de postuler. Le TEC vous aidera à passer votre permis D en cours de formation.

Pour en revenir aux actions liées à la construction, je mentionnerai des enquêtes pour cibler des problématiques d'insertion durable dans ces métiers ou encore l'amélioration des outils de positionnement des demandeurs d'emploi sur les métiers.

En ce qui concerne l'attractivité du secteur des métiers, le FOREm attire le public dans ces centres par toute une série de mesures comme la visite de chantier ou encore les journées « Métier à construire », qui comprennent entre autres une visite de centre de formation, une animation organisée par l'équipe sectorielle et des entretiens de suivi.

En réponse à la demande du secteur, le FOREm a construit un dispositif « essai-métiers-confirmation de projet professionnel » avec pour objectif que les gens se rendent compte plus directement de la nature du métier. Par exemple, beaucoup de personnes considèrent qu'usineur est un métier dans lequel on se salit alors que l'usinage est devenu, au contraire, beaucoup plus propre et moins lourd au quotidien. On a le formateur métier, le tuteur désigné en entreprise et puis, à l'issue de l'essai métier, on établit un premier bilan pour voir la suite à réserver à l'essai. Si celui-ci est concluant, on propose une formation, une formation alternée (FALT) ou un plan Formation-Insertion (PFI).

Le Gouvernement a également mis en place une prime Construction conséquente allant de 1 400 à 2 000 euros liée au suivi et à la réussite d'une formation aux métiers en pénurie de la construction. Nous avons également doublé les montants pour les stagiaires en formation.

Enfin, je terminerai en rappelant qu'il est nécessaire de travailler non seulement sur l'offre d'accompagnement, mais aussi sur la demande, sur l'attractivité et sur les conditions de travail. Nous avons bien entendu aussi un volet « Femmes et construction » que vous avez peut-être eu l'occasion de voir dans la presse de ce matin puisque j'espère que nous aurons l'occasion d'avoir un job coach, c'est-à-dire une

personne qui travaillera à rendre les métiers de la construction attractifs également pour les femmes. Je suis certaine que cela ne posera aucun souci aux membres du Gouvernement, avec lesquels je travaille et qui ont toujours été soutenant.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Comme je l'avais dit dans ma question, de nombreuses initiatives ont été mises en place. Elles sont évidemment les bienvenues tant la réponse à cette problématique est complexe. Je dirais qu'il n'y a pas trop d'initiatives, mais il serait tout de même intéressant de réaliser, à un moment, une évaluation de tout ce qui est mis en place de manière à faire ressortir les initiatives qui apportent les meilleurs résultats. Il est encore un peu tôt, il est difficile d'avoir un retour après aussi peu de temps. Toutefois, il serait intéressant d'avoir une évaluation et de regrouper l'ensemble de ces initiatives dans un projet d'ampleur bien identifié afin que les demandeurs d'emploi ainsi que les recruteurs puissent avoir un seul endroit, un seul interlocuteur et trouver toutes les informations qui concernent dans le cas précis le domaine de la construction. Cela me paraît être une action intéressante à mettre en place.

**QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA
CELLULE DE RECONVERSION DES
TRAVAILLEURS DE MAKRO »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mugemangango à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la cellule de reconversion des travailleurs de Makro ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Mugemangango (PTB). – Madame la Ministre, cette question nous remet en mémoire la difficile situation des travailleurs de Lodelinsart et d'Alleur qui ont été licenciés suite à la fermeture des magasins Makro. On parle quand même de 2 000 emplois perdus dans des conditions extrêmement difficiles puisque ces travailleurs ne seront même pas couverts par un préavis.

Il y a un mois, une question vous avait été posée sur la cellule de reconversion et sur la possibilité pour ces travailleurs de recevoir le soutien de la Région. Vous aviez alors signalé deux choses : d'une part, que vous alliez prendre contact avec M. Dermagne au niveau

fédéral et, d'autre part, qu'une cellule de reconversion allait être mise en place par le FOREm. Ma question aujourd'hui vise simplement à connaître les informations sur cette cellule de reconversion.

La mise en place a-t-elle été effective ? Comme cela avait été évoqué lors de la réponse à votre question, les travailleurs de Makro de Lodelinsart et d'Alleur ont-ils trouvé du soutien de la part de la Région ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, au moment de répondre à votre question, je voulais le faire factuellement en vous disant que l'on a lancé ces cellules de reconversion pour les travailleurs de Makro, que cela a démarré le 1er février, et cetera. Puis, finalement, on n'aura peut-être pas de cellule de reconversion pour les travailleurs et travailleuses de Delhaize.

Je vous avoue que ce matin la situation était particulièrement difficile, sur le plan personnel, d'apprendre que pour des milliers de personnes la situation basculait. Pour les travailleuses de Delhaize, leur situation allait évidemment être profondément différente de celle qu'elles connaissent aujourd'hui. Toutefois, je n'ai aucun doute sur le fait que l'on aura l'occasion d'aborder la question dans les prochains jours, que ce soit au Parlement ou dans les actions que le Gouvernement fédéral et/ou régional pourra mettre en place.

J'en reviens donc à la question des travailleurs de Makro. Makro était en perte récurrente depuis plusieurs années. Il n'y avait pas de repreneurs possibles, ou en tout cas pas de repreneurs qui se sont manifestés, donc pas d'issue favorable pour envisager rapidement une poursuite des activités des magasins Makro, que ce soient ceux de Lodelinsart, donc du côté de Charleroi, ou ceux d'Alleur. Ce qui fait que, le 22 décembre, les organisations syndicales ont introduit une demande auprès du FOREm – c'est comme cela que cela doit fonctionner – pour mettre en place une cellule de reconversion à la suite de la faillite probable.

La faillite a été prononcée le 10 janvier, donc l'instruction de la cellule de reconversion s'est tenue le même jour avec les instances syndicales et le FOREm. Le bureau exécutif, dans la foulée, a pris une décision, a confirmé la mise en place de la cellule de reconversion pour assurer la prise en charge et le reclassement des 419 travailleurs wallons impactés. C'est une cellule active depuis le 1er février et qui le sera jusqu'au 31 janvier 2024. En fonction du domicile des travailleurs, ils sont accompagnés soit dans les locaux

des plateformes de convention collective de Liège ou de Charleroi.

Tous les travailleurs ont été invités à participer aux activités proposées par les dispositifs. Certains ont déjà retrouvé du boulot, et c'est tant mieux pour eux, certains faisant leur chemin par eux-mêmes, mais pour tous les autres cette cellule est mise en place.

Qu'est-ce qu'une cellule de reconversion ? C'est une plateforme d'accueil pour tous les travailleurs touchés par une restructuration ou une faillite d'entreprise, la mise à disposition de matériel utile à la recherche d'emploi et de formations. C'est un encadrement constitué de conseillers pour accompagner professionnellement et voir avec les accompagnateurs sociaux qui connaissent la culture des travailleurs et qui appartiennent aux organisations syndicales. Cela donne donc aussi de très bons résultats. Ils vont alors accompagner les travailleurs, en parlant de pair-à-pair, pour leur permettre de rebondir soit avec une formation, soit pour valider leurs compétences, comme on l'avait fait avec les travailleurs de Lipton, soit pour leur reproposer un job rapidement.

En complément, vous devez savoir qu'une aide financière du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés est en cours. Je l'ai demandée, j'ai signé le document. Ce fonds fournit une contribution financière lorsque des modifications majeures de la structure du commerce mondial conduisent à une perturbation économique grave, qui a pour conséquence le licenciement d'au moins 200 salariés d'une entreprise d'un État membre.

La cellule de reconversion pourra ainsi être complétée par des services élargis. Il y a les montants déjà existants pour les cellules de reconversion, mais il y a des montants en plus pour d'autres formations, pour d'autres transmissions d'expérience, pour des activités orientées vers les travailleurs âgés – et il y en a d'ailleurs beaucoup chez Makro. C'est une de leurs caractéristiques : ils ont fait toute leur carrière là-bas. Ils se retrouvent donc parfois à 55 ans en se disant : « Qui va m'engager ? Qui a envie d'engager un travailleur de 55 ans ? » Même si, heureusement, la tension sur le marché de l'emploi fait en sorte que les employeurs y sont moins attentifs, on sait aussi que les conditions salariales quand on démarre dans une entreprise ne sont pas toujours les mêmes que celles qui ont été engrangées après 30 années de carrière. Il y a donc d'autres mesures qui peuvent venir en plus. Le fonds intervient à concurrence de 85 % du coût de toutes les actions dépassant le cadre des activités liées aux obligations.

Ces cellules de reconversion permettent, en moyenne, d'insérer presque 70 % des travailleurs licenciés. Cela représente quand même une proportion très importante. Je suis donc évidemment l'évolution de ces cellules avec la plus grande attention.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Vous avez raison, Madame la Ministre, autant quand on entend les travailleurs de Lodelinsart, ils s'attendaient à cet épilogue, le groupe ayant des difficultés depuis bien longtemps ; autant les travailleurs, et principalement les travailleuses, de chez Delhaize ont été surpris par la situation à laquelle ils et elles sont confrontés.

On est en train de parler d'un groupe qui a fait 2,5 milliards d'euros de bénéfices. On parle d'un groupe dont le CEO s'est enrichi avec un salaire de plus 6 millions d'euros. On parle d'un groupe qui génère des bénéfices importants. On parle aussi de travailleurs et de travailleuses qui ont été en première ligne durant le covid pour aider et assister les citoyens durant cette période difficile. Ce sont des gens qui méritent le respect, qui ont aidé les citoyens et qui sont maintenant, en quelque sorte, jetés comme des mouchoirs.

Ici, on ne parle pas de licenciement, mais de mise sous franchise. Quand on entend les travailleurs et les travailleuses qui sont dans ces situations-là, la mise sous franchise implique une exploitation féroce. Cela signifie un salaire vraiment inférieur, des conditions de travail bien moindres et surtout l'absence d'une protection syndicale.

Je suis d'accord avec vous : cette décision doit être condamnée. On doit refuser cette décision du groupe Delhaize : elle n'est pas acceptable dans la situation actuelle.

Par ailleurs, comme cela a été dit par M. Léonard, la journée de demain sera consacrée aux droits des femmes. On parle ici d'un secteur très féminisé, avec des personnes qui sont dans des situations de travail à temps partiel, donc des situations précaires. Ces personnes ont droit à tout notre soutien.

Pour revenir très brièvement sur Makro – car j'ai déjà bien entamé mon temps de parole pour évoquer les travailleurs et travailleuses de Delhaize, mais c'était important –, je vous remercie de vos réponses. Vous savez que l'on va suivre le dossier de près. Les travailleurs et travailleuses de Lodelinsart étaient dans une situation très compliquée. Ils ont dès lors besoin de toute notre aide.

**QUESTION ORALE DE M. FLORENT À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE
RENFORCEMENT FINANCIER POUR FAIRE
CONNAÎTRE ET DÉVELOPPER LES
CEINTURES ALIMENTAIRES WALLONNES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Florent à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le renforcement financier pour faire connaître et développer les ceintures alimentaires wallonnes ».

La parole est à M. Florent pour poser sa question.

M. Florent (Ecolo). – Madame la Ministre, en avril dernier, je vous interrogeais sur la création de trois hubs logistiques « Circuit court alimentaire », pour lesquels vous aviez dégagé plus de 16 millions d'euros en cohérence avec les priorités de la stratégie Alternativ'ES Wallonia. Bien que je soutienne absolument l'objectif de développement de l'alimentation locale – aussi bien dans les compétences de la Région que dans les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles –, je vous partageais mon étonnement de voir ce financement limité aux provinces de Namur, Hainaut et Liège.

Aujourd'hui, je ne vous cache pas une nouvelle fois mon étonnement à la lecture du communiqué du Gouvernement wallon du 16 février dernier dans lequel on apprend que, avec le ministre Borsus, vous souhaitez apporter un « renfort financier de taille pour faire connaître et développer les ceintures alimentaires wallonnes ». Cette fois, ce sont 1,3 million d'euros qui vont être partagés entre Liège, Verviers et Charleroi, toujours dans le cadre de la stratégie Alternativ'ES Wallonia.

Le Luxembourg et Namur sont oubliés.

Le Luxembourg est pourtant une province agricole, où des initiatives de circuits courts se mettent en place avec dynamisme, mais aussi avec des moyens très limités. Étant en contact avec des associations de producteurs actives sur le terrain qui font face à des difficultés financières et économiques énormes menaçant leurs activités, je peux vous dire qu'elles comprennent mal cette différence importante de traitement entre bassins de vie. Je me suis même prêté récemment à un petit exercice : j'ai recensé les subsides octroyés à la problématique de la relocalisation de l'alimentation par province.

Si je me contente des projets que vous portez – la création d'un hub logistique et ce renfort aux ceintures alimentaires –, j'en arrive donc à 0 euro par habitant pour les provinces de Luxembourg et du Brabant wallon

et 4,6 euros par habitant pour Namur, 5,3 euros par habitant pour le Hainaut et 7,2 euros par habitant pour Liège.

Ces chiffres sont difficiles à comprendre pour les acteurs de terrain lorsque l'on connaît les difficultés qu'ils rencontrent, y compris au-delà du sillon Sambre et Meuse.

Sur quelle base les entreprises ont-elles été choisies et financées ? Quel a été le processus de sélection ?

Comment définissez-vous une entreprise d'économie sociale active dans le secteur agroalimentaire ? Avez-vous recensé également les initiatives qui existent dans les autres provinces ?

Quels objectifs de résultats avez-vous assignés à ces trois entreprises ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, lors de sa séance du 16 février 2022, le Gouvernement wallon a validé, sur ma proposition et en concertation avec le ministre de l'Économie, le projet d'arrêté confiant à la SOWACCESS, filiale de Wallonie Entreprendre, une mission déléguée afin de soutenir le développement économique et le financement des ceintures et des réseaux alimentaires actifs dans le secteur de l'économie sociale en Wallonie pour 2023 et 2024.

L'objectif de cette mission est de soutenir et de professionnaliser les ceintures alimentaires existantes en Wallonie, actives dans les zones urbaines et qui s'inscrivent dans la définition des entreprises d'économie sociale au sens de l'article 1er du décret fondateur de l'économie sociale en Wallonie de 2008.

Tenant compte de la cartographie des acteurs de l'économie sociale actifs dans les circuits courts alimentaires, basée sur les données de la Direction de l'Économie sociale, du Collectif 5C et de l'ASBL « Manger Demain », il est apparu que les ceintures alimentaires déjà actives sont la CATL de Liège, de Verviers et de Charleroi Métropole. D'autres initiatives existent dans les provinces du Brabant wallon, de Namur et de Luxembourg, mais elles n'entrent pas spécifiquement dans le périmètre d'action des ceintures alimentaires.

Effectivement, comme vous l'indiquez, la Province de Luxembourg est également dynamique avec un réseau de coopératives, d'épiceries coopératives membres et des centres d'insertion socioprofessionnels actifs dans les circuits courts également. À cet égard, permettez-moi de vous informer que, dans le cadre de l'Appel à projets « Bourses coopératives » du Plan de relance de la Wallonie lancé en 2022, je soutiens durant deux ans des acteurs reconnus en Province de Luxembourg, à savoir :

- D'une part, l'ASBL Solidaire pour son projet de « Centrale d'achat locale de fruits et légumes » à Meix-devant-Virton, à hauteur de 43 000 euros en bourse de préactivité ;
- D'autre part, la coopérative Réseau Solidaire pour son projet « réseau paysan citoyen » à Libramont, à hauteur de 77 000 euros, avec un accompagnement par l'Agence-conseil en économie sociale.

En conclusion, la présente mission déléguée est un signal positif pour le secteur des circuits courts alimentaires en économie sociale et un premier jalon avant un possible essaimage régional en moyen et long terme.

M. le Président. – La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). – Merci pour ces réponses. Encore une fois, que les choses soient bien claires, je défends bec et ongle cette économie sociale, solidaire et cette alimentation locale. Dès lors, sur les objectifs généraux, vous m'avez complètement derrière vous.

Là où j'ai un questionnement, c'est sur le fait que des entreprises qui avaient déjà été fortement aidées se retrouvent comme étant les entreprises actives. Forcément, j'ai envie de dire, puisqu'elles ont déjà reçu – et c'est très bien – le soutien de la Région wallonne. Ce sont celles-là qui seront encore dans les radars de SOWACCESS pour ce financement.

J'appelle vraiment à ce qu'il y ait un plus grand équilibre au niveau des bassins de vie. Je ne demande pas les mêmes montants pour les provinces ; je pense qu'il doit y avoir une réflexion par rapport aux habitants. Mais comme je vous l'ai dit, là, c'est vraiment par habitant que je suis surpris des financements octroyés.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- Mme Ahallouch, sur « l'avis d'initiative du Conseil économique, social et environnemental

de Wallonie (CESE Wallonie) sur la stratégie de lutte contre le sans-abrisme » ;

- M. de Lamotte, sur « l'action du Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la précarité des jeunes » ;
- M. de Lamotte, sur « la concrétisation de l'aide de mobilité promise aux prestataires de titres-services » ;
- M. de Lamotte, sur « le nombre record de sanctions appliquées aux demandeurs d'emploi par le FOREm en regard des offices flamand et bruxellois » à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales ou interpellations de :

- Mme Sobry, sur « la nouvelle enquête de Sciensano relative à la santé mentale » ;
- M. Mugemangango, sur « le recours abusif aux contentions dans les maisons de repos pour personnes âgées (MRPA) et les maisons de repos et de soins (MRS) » ;
- Mme Sobry, sur « l'avenir des maisons de repos ORPEA en Wallonie » ;
- M. Mugemangango, sur « la publicité du rapport sur les inspections des maisons de repos du groupe ORPEA » ;
- M. Bellot, sur « la gestion des emplois APE en remplacement des enseignants détachés au Conseil de l'enseignement communal et provincial (CECP) » ;
- M. Disabato, sur « la situation des indépendants engageant leurs premiers travailleurs avec la mesure du soutien à l'emploi dans les secteurs d'activités marchands (SESAM) » ;
- Mme Sobry, sur « le manque d'anticipation en matière de reconversion professionnelle » ;
- M. Antoine, sur « la pénurie dramatique de puéricultrices en Région wallonne » ;
- Mme Sobry, sur « la nouvelle hausse du taux de chômage en Wallonie » à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 16 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. François Bellot, MR
Mme Alice Bernard, PTB
M. John Beugnies, PTB
M. Michel de Lamotte, Les Engagés
Mme Valérie Delporte, Ecolo
Mme Véronique Durenne, MR
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo
Mme Jacqueline Galant, MR
Mme Anne-Catherine Goffinet, Les Engagés
Mme Gwenaëlle Grovonius, PS
M. Laurent Heyvaert, Ecolo
M. Nicolas Janssen, MR
Mme Anne Laffut, MR
M. Dimitri Legasse, Président
Mme Laure Lekane, PTB
M. Laurent Léonard, PS
Mme Christie Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Sabine Roberty, PS
Mme Mathilde Vandorpe, Les Engagés

ABRÉVIATIONS COURANTES

5C	Collectif des coopératives citoyennes pour le circuit court
ABSyM	Association belge des syndicats médicaux
AIS	agence immobilière sociale
AMA	Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri
APE	aide à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
ASI	association(s) de santé intégrée
AViQ	Agence pour une vie de qualité
CAP	certificat d'aptitude professionnelle
CECP	Conseil de l'enseignement des communes et des provinces
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CEP	congé-éducation payé
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CHU	centre hospitalier universitaire
CIM	conférence interministérielle
CISP	centre(s) d'insertion socioprofessionnelle
CoBRHA	Common Base Registry for HealthCare Actor (Registre de base commun pour les acteurs de la santé)
COCOF	Commission communautaire française
COMES	Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale
COPLA	Commission consultative et de concertation en matière de placement
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CWASS	Conseil/Code wallon de l'action sociale et de la santé
DISCRI	Dispositif de concertation et d'appui aux centres régionaux d'intégration
DIViCo	Dispositif interdisciplinaire pour lutter contre les violences dans le couple
DPR	Déclaration de politique régionale
ETS	entreprise(s) titres-services
EVRAS	Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle
FALT	formation alternée
FEAD	Fédération européenne des activités de la dépollution et de l'environnement
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
Fedasil	Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile
FEDITO	Fédération des institutions pour toxicomanes
FFTS	Fonds de formation titres-services
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FSE	Fonds social européen
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IFIC	Instituut voor functieclassificatie / Institut de classification des fonctions
IHP	Initiative d'habitations protégées
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
IVG	interruption volontaire de grossesse
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
LGBTQI	lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers et intersexes
MR	maison de repos
MRPA	maison de repos pour personnes âgées
MRS	maison de repos et de soins
NAPAR	National Action Plan Against Racism (Coalition belge pour un plan d'action interfédéral de lutte contre le racisme)
OIP	organisme d'intérêt public

ONG	organisation non gouvernementale
ORPEA	Ouverture, respect, présence, écoute, accueil (groupe actif dans le domaine de la santé des personnes âgées)
PAC	Politique agricole commune
PCR	polymerase chain reaction (réaction en chaîne par polymérase)
PFI	plan Formation-Insertion
PMS	psycho-médico-social (centre)
PMTIC	Plan mobilisateur des technologies de l'information et de la communication
PPLW	Plateforme de première ligne wallonne
PRW	Plan de relance de la Wallonie
REACT-EU	Recovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe (Aide au relèvement pour la cohésion et les territoires de l'Europe)
SAFA	service d'aide aux familles et aux aînés
SEPT	Service d'Etude et de Prévention du Tabagisme ASBL
SESAM	Soutien à l'emploi dans les secteurs d'activités marchands
SISW	Service d'interprétation des sourds de Wallonie
SOWACCESS	Société wallonne d'acquisitions et de cessions d'entreprises (SA)
SPAD	soins psychiatriques pour personne séjournant à domicile
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
TEC	Société de transport en commun
UCL	Université catholique de Louvain
UMons	Université de Mons
UNamur	Université de Namur (anciennement Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix ou FUNDP)
UNESSA	Union en soins de santé
Unia	Centre interfédéral pour l'égalité des chances
UPDI	Un pass dans l'impasse
VIF	Violences intrafamiliales (service)